

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

RAPPORT D'ANALYSE DES DÉCHETS DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

RAPPORT FINAL
JUN 2026



CENTRE-VALDELOIRE.FR



Cofinancé par
l'Union européenne



TRIDENT
SERVICE

Depuis la **loi NOTRe** promulguée le 7 août 2015, les Régions sont compétentes sur la planification des déchets. À ce titre, elles élaborent leurs Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui s'appuient notamment sur les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (**LTECV**) de 2015.

Le PRPGD de la Région Centre-Val de Loire a été adopté par délibération le 19 décembre 2019 par le conseil Régional et pleinement intégré au SRADET lors de son approbation par le préfet le 4 février 2020. Dans ce plan, sont définis différents indicateurs de nature techniques, économiques et environnementaux. Le suivi de ces indicateurs permet chaque année de comparer la réalité de la situation régionale aux objectifs à atteindre. La Région Centre-Val de Loire veut tendre vers une région Zéro Déchet et fixe pour cela des objectifs parfois plus ambitieux que les objectifs nationaux et réglementaires.

La Région Centre-Val de Loire souhaite impulser une dynamique forte autour de la question des déchets et de l'économie circulaire, notamment pour accroître la compétitivité tout en réduisant l'empreinte écologique de ses activités. Un Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale déchets et Économie Circulaire (CODREC) a notamment été signé entre l'ADEME et la Région afin de faciliter la mise en œuvre des orientations inscrites dans le plan.

De manière à suivre les différents indicateurs mis en place, la règle 41 du SRADET prévoit la création d'un observatoire régional déchets-économie circulaire traitant cinq catégories :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
- Les Déchets d'Activités Économiques (DAE),

- Les déchets dangereux (DD),
- Les déchets du BTP.
- L'économie circulaire

Cet observatoire permettra de suivre l'évolution des indicateurs fixés, de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du PRPGD et de répondre à l'engagement pris auprès de l'ADEME dans le cadre du CODREC.

Dans le cadre du lot déchets dangereux d'un marché, Trident Service a été mandaté par la Région pour l'assister dans le développement de cet observatoire pour la collecte et l'analyse des données des Déchets Dangereux (DD).

Les données présentées concernent les Déchets Dangereux pour l'année 2023.

Le présent rapport établit un état des lieux de la production et du traitement des DD en 2023 afin de réactualiser les données 2021 sur la Région Centre-Val de Loire. Il s'agit de :

- Sélectionner et stabiliser les indicateurs du volet déchets, tels que fixés par le SRADET.
- Recueillir et analyser les DD produits en Centre-Val de Loire en utilisant différentes bases de données pour estimer le gisement produit ;
- Recueillir et analyser les données relatives au traitement des DD produits en Centre-Val de Loire en utilisant différentes bases de données pour déterminer les modalités de traitement des DD produits ;
- Analyser les flux transfrontaliers et interrégionaux en utilisant les données IREP et du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) pour identifier les mouvements des flux de DD.

TABLE DES MATIÈRES

Index des tableaux et figures	4
1 I CONTEXTE GÉNÉRAL	6
1.1. I Définition des déchets dangereux et typologies.....	6
1.2. I Objectifs et indicateurs.....	7
2 I MÉTHODOLOGIE	10
2.1. I Nature des déchets dangereux	11
2.2. I Modes de traitement.....	12
3 I OBSERVATIONS DES DÉCHETS DANGEREUX	15
3.1. I Quantités, typologie et origine des déchets dangereux produits en Région Centre-Val de Loire	16
3.1.1. I Déchets dangereux totaux produits.....	16
a) Quantités totales produites (IREP éliminateurs et PNTTD)	16
b) Origine géographique des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire	16
c) Répartition par nature des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire.....	17
d) Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire	19
e) Méthodologie de répartition des déchets dangereux totaux produits en Centre-Val de Loire.....	20
3.1.2. I Déchets dangereux non diffus (gros producteurs)	20
a) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an)	20
b) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par département	21
c) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par nature	22
d) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par secteur	23
3.1.3. I Déchets dangereux diffus (petits producteurs)	23
a) Les déchets dangereux des ménages	24
b) Les déchets du secteur du bâtiment (hors amiante)	26
c) Les déchets du secteur agricole.....	26
d) Bilan des déchets dangereux diffus (petits producteurs).....	26
3.1.4. I Bilan de la production de déchets dangereux	27
3.1.5. I Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et véhicules hors d'usage (VHU)	27
a) VHU produits en Centre-Val de Loire.....	27
b) DEEE produits en Centre-Val de Loire	27
c) Synthèse des DEEE et VHU.....	27
3.2. I Le devenir des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire	28
3.2.1. I Destination des déchets dangereux produits en Région Centre-Val de Loire (IREP éliminateurs).....	28
3.2.2. I Mode de traitement des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire.....	31
3.2.3. I Synthèse de la gestion des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire	32
3.3. I Le traitement des déchets dangereux dans les installations de la Région Centre-Val de Loire	33
3.3.1. I Origine des déchets dangereux traités en Région Centre-Val de Loire (IREP éliminateurs, PNTTD).....	33
3.3.2. I Mode de traitement des déchets dangereux traités dans la Région Centre-Val de Loire	35
3.3.3. I Les principaux modes de traitement des déchets dangereux en Région Centre-Val de Loire	36
3.3.4. I Installations de traitement de déchets dangereux en Centre-Val de Loire	37
3.4. I Focus sur l'amiante	38
3.4.1. I Méthodologie.....	38
3.4.2. I Collecte des déchets amiantes sur la Région Centre-Val de Loire	38
3.4.3. I Gisement des déchets amiantes	39
3.4.4. I Le devenir des déchets amiantes produits en Région Centre-Val de Loire.....	40
3.4.5. I Focus sur les installations de traitement d'amiante en Région Centre-Val de Loire	41
3.5. I Flux transfrontaliers et inter-régionaux.....	41
3.5.1. I Les flux inter-régionaux.....	51
a) Pays de la Loire.....	42
b) Hauts-de-France.....	45
c) Normandie	47
d) Île-de-France.....	50
e) Nouvelle-Aquitaine.....	52
f) Auvergne-Rhône-Alpes.....	55
3.5.2. I Flux transfrontaliers	57
4 I CONCLUSION DE L'OBSERVATION DES DÉCHETS DANGEREUX.....	58
5 I INDICATEURS DE SUIVI	60
6 I ANNEXES	65
6.1. I Regroupement des déchets par nature et par origine sectorielle	65
6.2. I Installations de transit des déchets dangereux produits en Région Centre-Val de Loire (IREP éliminateur)	88
6.3. I Installations de transit accueillant des déchets dangereux en Région Centre-Val de Loire (IREP éliminateur)	90
6.4. I Entreprises de désamiantages certifiées par l'AFNOR en Centre-Val de Loire (AFNOR, 2023)	91
6.5. I Entreprises de désamiantages certifiées par Global Certification en Centre-Val de Loire (Global Certification, 2022).....	92
6.6. I Entreprises de désamiantages certifiées par Qualibat en Centre-Val de Loire (Qualibat, 2026) ..	92
6.7. I PNTTD : nature des déchets exportés par pays.....	93



INDEX

DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 - Caractérisation du critère de dangerosité des déchets..... 6

Tableau 2 - Indicateurs et objectifs du PRPGD..... 7

Tableau 3 - Nature des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023 18

Tableau 4 - Origine sectorielle des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire..... 19

Tableau 5 - Liste des 15 plus gros producteurs de déchets dangereux de la région Centre-Val de Loire, en 2023 22

Tableau 6 - Tonnage de Déchets dangereux collectés en déchèterie par département en région Centre-Val de Loire en 2023 (Source : Enquête DMA, 2023) 24

Tableau 7 - Poids net de DASRI collectés par département par DASTRI en région Centre-Val de Loire en 2023 25

Tableau 8 - Points de collecte DASTRI en région Centre-Val de Loire au 31/12/2023 25

Tableau 9 - Destination des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2021 et 2023..... 28

Tableau 10 - Principales installations ayant reçu des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023..... 31

Tableau 11 - Principales installations ayant reçu des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023..... 31

Tableau 12 - Installations de traitement de déchets dangereux en Centre-Val de Loire..... 33

Tableau 13 - Installations de traitement de déchets dangereux en Centre-Val de Loire..... 37

Tableau 14 - Détail sur les données amiante

par département..... 38

Tableau 15 - Tonnage d'amiante collecté selon leur nature..... 40

Tableau 16 - Synthèse des imports/exports avec les principales régions 42

Tableau 17 - Principales installations de Pays-de-la-Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 43

Tableau 18 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Pays-de-la-Loire en 2023 44

Tableau 19 - Principales installations des Hauts-de-France ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 46

Tableau 20 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Hauts-de-France en 2023 47

Tableau 21 - Principales installations de Normandie ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 48

Tableau 22 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Normandie en 2023..... 49

Tableau 23 - Principales installations de l'Ile-de-France ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 51

Tableau 24 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Ile-de-France en 2023 52

Tableau 25 - Principales installations de Nouvelle-Aquitaine ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 53

Tableau 26 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine en 2023 54

Tableau 27 - Principales installations d'Auvergne-Rhône Alpes ayant reçu des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire en 2023..... 56

Tableau 28 - Principales installations de Centre-Val de Loire ayant reçu des déchets dangereux produits en Auvergne-Rhône Alpes en 2023 57

FIGURES

Figure 1 - Déchets dangereux totaux produits en Centre-Val de Loire..... 16

Figure 2 - Répartition des tonnages de DD produits par département en Centre-Val de Loire, en 2023 (hors VHU, hors DEEE)..... 16

Figure 3 - Typologie des déchets produits par département en Centre-Val de Loire, en 2023 (hors VHU, hors DEEE) 17

Figure 4 - Répartition des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023 par origine (hors VHU, hors DEEE) (Source : IREP Eliminateur, 2023 ; PNTTD, 2023)..... 18

Figure 5 - Illustration de la méthodologie de répartition des déchets diffus et non diffus produits en Centre-Val de Loire..... 20

Figure 6 - Estimation quantité minimale de déchets dangereux non diffus produits en Centre-Val de Loire 20

Figure 7 - Répartition des tonnages produits par les gros producteurs déclarés dans la base IREP en 2021 et 2023 (hors VHU, hors DEEE) 21

Figure 8 - Répartition des tonnages produits par les gros producteurs déclarés dans la base IREP en fonction du département en

2021 et 2023 (hors VHU, hors DEEE) 21

Figure 9 - Répartition des tonnages produits par les gros producteurs déclarés dans la base IREP en fonction de leur nature en 2023 (hors VHU, hors DEEE) 22

Figure 10 - Répartition des tonnages produits par les gros producteurs déclarés dans la base IREP en fonction de leur nature en 2023 (hors VHU, hors DEEE)..... 23

Figure 11 - Répartition des déchets dangereux des gros producteurs et des déchets diffus en 2023..... 23

Figure 12 - Évolution des tonnages de déchets dangereux diffus produits par les petits producteurs en région Centre-Val de Loire (2015, 2021 et 2023)..... 24

Figure 13 - Bilan de la production de déchets diffus en Centre-Val de Loire en 2023..... 26

Figure 14 - Bilan de la production de déchets dangereux en Centre-Val de Loire en 2023 27

Figure 15 - Bilan du traitement du gisement de déchets dangereux (hors VHU et DEEE) produit en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 28

Figure 16 - Cartographie du traitement des déchets dangereux (hors VHU et DEEE) produits en Centre-Val de Loire en 2023..... 29

Figure 17 - Mode d'élimination-valorisation (hors regroupement, transit et exportations à l'étranger) des déchets dangereux (hors VHU et DEEE) produits en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 31

Figure 18 - Origine régionale des déchets dangereux traités en région Centre-Val de Loire en 2023 33

Figure 19 - Bilan de l'origine du gisement de déchets dangereux (hors VHU et DEEE, hors regroupement et transit) traité en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023..... 34

Figure 20 - Cartographie de l'origine des DD traités en Centre-Val de Loire en 2023 34

Figure 21 - Mode d'élimination-valorisation des DD (hors VHU et DEEE, hors regroupement, transit ou pré-traitement et hors origine étrangère) traités en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 35

Figure 22 - Synthèse des déchets traités en Centre-Val de Loire 36

Figure 23 - Carte des installations traitant des déchets dangereux en Centre-Val de Loire en 2023..... 38

Figure 24 - Entreprises de désamiantage par département (Source : AFNOR, Qualibat, Global Certification) 39

Figure 25 - Tonnage de déchets amiantés produits en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 40

Figure 26 - Répartition par régions de traitement de l'amiante produit en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023..... 40

Figure 27 - Répartition par régions des tonnages de déchets amiantés traités en Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 (IREP éliminateurs 2023 - 2021) 41

Figure 28 - Synthèse des flux échangés entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Pays de la Loire..... 42

Figure 29 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en Pays de la Loire.. 43

Figure 30 - Mode de traitement des déchets dangereux du Pays de la Loire traités dans le Centre-Val de Loire 44

Figure 31 - Synthèse des échanges entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Hauts-de-France 45

Figure 32 - Mode de traitement des déchets dangereux du Centre-Val de Loire traités dans les Hauts-de-France en 2023 (hors transit et regroupement) (Source : IREP Eliminateur, 2023)..... 45

Figure 33 - Mode traitement des déchets dangereux des Hauts-de-France traités dans le Centre-Val de Loire en 2023 46

Figure 34 - Synthèse des flux échangés entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Normandie 47

Figure 35 - Mode de traitement des déchets dangereux exportés en Normandie 48

Figure 36 - Mode de traitement des déchets dangereux de Normandie traités dans le Centre-Val de Loire 49

Figure 37 - Synthèse des flux échangés entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Île-de-France 50

Figure 38 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Île-de-France 50

Figure 39 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'Île-de-France traités en Centre-Val de Loire 51

Figure 40 - Synthèse des flux échangés entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Nouvelle-Aquitaine 52

Figure 41 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en Nouvelle-Aquitaine 53

Figure 42 - Mode de traitement des déchets dangereux de Nouvelle-Aquitaine dans le Centre-Val de Loire..... 54

Figure 43 - Synthèse des flux échangés entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes 55

Figure 44 - Mode de traitement des déchets dangereux traités en ARA..... 55

Figure 45 - Mode de traitement des déchets dangereux de l'ARA

dans le Centre-Val de Loire 56

1

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire a été adopté en 2019 et inclut le Plan régional déchets et économie circulaire. Parmi les objectifs prioritaires, on note la mise en place d'un outil d'observation régionale des déchets et de l'économie circulaire. Ainsi, depuis 2021, cet Observatoire monte en puissance avec le suivi des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), des déchets du Bâtiments et des Travaux Publics (BTP) et de l'Économie circulaire dès 2021, des déchets d'activités économiques (DAE) dès 2022 et le suivi des Déchets Dangereux (DD) dès 2023, objet de ce rapport.

Le présent rapport fait donc état de l'actualisation du diagnostic régional sur la base des données disponibles pour l'année 2023. En effet, la dernière évaluation de la quantité de DD produits et traités sur le territoire date de 2021. Ce rapport permet aussi d'analyser l'évolution des données au regard des objectifs du volet déchet du SRADDET de 2019.

1.1. DÉFINITION DES DÉCHETS DANGEREUX ET TYPOLOGIES

D'après l'article R541-8 du code de l'environnement, les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Les différentes propriétés définissant un déchet dangereux sont détaillées dans le tableau 1 ci-dessous (issu de l'annexe III de la directive 2008/98/CE¹).

Les déchets dangereux figurent sur la liste des déchets établie par l'article R541-7² du code de l'environnement et sont indiqués avec un astérisque à la suite du code à 6 chiffres associé.

Propriété de danger	Description
Hp1	Explosif
Hp2	Comburant
Hp3	Inflammable
Hp4	Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires
Hp5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT) / Toxicité par aspiration
Hp6	Toxicité aiguë
Hp7	Cancérogène
Hp8	Corrosif
Hp9	Infectieux
Hp10	Toxique pour la reproduction
Hp11	Mutagène
Hp12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
Hp13	Sensibilisant
Hp14	Ecotoxique
Hp15	Déchet capable de présenter une des propriétés dangereuses susmentionnées que ne présente pas directement le déchet d'origine

TABLEAU 1 - CARACTÉRISATION DU CRITÈRE DE DANGÉROSITÉ DES DÉCHETS

¹ <https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ndeg-200898ce-191108-relative-dechets-abrogeant-certaines-directives>

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006188955/#LEGISCTA000006188955

Les déchets présentant une teneur en di-benzo-p-dioxines et dibenzofuranes polychlorés (PCDD/PCDF), DDT (1,1,1-trichloro- 2,2-bis (4-chlorophényl) éthane), chlordane, hexachlorocyclohexanes (y compris le lindane), dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, chlordécone, aldrine, pentachlorobenzène, mirex, toxaphène, hexabromobiphényle et/ou PCB excédant les limites de concentration indiquées à l'annexe IV du règlement (CE) n°2019/1021³ du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants persistants sont classés comme déchets dangereux.

Les déchets dangereux peuvent être produits en quantités diffuses (par les ménages, les artisans, les commerçants ou entreprises) ou beaucoup plus importantes (industries spécialisées, installations de traitement de déchets). Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

1.2. OBJECTIFS ET INDICATEURS

Le volet déchets du SRADDET fixe des objectifs et des indicateurs à suivre annuellement. Pour l'observation des déchets dangereux, les indicateurs et objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Le périmètre des DD touchant différents secteurs d'activités tels que les DMA (collectés en déchèteries), les activités du BTP (DD produits par le secteur du BTP et connaissances des installations de traitement de certains flux tels que l'amiante et les terres polluées) et les déchets des activités économiques, des connexions entre études pourront être réalisées.

TABLEAU 2 - INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PRPGD

Actions	Sous-actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015
Objectif 1 : Réduire la production de DD tout en améliorant le taux de collecte et le taux de valorisation						
1.1 Développer la connaissance des déchets produits et collectés		Quantité de déchets produits par nature	DD	-	Région, ADEME, Fédérations professionnelles, DREAL, associations, chambres consulaires	REFIOM, REFIDI, et autres résidus d'opération thermique : 34 634 t DEEE (hors piles et accumulateurs) : 16 458 t Piles et accumulateurs (hors DEEE) : 10 117 t Déchets amiantés : 4 518 t Déchets contenant des PCB : 527 t Déchets d'activité de soins : 1 t
		Quantité de déchets collectés par département	DD			- Eure-et-Loir : 26 948 t - Cher : 11 069 t - Loiret : 82 483 t - Indre : 9 083 t - Indre-et-Loire : 27 344 t - Loir-et-Cher : 16 619 t
1.2 Augmenter la proportion de DD valorisés		Quantité de DD éliminés Quantité de DD valorisés	DD, DMA, BTP			-
1.3 Suivi du traitement des flux des DD		Évolution des tonnages de déchets dangereux traités en région Centre-Val de Loire (produits en région et hors région, et hors France)	DD, DMA, BTP			-
		Évolution des tonnages de déchets dangereux traités en dehors de la région Centre-Val de Loire (mais produits en région Centre-Val de Loire)	DD, DMA, BTP			

³ <https://eur-lex.europa.eu/TodayOJ/index.html?uri=CELEX%3A32019R1021>

Actions	Sous- actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015	
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des déchets diffus et capter 100% du gisement en 2025							
2.1 Améliorer le maillage des points de collecte	- Identifier les zones blanches, permettre un accès aux professionnels 24/24h dans un rayon de 20 km (ou acceptable selon la typologie de déchets) (déchèteries automatiques avec pesées, mobiles pour particuliers/ professionnels en centre-ville ou zone blanche)	Nombre d'opérations de communication, d'information, de sensibilisation	BTP			-	
		Nombre de solutions de collecte pour les professionnels par territoire dont nombre de déchèteries publiques	DD, DMA			10 déchèteries professionnelles sur le territoire et 212 déchèteries publiques acceptant les professionnels : - Cher : 30 - Eure et Loir : 37 - Indre : 17 - Indre et Loire : 37 - Loir et Cher : 42 - Loiret : 49	
	-Tendre vers la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels hors zones blanches	Nombre d'opérations collectives dans les ZAC	DD			-	
	- Favoriser les opérations collectives de collecte dans les ZAC	Nombre d'actions réalisées par les EPCI pour la lutte contre les dépôts sauvages	DD, DMA				
	- Organiser des opérations de collecte ponctuelles						
- Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages par l'étude et la caractérisation de ce phénomène et par le recensement et la surveillance des sites touchés							
2.2 Pour les déchets du BTP : suivre le déploiement de la reprise chez les distributeurs		Identifier les magasins soumis à l'obligation de prise et les déchèteries (publiques ou privées) localisées dans un rayon de 10km de ces magasins	DD, BTP	Chambre consulaire	Distributeurs de matériaux, fédérations professionnelles, DREAL, Associations	-	
2.3 Mettre en œuvre une communi- cation adaptée envers les professionnels	- Rappeler la réglementation	Tonnage de déchets produit par unité de valeur	BTP	Fédération des acteurs du déchet, Chambre consulaire	DREAL, Maîtres d'ouvrage, associations	Travaux publics : 5 608 t/M€ Bâtiment : 157 t/M€ BTP total : 1 253 t/M€	
	- Identifier et communiquer sur les outils et les lieux de collecte (par exemple : http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)	Nombre de diagnostics avant démolition commandités	BTP		Maîtres d'ouvrage, ADEME, Associations	-	
		Nombre d'entreprises sensibilisées accompagnées	DD		Fédérations professionnelles	-	

Actions	Sous- actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015
Objectif 3 : Maximiser le captage des déchets d'amiante liée et non liée						
3.1 Augmenter le maillage de points de collecte de l'amiante.	- Augmenter les déchèteries professionnelles acceptant l'amiante, (et donc déployer les formations nécessaires), les points de regroupement dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur. - Augmenter les déchèteries publiques acceptant l'amiante (via les marchés publics) dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, et en partenariat avec les entreprises et autres acteurs agréés	Tonnages captés par an d'amiante liée et non liée	DD, BTP	Fédérations des acteurs du déchet ; Collectivités en charge de la gestion des déchets	CRMA, CARSAT ; Associations	4 541 t collectées en 2015 (données GEREPE) 7 232 t traitées en région
		Nombre de déchèteries professionnelles sur le territoire qui collectent de l'amiante liée et non liée	DD			10 déchèteries professionnelles mais pas d'indication disponible sur acceptation amiante
		Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante liée et non liée	DD, DMA	Collectivités en charge de la gestion des déchets	Fédérations professionnelles, CRMA, CARSAT, entreprises agréées ; Associations	Au moins 9 déchèteries
		Nombre d'opérations ponctuelles de collecte	DD, DMA			-
		Nombre de points d'accueils par rapport à l'année de référence du plan	DD			-
Objectif 4 : Optimiser le réseau d'installations de traitement des DD en région						
4.1 Réaliser une veille technologique de façon à ce que les installations se positionnent au regard des meilleures technologies disponibles		Nombre d'installations de gestion des déchets dangereux et capacité de traitement des déchets dangereux en région	DD		Fédérations des acteurs du déchet	Au moins 10 installations
4.2 Étudier et favoriser toutes les filières de valorisation possibles (valorisation matière de certains composés, valorisation énergétique dans le cadre de traitement thermique, possibilité de valoriser les produits/déchets secondaires induits) au sein des centres de traitement.		Quantité de déchets dangereux traitées en région	DD	Fédérations des acteurs du déchet	DREAL, Associations	95 520 t
Objectif 5 : Maintenir des capacités suffisantes de stockage de l'amiante liée sur le territoire						
5.1 Étudier, suivre les besoins ainsi que les capacités pour anticiper les fermetures et maintenir des capacités régionales suffisantes de stockage des déchets d'amiante liée ainsi qu'un maillage pertinent.		Capacité de stockage des déchets d'amiante liée et non liée	DD, BTP	DREAL, Observatoire	Fédération des acteurs du déchet, acteurs du BTP, associations	Au moins 10 500 t (sur 4 ISDND) en 2015

2

MÉTHODOLOGIE



Les données de la campagne 2023 s'inscrivent dans la continuité de la première campagne mise en œuvre par la Région Centre-Val de Loire. La méthodologie présentée dans ce chapitre, élaborée lors de la campagne précédente sur les données 2021, est reprise et renforcée afin d'assurer la comparabilité des données à isopéri-mètre. Une campagne de collecte est prévue tous les deux ans.

L'analyse des données a été réalisée à partir de la base des déclarations annuelles des rejets et des transferts de polluants, dénommée **IREP** et suivie par les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et avec la contribution du SYPREL (Syndicat Professionnel du Recyclage et de l'Élimination des Déchets dangereux) :

- **Données IREP « Eliminateur » (Déclaration des tonnages produits sur la région Centre-Val de Loire reçus sur les installations de traitement sur le territoire national) ;**
- **Données IREP « Producteur » (Déclaration des tonnages produits par des installations soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement), produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an).**

Par conséquent, le travail d'analyse s'est concentré sur le gisement traité (donc capté). Des précautions et hypothèses ont été prises en considération dans l'analyse des données :

- Toutes les entreprises produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an déclarent dans la base GERP ;
- 30% des lignes "Producteurs" renseignées présenteraient des erreurs (Source SYPREL pour le territoire national) ;
- 95% des lignes "Eliminateurs" seraient bien renseignées (Source SYPREL pour le territoire national). L'analyse s'est concentrée

sur cette base IREP "Eliminateurs" qui est plus robuste et complète que la base "Producteurs".

Afin d'appréhender pleinement le gisement des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire, une distinction entre les flux non diffus et les flux diffus a été réalisée :

- Les **flux non diffus** correspondent aux gros producteurs (installations industrielles soumises à autorisation ou à enregistrement au titre de leur statut ICPE et produisant plus de 2 t/an de DD),
- Les **flux diffus** concernent, quant à eux, les déchets dangereux produits dans une moindre quantité et notamment ceux produits par les ménages, les entreprises commerciales et artisanales et le secteur de l'agriculture.

Il n'existe pas de définition de la notion de diffus mais on y classe généralement les déchets qui sont produits en petite quantité et/ou de façon ponctuelle et qui, de part cette caractéristique, posent des difficultés de gestion en termes de collecte et de mobilisation des producteurs. En mélange avec des déchets non dangereux, ils peuvent également être facteur d'accident lors de leur gestion (collecte, transport, traitement).

L'analyse a été complétée avec les données du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD), qui est l'autorité compétente dans le domaine des Transferts Transfrontaliers des Déchets depuis 2015. Les données issues de cette base permettent de connaître les flux de déchets entre la région Centre-Val de Loire et les pays étrangers.

Les déchets dangereux étudiés correspondent aux :

- Déchets dangereux diffus et non diffus issus de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat, des activités déchets maritimes et portuaires ;

- Déchets dangereux issus de l'activité agricole ;
- Déchets d'activités de soins produits par les établissements de santé, les secteurs libéraux, les patients en auto-traitement et les services vétérinaires ;
- Déchets dangereux produits par les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les lycées, les administrations et les collectivités ;
- Résidus d'épuration des fumées provenant de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) issues des collectivités ainsi que ceux provenant des industries ;
- Déchets relevant des filières à responsabilité élargie du producteur : huiles usagées, piles et accumulateurs, bouteilles de gaz, fluides frigorigènes, déchets dangereux spécifiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), véhicules hors d'usage (VHU), produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) pris en charge dans le cadre du dispositif ;
- Déchets amiantés et terres polluées ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM).

Le rapport est principalement axé sur les flux non-diffus (des gros producteurs). A noter qu'en 2021, 62 % des DD étaient issus de ces gros producteurs. Une partie sur les déchets diffus est également présente et fait état des lieux des données accessibles.

Certaines données datent de 2022 car les données 2023 n'existent pas : notamment sur les déchets dangereux produits par le BTP et VHU.

Le présent rapport comporte un focus sur les déchets d'amiante, détaillé en section 3.4.

Les flux inter-Régionaux et les flux d'exportation et d'importation 2023 ont été estimés grâce aux données de la base IREP et des données transmises par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets.

2.1. NATURE DES DÉCHETS DANGEREUX

Des regroupements par nature de déchets dangereux ont été réalisés afin de se rapprocher au mieux des catégories définies dans le SRADDET et de permettre la com-

parabilité des résultats. Les catégories utilisées pour 2023 sont identiques à celles retenues pour l'analyse de 2021.

Le regroupement par nature et par origine sectorielle est détaillé pour chaque code de déchet en Annexe 6.1.

N° chapitre	Chapitre ⁴	Nature de déchets (regroupement dans le cadre de cette étude)	Nombre de codes déchets associés
1	Déchets provenant de l'exploration et de l'exploitation des mines et des carrières ainsi que du traitement physique et chimique des minéraux	Boues et pâteux, autres	6
2	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ainsi que de la préparation et de la transformation des aliments	Déchets agro-chimiques	1
3	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, de pâte à papier, de papier et de carton	Autres	6
4	Déchets provenant des industries du cuir, de la fourrure et du textile	Boues et pâteux, solvants usés	4
5	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Boues et pâteux, déchets liquides, goudrons	15
6	Déchets des procédés de la chimie minérale	Boues et pâteux, déchets amiantés, déchets liquides, autres	29
7	Déchets des procédés de la chimie organique	Boues et pâteux, eaux de lavage industriel, Solvants usés	60
8	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression	Boues et pâteux, déchets de peintures, vernis, colles, encres, huiles usagées	17
9	Déchets provenant de l'industrie photographique	Déchets liquides, DEEE hors lampes	8
10	Déchets provenant de procédés thermiques	Boues et pâteux, déchets amiantés, mâchefers, scories et cendres industrielles, Résidus d'incinération	69
11	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux, et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux	Résidus de traitement de surface	17
12	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	Boues et pâteux, déchets liquides, Huiles usagées	13
13	Huiles et combustibles liquides usagés (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05 et 12)	Boues et pâteux, déchets contenant des PCB, déchets liquides, huiles usagées, Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	34
14	Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et propulseurs (sauf chapitres 07 et 08)	Boues et pâteux, gaz chlorofluorocarbones, solvants usés	5

⁴ Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets .w

15	Emballages et déchets d'emballages : absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs	Emballages souillés	3
16	Déchets non décrits ailleurs sur la liste	Accumulateurs au plomb, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, Déchets de véhicules automobiles, Déchets liquides, DEEE hors lampes, Gaz chlorofluocarbones, Gaz industriel, Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb), VHU	43
17	Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)	Boues et pâteux, Déchets amiantés, Déchets contenant des PCB, déchets de construction, goudrons, terres polluées	16
18	Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)	DASRI	7
19	Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel	Boues et pâteux, Déchets de traitement physico-chimique, déchets liquides, Déchets stabilisés/solidifiés, goudrons, lixiviats de décharges, mâchefers, scories et cendres industrielles, REFIOM, traitement des eaux usées	40
20	Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément	DASRI, Déchets de peintures, vernis, colles, encres, déchets agro-chimiques, Déchets liquides, DEEE hors lampes, gaz chlorofluorocarbones, huiles usagées, lampes, piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	14

2.2. MODES DE TRAITEMENT

Le tableau ci-dessous contient la liste des codes traitement et des libellés de l'opération.

Cette liste provient de l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets.

ration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets.

Code traitement	Libellé de l'opération	Traitement retenu dans ce rapport	Élimination/Valorisation
Opérations d'élimination			
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge)	Stockage	Elimination
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols)	Epandage	Elimination
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles)	Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles).	Elimination
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins)	Lagunage	Elimination
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement)	Stockage	Elimination
D6	Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion	Rejet en milieu aquatique	Elimination

D7	Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin.	Immersion en mer	Elimination
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D1 à D12.	Traitement biologique	Elimination
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)	Traitement physico-chimique ⁵	Elimination
D10	Incinération à terre.	Traitement thermique sans valorisation énergétique	Elimination
D11	Incinération en mer	Incinération en mer	Elimination
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine).	Stockage	Elimination
D13	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D13	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant élimination

Opérations de valorisation			
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie.	Traitement thermique avec valorisation énergétique	Valorisation
R2	Récupération ou régénération des solvants	Régénération des solvants	Valorisation
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Recyclage de métaux	Valorisation
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Recyclage de matières inorganiques	Valorisation
R6	Régénération des acides ou des bases	Régénération acides ou bases	Valorisation
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants	Récupération des résines	Valorisation
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs	Récupération des produits provenant des catalyseurs	Valorisation
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles	Régénération des huiles	Valorisation

⁵ Le traitement physico-chimique des déchets est réalisé sur des déchets non ultimes, la plupart du temps des déchets dangereux issus de l'industrie. Les techniques physico-chimiques mises en œuvre lors du traitement sont utilisées dans le processus de recyclage de ces déchets afin de les décomposer et de permettre leur valorisation. Différents procédés peuvent être mis en œuvre pour le traitement des déchets, en fonction de l'état du déchet (liquide ou solide), du degré de pollution et du type de pollution à laquelle le déchet a été exposé.

Le traitement physico-chimique des déchets peut se faire par centrifugation ou ultrafiltration, qui consiste à séparer les phases huileuses et aqueuses dans les déchets organiques. La neutralisation et la précipitation sont utilisées sur les boues polluées, préalablement au traitement et à leur dépollution.

R10	Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Recyclage de substances organiques	Valorisation
R11	Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10	Remblais en mines de sel allemandes	Valorisation
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11.	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)	Regroupement/transit/prétraitement	Regroupement avant valorisation

3

OBSERVATIONS DES DÉCHETS DANGEREUX



Sauf mention du contraire, les tonnages de déchets dangereux ne prennent pas en compte les VHU et les DEEE qui sont traités séparément. Les codes déchets associés aux VHU et DEEE sont présentés ci-dessous :

Code	Activités	Regroupement	Libellé
09 01 11*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	Appareils photographiques à usage unique contenant des piles visées aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03
16 02 09*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets contenant des PCB	Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB
16 02 10*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets contenant des PCB	Équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09
16 02 11*	Collecte de DEEE hors service public	Gaz chlorofluorocarbonés	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbonés, des HCFC ou des HFC
16 02 12*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets amiantés	Équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre
16 02 13*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	Équipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12
16 02 15*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut
20 01 21*	DD pris en charge par le service public	Lampes	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure
20 01 23*	DD pris en charge par le service public	Gaz chlorofluorocarbonés	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbonés
20 01 35*	DD pris en charge par le service public	DEEE hors lampes	Équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23
16 01 04*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	VHU	Véhicules hors d'usage

TABLEAU 3 – CODES DÉCHETS ASSOCIÉS AUX VHU ET DEEE

3.1. QUANTITÉS, TYPOLOGIE ET ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La production de déchets dangereux et la nature des déchets est directement liée à l'activité économique d'un territoire. La région Centre-Val de Loire est marquée par 3 typologies d'activité. En effet le nord de la région est fortement industrialisé tandis que le sud du département est plutôt marqué par l'agriculture et des industries lourdes. L'axe ligérien est quant à lui la zone la plus dynamique notamment avec des emplois tertiaires.

3.1.1. DÉCHETS DANGEREUX TOTAUX PRODUITS

En 2023, 254 900 tonnes de déchets dangereux ont été produites et collectées au total (hors VHU et DEEE) sur la Région Centre-Val de Loire.

a) Quantités totales produites (IREP Eliminateurs et PNTTD)

Pour estimer la quantité totale de déchets dangereux produite en 2023, on considère le fichier IREP "Eliminateur" (déclaration des tonnages reçus sur les installations de traitement) ainsi que le fichier consolidé des flux transfrontaliers du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD), autorité compétente unique pour

la France dans le domaine des transferts transfrontaliers de déchets.

Le fichier IREP "Eliminateur" comporte l'ensemble des quantités des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire et traités sur le territoire national.

Le fichier du PNTTD comporte les quantités de déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire ayant fait l'objet d'une exportation en dehors du territoire national.

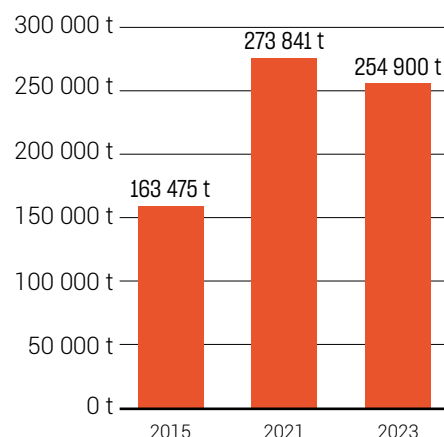
Ainsi, d'après ces deux bases de données, **le tonnage total de déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire est estimé en 2023 à 254 900 tonnes** (hors VHU et DEEE). 392 sites producteurs sur la Région sont recensés sur la base IREP Eliminateurs.

Le **gisement total de déchets dangereux produits en Région Centre-Val de Loire et traité à l'étranger est de 11 598 tonnes** (hors VHU et DEEE).

À titre de comparaison, en 2021, la quantité totale de DD produits dans le Centre-Val de Loire était estimée à 273 841 tonnes (hors VHU et DEEE), soit une diminution d'environ 7% de la production totale de déchets dangereux.

En 2015, la quantité totale de DD produits dans le Centre-Val de Loire était estimée à 163 475 tonnes (hors VHU et DEEE).

FIGURE 1 - DÉCHETS DANGEREUX TOTAUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Remarque : Les données de 2015 proviennent d'une phase initiale d'observation menée dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, période durant laquelle la traçabilité des déchets était moins aboutie. À l'inverse, les données de 2021, bénéficiant d'une amélioration des outils de traçabilité et d'une sensibilisation accrue auprès des producteurs, sont jugées plus fiables et constituent ainsi une année de référence pertinente pour la comparaison avec 2023.

b) Origine géographique des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire

Près de **74% des déchets dangereux recensés, soit 188 919 tonnes sur les 254 900 tonnes produites** (hors VHU et DEEE), sont produits dans les 3 départements suivants :

- 105 729 tonnes soit 42% dans le **Loiret** ;
- 42 231 tonnes soit 17% dans l'**Indre-et-Loire** ;
- 40 958 tonnes soit 16% dans l'**Eure-et-Loir**.

Les 3 départements produisant le plus de déchets dangereux en Centre-Val de Loire restent les mêmes qu'en 2021. **Le Loiret demeure le principal producteur, avec 42% de la production régionale en 2023 contre 43% en 2021.** L'Eure-et-Loir conserve une part stable de 14%, tandis que l'Indre-et-Loire passe de 15% à 17%. Malgré une diminution des quantités totales de déchets dangereux produites entre 2021 et 2023, la répartition entre les départements reste globalement stable.

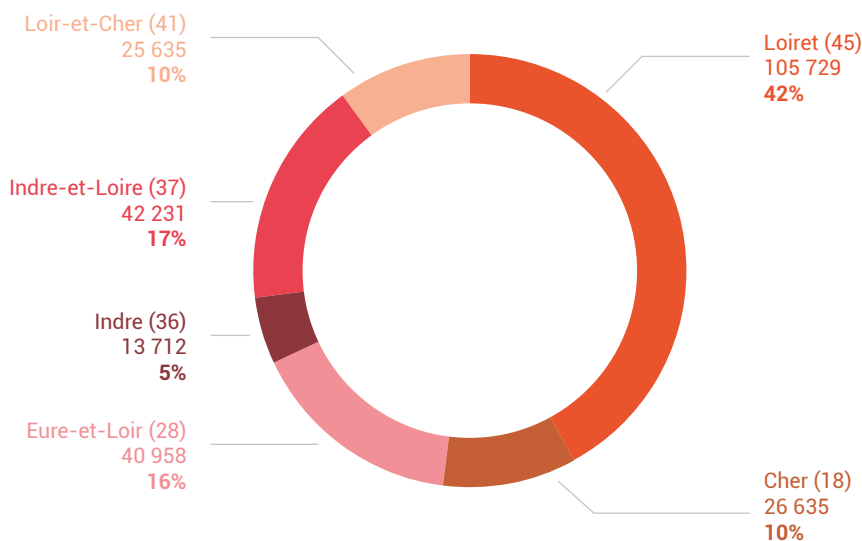


FIGURE 2 - RÉPARTITION DES TONNAGES DE DD PRODUITS PAR DÉPARTEMENT EN CENTRE-VAL DE LOIRE, EN 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)

(Source : IREP Eliminateur, 2023 ; PNTTD, 2023)

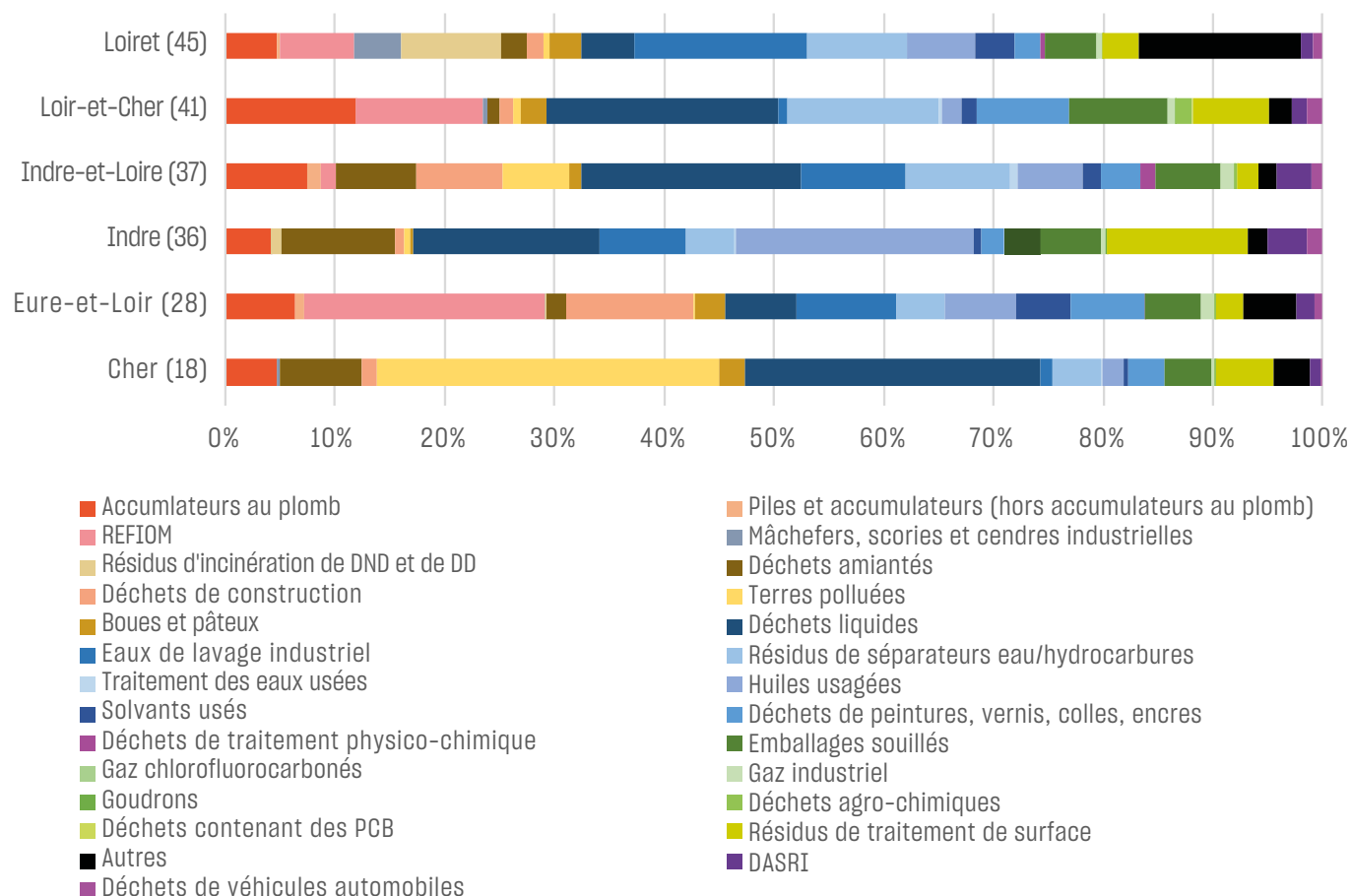


FIGURE 3 – TYPOLOGIE DES DÉCHETS PRODUITS PAR DÉPARTEMENT EN CENTRE-VAL DE LOIRE, EN 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)
(Source : IREP Eliminateur, 2023 ; PNTTD, 2023)

c) Répartition par nature des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire

Le gisement de déchets dangereux produits en Région Centre-Val de Loire est de **254 900 tonnes** (hors VHU et hors DEEE).

Nature des déchets dangereux	Tonnage produit en Centre-Val de Loire en 2023	Pourcentage 2023
Accumulateurs au plomb	15 512 t	6%
Autres	19 911 t	8%
Boues et pâteux	5 847 t	2%
DASRI	4 372 t	2%
Déchets agro-chimiques	688 t	<1%
Déchets amiantés	9 969 t	4%
Déchets contenant des PCB	45 t	<1%
Déchets de construction	10 568 t	4%
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	10 175 t	4%
Déchets de traitement physico-chimique	1 357 t	1%
Déchets de véhicules automobiles	2 255 t	1%
Déchets liquides	31 089 t	12%
Eaux de lavage industriel	26 071 t	10%
Emballages souillés	13 849 t	5%
Gaz chlorofluorocarbonés	16 t	<<1%

Gaz industriel	1 852 t	1%
Goudrons	6 t	<<1%
Huiles usagées	15 642 t	6%
Mâchefers, scories et cendres industrielles	4 690 t	2%
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	1 225 t	<1%
REFIOM	19 697 t	8%
Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	20 696 t	8%
Résidus de traitement de surface	10 213 t	4%
Résidus d'incinération de DND et de DD	9 781 t	4%
Solvants usés	7 107 t	3%
Terres polluées	11 814 t	5%
Traitement des eaux usées	450 t	<1%
TOTAL	254 900 t	100%

TABLEAU 3 – NATURE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

En 2023, les principaux déchets dangereux produits (hors VHU et DEEE) en tonnages sont :

- Les déchets liquides ;
- Les eaux de lavage industriel ;
- Les résidus de séparateurs eau/

hydrocarbures ;

- REFIOM ;
- Accumulateurs au plomb.

Les mêmes types de déchets étaient également les plus importants en 2021.

Une comparaison entre 2015 et 2023 reste difficile, car les catégories de déchets utilisées en 2015 n'ont pas été appliquées de la même façon : les DEEE ont été exclus de l'analyse 2021 et 2023 et les DASRI inclus.

2023

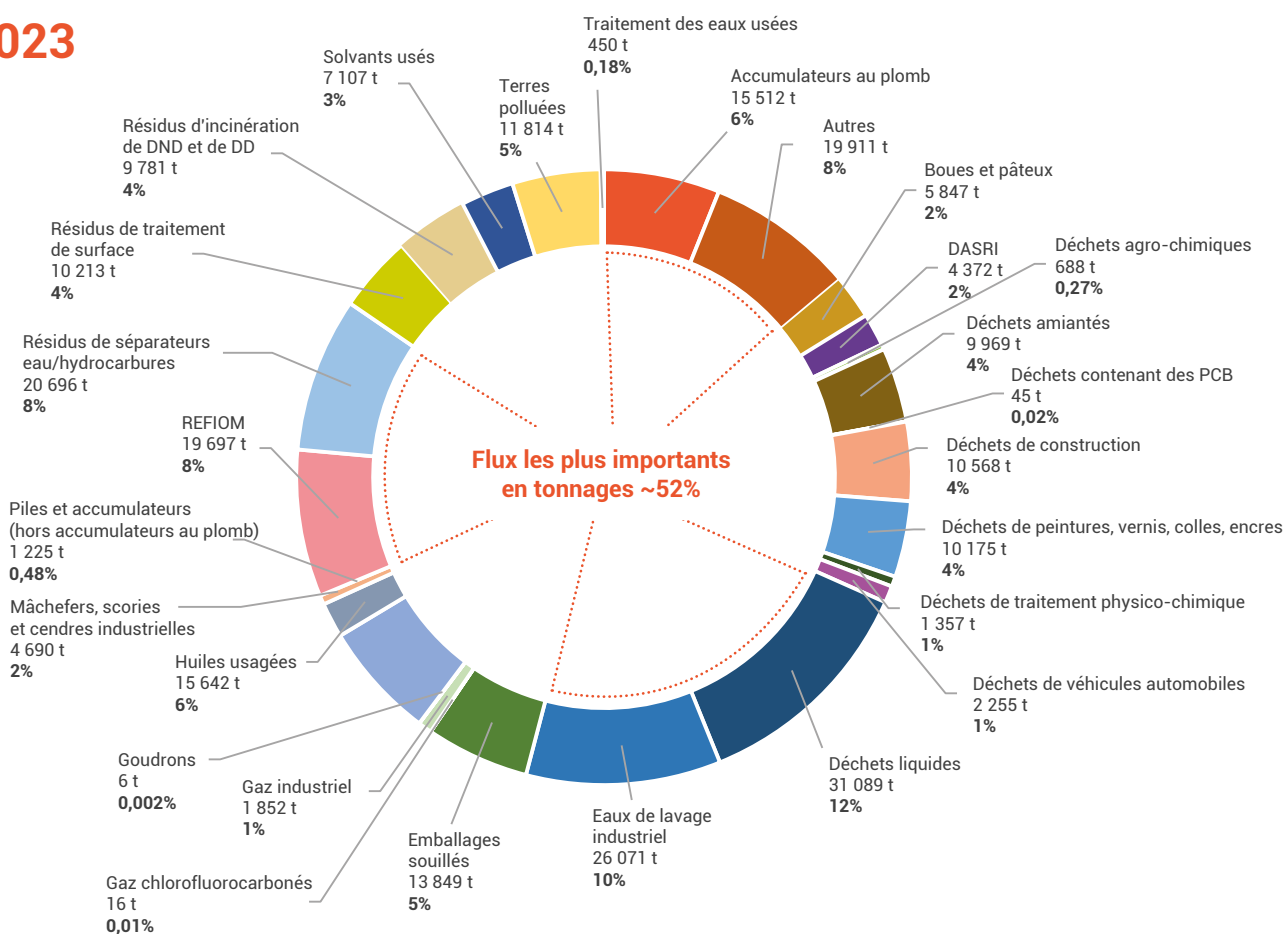


FIGURE 3 – NATURE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023 (HORS VHU ET DEEE)

(Source : IREP Eliminateur, 2023 ; PNNTD, 2023)

d) Origine sectorielle des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire

En 2023, les principaux secteurs d'activités producteurs de déchets dangereux en Centre-Val de Loire sont :

- L'industrie (44%) ;
- Le traitement des déchets, des eaux usées, des sols pollués (17%) ;
- Le BTP et assimilés (13%) ;

- La collecte de piles hors service public (6%).

En 2021, ces mêmes activités constituaient déjà les principales sources de production de déchets dangereux dans la région.

La comparaison avec l'année 2015 est doublement difficile. En effet, en 2015, 35% des déchets dangereux n'avaient pas d'origine spécifiée et les catégories utilisées dans le SRADDET diffèrent de celles utilisées pour les années 2021 et 2023.

Activité	Tonnage produit en 2021 en Centre-Val de Loire	Pourcentage (2021)	Tonnage produit en 2023 en Centre-Val de Loire	Pourcentage (2023)
Agriculture	520 t	0,19%	469 t	<1%
Automobile (réparateurs et centres VHU)	18 937 t	7%	17 504 t	7%
BTP et assimilés	26 596 t	10%	32 353 t	13%
Collecte de piles hors service public	21 862 t	8%	15 537 t	6%
DD pris en charge par le service public	7 244 t	3%	6 572 t	3%
Industries - Centrales thermiques, chaufferies	9 652 t	3%	9 787 t	4%
Industrie - Filière emballages souillés	15 969 t	6%	13 853 t	5%
Industrie	118 650 t	43%	111 836 t	44%
Pyrotechnie	0,1 t	<<1%	2,9 t	<<1%
Santé humaine et animale	6 008 t	2%	4 362 t	2%
Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	48 402 t	18%	42 624 t	17%
TOTAL	273 841 t	100%	254 900 t	100%

TABLEAU 4 – ORIGINE SECTORIELLE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

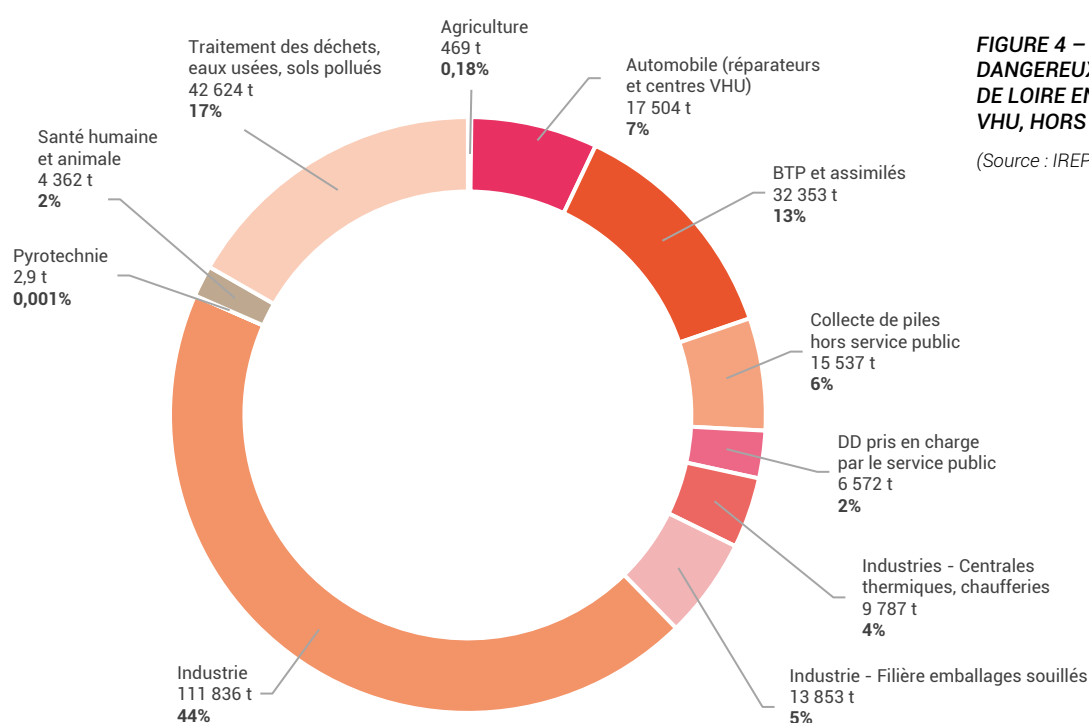


FIGURE 4 – RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023 PAR ORIGINE (HORS VHU, HORS DEEE)

(Source : IREP Eliminateur, 2023 ; PNTTD, 2023)

e) Méthodologie de répartition des déchets dangereux totaux produits en Centre-Val de Loire

La méthodologie utilisée est la suivante :

- La base IREP éliminateur a permis de déterminer que 254 900 t de déchets était produits sur la région.
- Pour déterminer ensuite la part de gros

producteurs (déchets non diffus) et de déchets diffus nous disposons de plusieurs bases de données.

- La base IREP producteur est complétée par les gros producteurs (> 2t de déchets dangereux), cependant cette base n'est pas fiable à 100% et il est possible que certains producteurs n'aient pas réalisé leur déclaration.

• De plus, pour les déchets diffus, la connaissance de ces déchets est assez compliquée puisqu'il y a peu de suivi et il existe une grande diversité de petits producteurs.

- C'est pourquoi il existe une incertitude, modélisée sur le schéma ci-dessous.



FIGURE 5 – ILLUSTRATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉPARTITION DES DÉCHETS DIFFUS ET NON DIFFUS PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Les deux sous parties suivantes détailleront les tonnages de déchets diffus et non diffus connus.

3.1.2. DÉCHETS DANGEREUX NON DIFFUS (GROS PRODUCTEURS)

a) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an)

Les données de la base IREP Producteur n'étant pas complétées de manière exhaustive par les gros producteurs, nous n'utiliserons cette donnée qu'en approximation d'un minimum de tonnage provenant de ces gros producteurs.

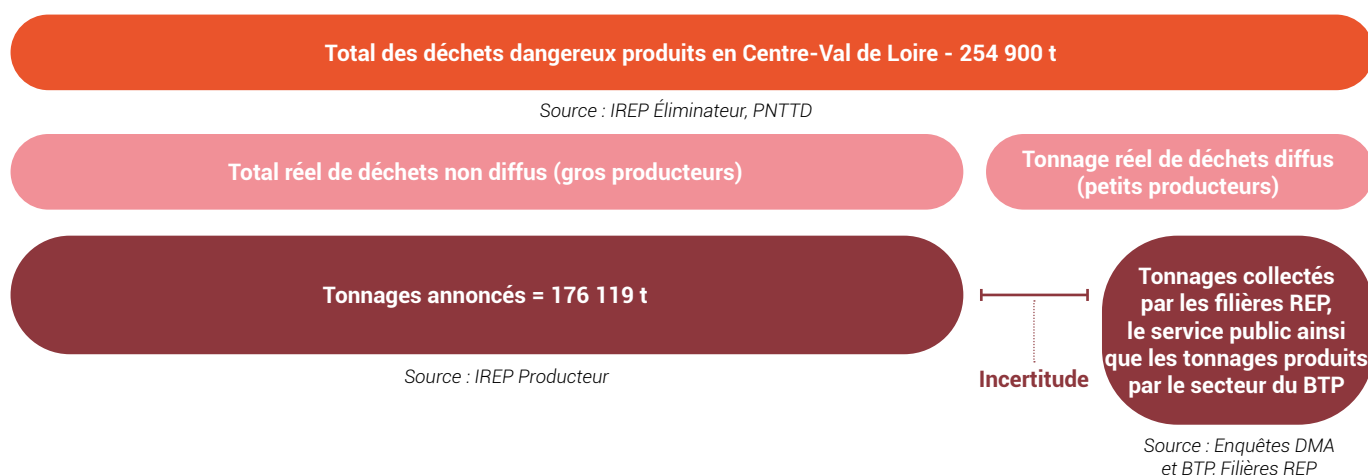
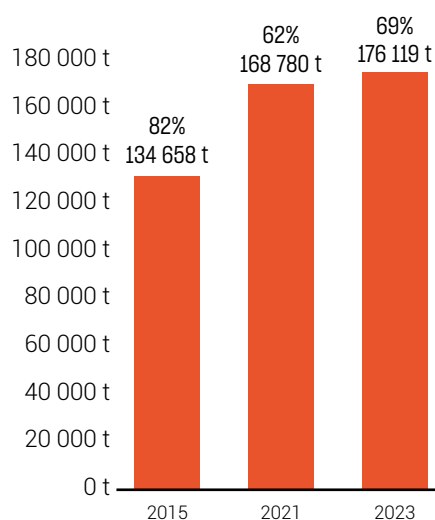


FIGURE 6 – ESTIMATION QUANTITÉ MINIMALE DE DÉCHETS DANGEREUX NON DIFFUS PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2023, on observe ainsi qu'**au moins 176 119 tonnes** des 254 900 tonnes (soit près de **69%**) sont des déchets dangereux **non diffus**, produits par des **gros producteurs (> 2 tonnes)**.

FIGURE 7 - RÉPARTITION DES TONNAGES PRODUITS PAR LES GROS PRODUCTEURS DÉCLARÉS DANS LA BASE IREP EN 2021 ET 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)



b) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par département

En 2023, on recense au moins 392 gros producteurs (hors VHU et DEEE). **Les 15 plus importants représentent près de 50 % des tonnages produits, soit 86 345 tonnes.**

Leur liste est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le Loiret représente à lui seul près de 42% des déchets produits sur la Région. Le département a en effet une forte activité industrielle (9e département français).

Parmi les gros producteurs dans le Loiret, se trouve **Ecobat Resources** qui recycle des batteries au plomb et qui produit près de 22 000 t de déchets, soit 30% des déchets dangereux produits dans le département.

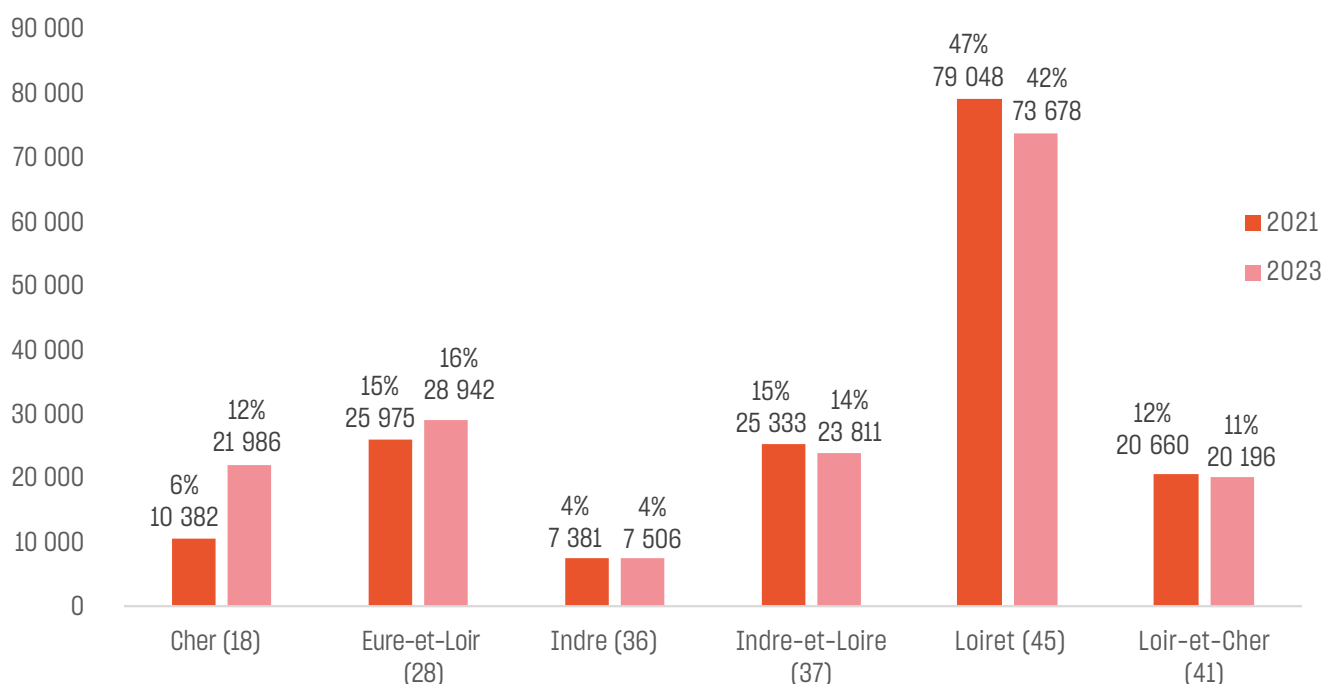


FIGURE 8 - RÉPARTITION DES TONNAGES PRODUITS PAR LES GROS PRODUCTEURS DÉCLARÉS DANS LA BASE IREP EN FONCTION DU DÉPARTEMENT EN 2021 ET 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)

Nom établissement	Commune	Département	Tonnages 2023
ECOBAT RESSOURCES BAZOCHES LES GALLERANDES	Bazoches-les-Gallerandes	Loiret (45)	21 731
SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT	Chaingy	Loiret (45)	7 724
NEXTER MUNITIONS	CHAPELLE SAINT URSIN	Cher (18)	6 144
PAPREC ENERGIES 45	Gien	Loiret (45)	5 903
CHIMIE MACHINES SERVICES HIGH TECH	Luigny	EURE-ET-LOIR (28)	5 302
B S ENVIRONNEMENT	Saint-Ouen	LOIR-ET-CHER (41)	4 845
CHARTRES METROPOLE TRAITEMENT ET VALORISATION	Mainvilliers	EURE-ET-LOIR (28)	4 651
ELECTRICITE DE FRANCE	Belleville-sur-Loire	Cher (18)	4 630
SOCIETE GIENNOISE D'ASSAINISSEMENT J MEYER	POILLY-LEZ-GIEN	Loiret (45)	4 251
PROTEC SAS	Nouâtre	INDRE-ET-LOIRE (37)	3 930
LOIRET AFFINAGE	Fontenay-sur-Loing	Loiret (45)	3 883
UVEA	Ouarville	EURE-ET-LOIR (28)	3 590
CHIMIREC CDS	Béville-le-Comte	EURE-ET-LOIR (28)	3 589
PAPREC CRV	Saint-Germain-du-Puy	Cher (18)	3 350
JEAN GESSET ET FILS	VIERZON	Cher (18)	2 821

TABLEAU 5 - LISTE DES 15 PLUS GROS PRODUCTEURS DE DÉCHETS DANGEREUX DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, EN 2023

(Source : IREP Production, 2023)

c) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par nature

En 2023, les flux de déchets dangereux non diffus les plus importants sont les déchets liquides, les REFIOM, les eaux de lavage industriel et les résidus de séparateurs eau/hydrocarbures (stable par rapport à 2021).

2023

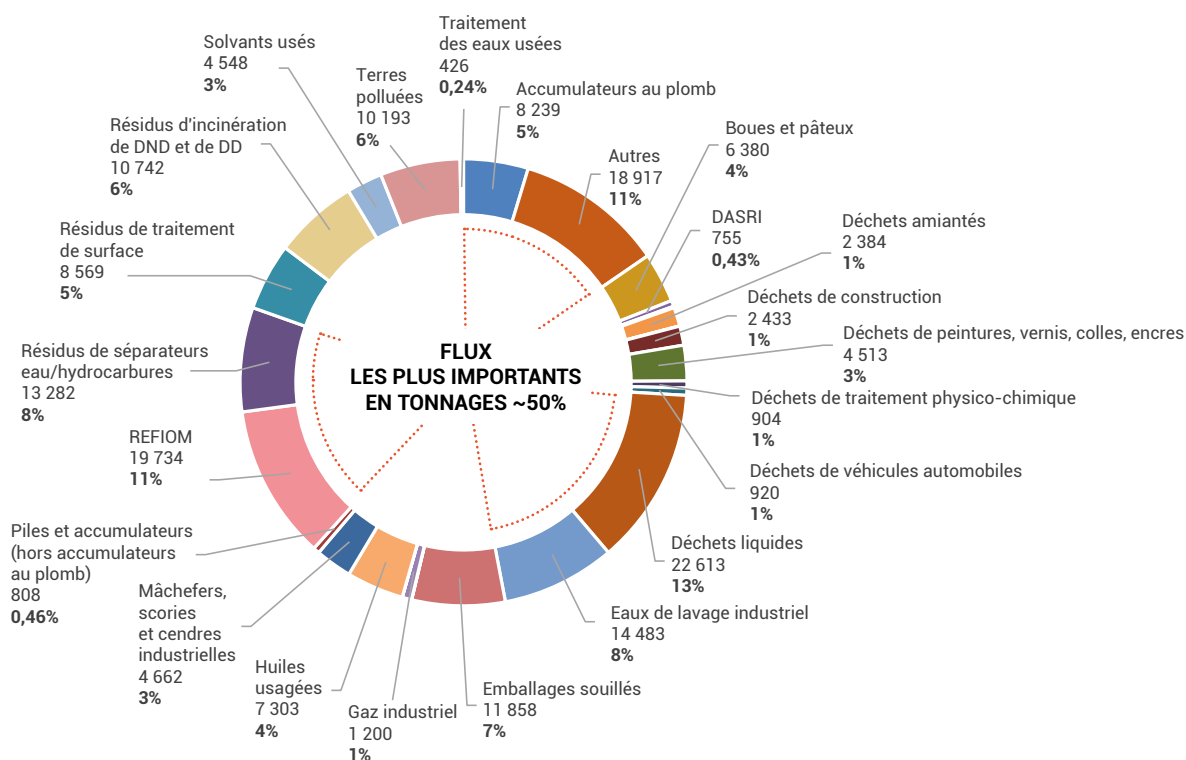


FIGURE 9 - RÉPARTITION DES TONNAGES PRODUITS PAR LES GROS PRODUCTEURS DÉCLARÉS DANS LA BASE IREP EN FONCTION DE LEUR NATURE EN 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)

(Source : IREP Producteur, 2023)

d) Quantité minimale de déchets non diffus produits (> 2 t/an) par secteur

En 2023, l'industrie et les secteurs du traitement des déchets, des eaux usées et des sols pollués ont produit le plus de déchets. La répartition des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire est restée stable entre 2021 et 2023.

L'origine sectorielle des déchets dangereux produits par les gros producteurs se décompose de la manière suivante :

2023

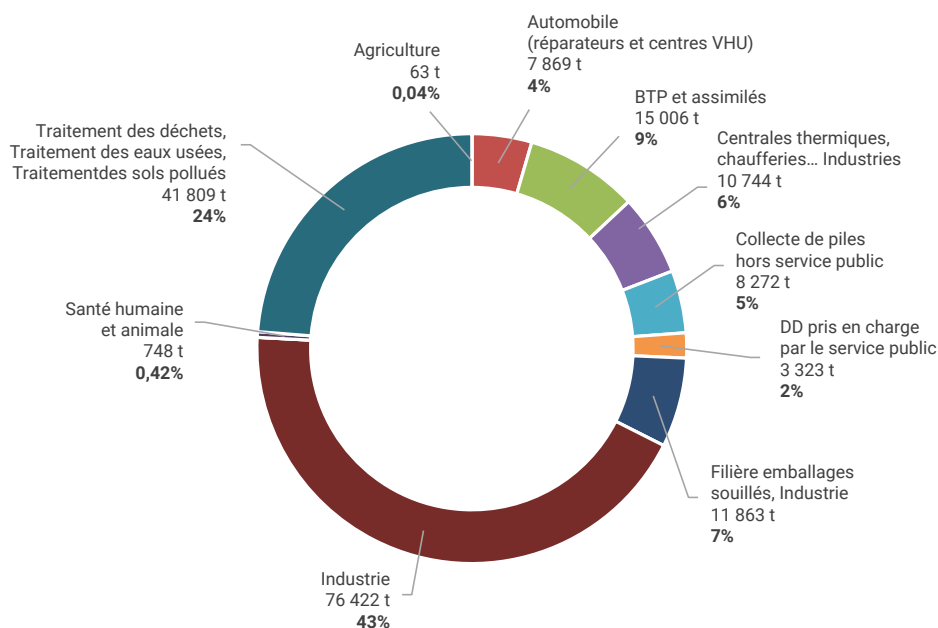


FIGURE 10 - RÉPARTITION DES TONNAGES PRODUITS PAR LES GROS PRODUCTEURS DÉCLARÉS DANS LA BASE IREP EN FONCTION DE LEUR ORIGINE SECTORIELLE EN 2023 (HORS VHU, HORS DEEE)

(Source : IREP Producteur, 2023)

3.1.3. DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS (PETITS PRODUCTEURS)

Total des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire - 254 900 t

Source : IREP Éliminateur, PNTTD

Total réel de déchets non diffus (gros producteurs)

Tonnage réel de déchets diffus (petits producteurs)

Tonnages annoncés - 176 119 t

Source : IREP Producteur

Incertitude

Tonnages collectés par les filières REP, le service public ainsi que les tonnages produits par le secteur du BTP

Source : Enquêtes DMA et BTP, Filières REP

FIGURE 11 - RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX DES GROS PRODUCTEURS ET DES DÉCHETS DIFFUS EN 2023

En 2023, par manque de données (notamment les données EGIDA qui permettent d'estimer la production des artisans), seulement une partie des déchets diffus réellement produits pourra être estimée. D'après la quantification du **tonnage minimal de déchets non diffus produits issu de la base IREP Producteur (2023), nous pouvons déterminer, qu'au maximum, 78 781 tonnes⁶ (soit près de 31%) sont produites par des petits producteurs.**

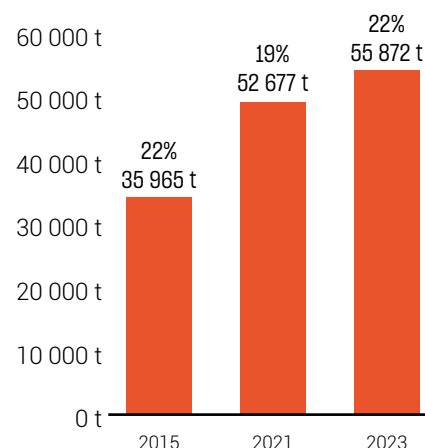
Les déchets diffus étudiés dans ce rapport sont : les déchets dangereux issus des ménages (collectés par les filières REP ou le service public), du secteur du BTP (hors amiante) et du secteur agricole (filière REP).

Les déchets dangereux diffus non étudiés dans ce rapport, faute de données, sont ceux produits par les entreprises artisanales.

⁶ 254 900 t – 176 119 t = 78 781 t

L'ensemble de ces flux atteint 55 872 tonnes, ce qui correspond à près de 21% du tonnage total produit en région Centre-Val de Loire. Il s'agit d'une estimation minimale des tonnages issus des petits producteurs. Le graphique suivant illustre l'évolution observée entre 2015, 2021 et 2023.

FIGURE 12 – ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS PRODUITS PAR LES PETITS PRODUCTEURS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (2015, 2021 ET 2023)



a) Les déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages sont composés de :

- Déchets dangereux collectés en déchèteries (DDS : Déchets Dangereux Spécifiques) ;
- Déchets dangereux collectés en mélange dans les OMR ;
- Déchets dangereux collectés via les filières REP tels que les DASRI, les piles et accumulateurs, les médicaments non utilisés (MNU) et de déchets dangereux spécifiques (DDS).

Les déchets dangereux collectés en déchèterie (hors filières REP)

D'après l'enquête collecte des DMA pour l'année 2023 en région Centre-Val de Loire, ce sont **4 420 tonnes**⁷ de déchets dangereux qui ont été collectées sur les 252 déchèteries publiques du territoire.

Les déchets dangereux collectés en mélange dans les OMR :

Certains déchets dangereux ne sont pas triés à la source et se retrouvent dans les OMR.

Afin d'identifier cette part, nous utilisons les résultats de la dernière campagne nationale de caractérisation des DMA

	Tonnages	Pourcentage
Indre-et-Loire (37)	1 242 t	28%
Loiret (45)	891 t	20%
Eure-et-Loir (28)	808 t	18%
Cher (18)	607 t	14%
Loir-et-Cher (41)	567 t	13%
Indre (36)	306 t	7%
Total Centre-Val de Loire	4 420 t	100%

TABLEAU 6 - TONNAGE DE DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR DÉPARTEMENT EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

(Source : Enquête DMA, 2023)

(Modecom, 2024⁸). 1,27% des OMR avaient été identifiées comme étant des déchets dangereux. En 2023, la région Centre-Val de Loire ayant collecté 494 608 tonnes d'OMR (Enquête collecte des DMA, 2023), on estime alors que **2 968 tonnes**⁹ de déchets dangereux se trouvaient en mélange dans les OMR (aérosols, peintures...).

Les déchets dangereux collectés via les filières REP

• LES DASRI

Les données présentées pour ce rapport proviennent de l'éco-organisme DASTRI.

DASTRI couvre uniquement une partie des déchets à risques infectieux : les déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles, (DASTRI, 2023¹⁰).

En 2023, en Centre-Val de Loire, environ **48 tonnes** nettes sont collectées en pharmacie et près de **3 tonnes** nettes sont collectées par d'autres canaux soit un total de près de **52 tonnes nettes**. En moyenne, 20 g/hab. sont ainsi collectées avec des variations selon le département (Tableau 7).

⁷ Ce tonnage est légèrement différent de celui indiqué dans le rapport d'enquête DMA 2023. En effet, afin de ne pas faire doublon avec les focus des filières REP ci-dessous, les tonnages de piles et accumulateurs, MNU et DASRI ont été retranchés.

⁸ La librairie ADEME - MODECOM 2024 - Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés

⁹ 494 608 t * 0,6% = 2 968 t

¹⁰ DASTRI_DOCUMENT-DE-REFERENCE-2023_2506.pdf

	Pharmacies	Autres	Total	Ratio
Cher (18)	5 513 kg	1 004 kg	6 517 kg	22 g/hab.
Eure-et-Loir (28)	7 373 kg	849 kg	8 222 kg	19 g/hab.
Indre (36)	5 268 kg	210 kg	5 478 kg	25 g/hab.
Indre-et-Loire (37)	11 939 kg	916 kg	12 855 kg	21 g/hab.
Loir-et-Cher (41)	10 983 kg	64 kg	11 047 kg	34 g/hab.
Loiret (45)	7 267 kg	279 kg	7 546 kg	11 g/hab.
Total Centre-Val de Loire	48 343 kg	3 322 kg	51 665 kg	20 g/hab.

TABLEAU 7 - POIDS NET DE DASRI COLLECTÉS PAR DÉPARTEMENT PAR DASTRI EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

(Source : DASTRI, 2023¹¹)

Au 31/12/2023, on recense **793 points de collecte DASRI** en Centre-Val de Loire -dont 742 en pharmacies. Pour comparaison, en 2023, on recense 21 points de collectes de plus qu'en 2021. Ces derniers ne sont cependant pas répartis de manière homogène (Tableau 8).

	Pharmacies	Autres	Total points de collecte	Nombre d'habitant par point de collecte	Taux de collecte
Cher (18)	96	11	107	2 789	102%
Eure-et-Loir (28)	103	22	125	3 465	109%
Indre (36)	78	7	85	2 536	119%
Indre-et-Loire (37)	190	8	198	3 120	113%
Loir-et-Cher (41)	175	3	178	1 845	109%
Loiret (45)	100	0	100	6 885	73%
Total Centre-Val de Loire	742	51	793	3 256	100%

TABLEAU 8 - POINTS DE COLLECTE DASTRI EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AU 31/12/2023

(Source : DASTRI, 2023)

En région Centre-Val de Loire, ce maillage des points de collecte permet ainsi de collecter en moyenne 100% du poids net de DASRI mis sur le marché (contre 83% à l'échelle nationale). Ce taux de collecte varie selon les départements. Ceci montre ainsi l'importance d'une bonne répartition des points de collectes sur le territoire pour capter le plus de flux possible.

Le taux moyen de collecte correspond au nombre de boîtes distribuées sur le nombre de boîtes récupérées.

• LES PILES ET ACCUMULATEURS

Les Piles et Accumulateurs collectés de manière diffuse le sont principalement par les éco-organismes Corepile et Screlec. Ce flux de déchets est principalement collecté auprès des distributeurs (28%) et des déchèteries (23%).

Au total, ce sont **804 tonnes** de piles et accumulateurs collectés dont 417 tonnes par Corepile majoritairement auprès

des collectivités (notamment via les déchetteries) et des distributeurs et 388 tonnes par Screlec majoritairement auprès d'autres types de points de collecte. Ceci correspond ainsi à un ratio de **312 g/hab.**

La collecte est plus ou moins importante selon le département avec l'Eure-et-Loir où 597 g/hab. sont collectés vs. le Loiret où seulement 236 g/hab. sont collectés, soit plus de deux fois moins.

2023	Tonnage	Ratio
Cher (18)	75 t	250 g/hab.
Eure-et-Loir (28)	258 t	597 g/hab.
Indre (36)	56 t	260 g/hab.
Indre-et-Loire (37)	171 t	277 g/hab.
Loir-et-Cher (41)	82 t	250 g/hab.
Loiret (45)	162 t	236 g/hab.
Total	804 t	312 g/hab.

TABLEAU 9 – TONNAGE DE DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR DÉPARTEMENT EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

(Source : Enquête DMA, 2023)

¹¹ https://www.dastri.fr/wp-content/uploads/2022/04/DASTRI_RA_2021.pdf

¹² Le taux de collecte est calculé de la façon suivante : nombre de boîtes de DASRI distribuées/nombre de boîtes collectées

• LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS (MNU) :

En 2023, **362 tonnes nettes** de Médicaments Non Utilisés sont collectées en Centre-Val de Loire.

Cette collecte est organisée par l'éco-organisme Cyclamed et ses nombreux partenaires.

On compte, en Centre-Val de Loire, 772 pharmacies, 9 grossistes, 2 laboratoires et 3 usines d'incinérations qui sont partenaires.

Depuis 2021, le tonnage net collecté diminue.

En effet, entre 2021 et 2023, une **diminution de près de 17%** est observée.

• LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

b) Les déchets du secteur du bâtiment (hors amiante)¹³

En 2022, environ **43 935 tonnes¹⁴** de déchets dangereux diffus, hors amiante, issus du secteur du bâtiment sont recensés par l'enquête BTP. Les données de l'année 2023 ne sont pas disponibles. Il s'agit de notamment de terres polluées, de bois traité...

Ces déchets dangereux proviennent des entreprises de travaux publics, des

entreprises de bâtiments et de la démolition des bâtiments. Les données actualisées seront disponibles dans le rapport BTP, dont la publication est prévue en 2026.

c) Les déchets du secteur agricole

En 2023, l'éco-organisme ADIVALOR a collecté en Centre-Val de Loire environ **18 tonnes** de déchets diffus issus du secteur agricole la totalité sont des produits (ADIVALOR, 2023). En 2021, 18,9 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables ont été collectées.

d) Bilan des déchets dangereux diffus (petits producteurs)

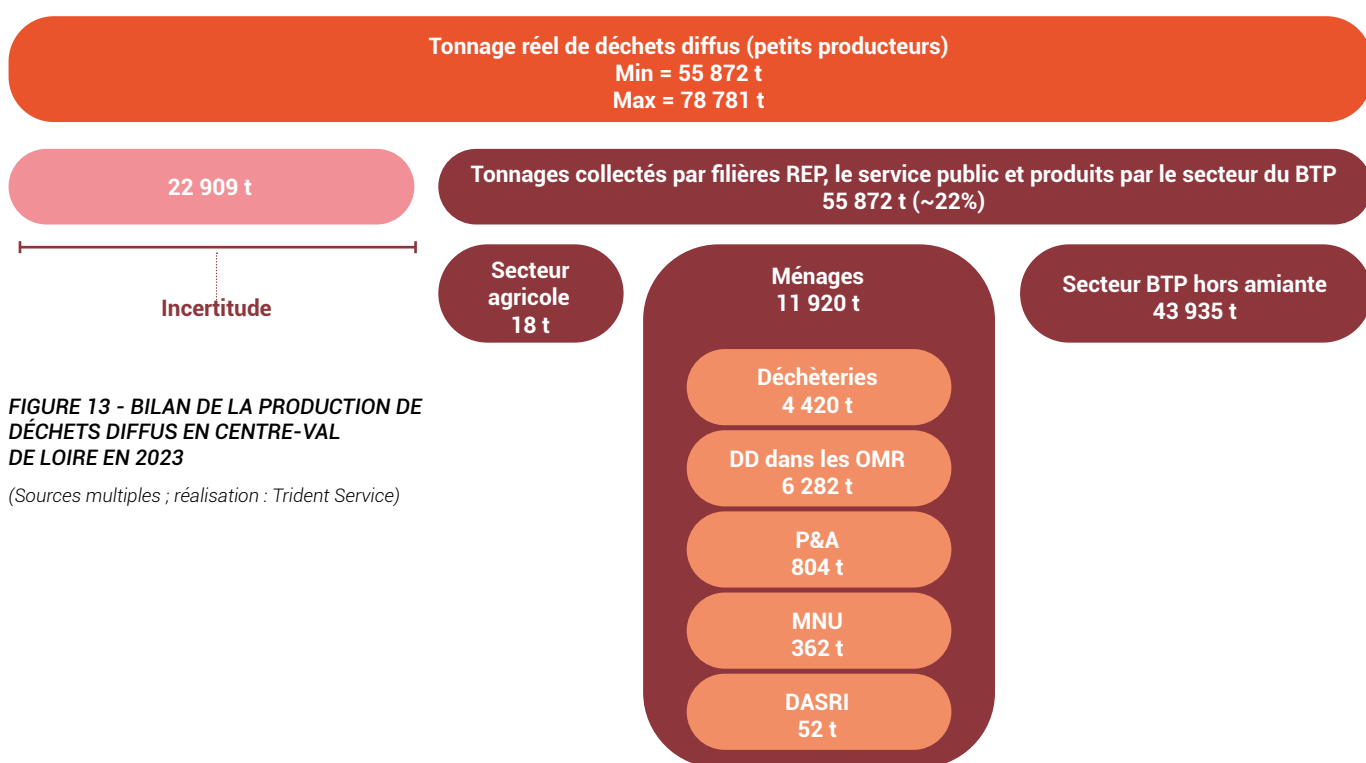


FIGURE 13 - BILAN DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DIFFUS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

(Sources multiples ; réalisation : Trident Service)

¹³ https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2023-02/Rapport_BTP_donnC3%A9es%202020.pdf

¹⁴ 61 880 tonnes de déchets dangereux issus du BTP dont 29% d'amiante, soit 43 935 tonnes hors amiante.

3.1.4. BILAN DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX

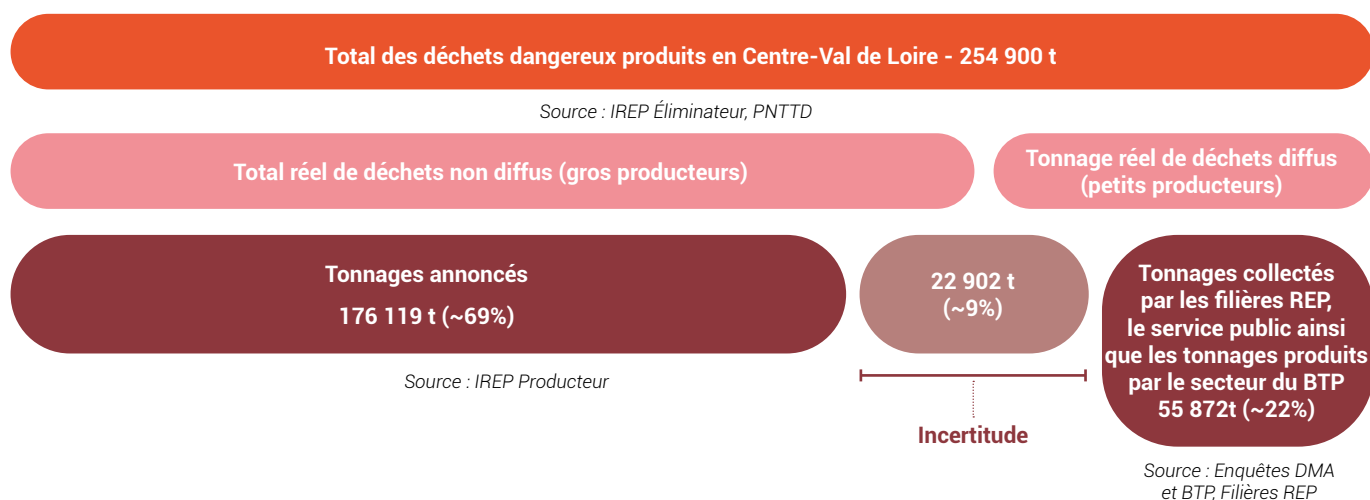


FIGURE 14 - BILAN DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

3.1.5. DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) ET VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

a) VHU produits en Centre-Val de Loire

En 2022¹⁵, 80 154 tonnes de VHU sont collectées par des centres agréés en Centre-Val de Loire (ADEME, 2022¹⁶). L'âge moyen de ces VHU (carcasses de voiture, voitures accidentées...) est de 26,9 ans. Le détail par département est présenté dans le tableau ci-dessous.

Au niveau national, **1 533 804 tonnes** de VHU ont été prises en charge en 2022. L'origine de ces tonnages se répartit comme suit :

- 673 340 tonnes proviennent de particuliers (44%) ;
- 119 637 tonnes proviennent de concessionnaires et professionnels des réseaux des constructeurs (8%) ;
- 222 402 tonnes proviennent de garages indépendants et d'autres professionnels de l'entretien (15%) ;
- 253 078 tonnes proviennent de compagnies et mutuelles d'assurances (17%) ;
- 190 192 tonnes proviennent de fourrières (12%) ;
- 67 487 tonnes proviennent d'autres origines (4%) ;
- 7 669 tonnes proviennent de service de l'état (< 1%) ;

En l'absence de données disponibles, la répartition régionale de l'origine des VHU ne peut être établie.

Détail des données VHU par département

Département	VHU pris en charge	Tonnage total VHU pris en charge
18	5 905	7 086t
28	15 385	18 462t
36	2 561	3 073t
37	17 655	21 186t
41	11 696	14 035t
45	13 593	16 312t
Total général	66 795	80 154t

b) DEEE produits en Centre-Val de Loire

En 2023, 43 630 tonnes de DEEE sont collectées en Centre-Val de Loire (ADEME, 2023¹⁷)

- 14 774 tonnes issues des collectivités (34%), notamment via les déchèteries ;
- 4 911 tonnes issues des distributeurs (11%), notamment les magasins de bricolage ou les supermarchés ;
- 1 005 tonnes issues de l'Économie sociale et solidaire (ESS) (2%) ;
- 3 377 tonnes issues de Détenteurs (8%) ;
- 14 426 tonnes d'autres origines (33%).

c) Synthèse des DEEE et VHU

Synthèse des tonnages VHU et DEEE collectés

Type de déchets	Tonnage collecté
VHU	80 154 t
DEEE	43 630 t
Total général	123 784 t

¹⁵ Les données 2023 n'étant pas disponibles, les données les plus récentes sont utilisées (2022).

¹⁶ Rapport-Annuel-Vehicules-Donnees-2022

¹⁷ Tableau de bord - Equipements électriques et électroniques (EEE)

3.2. LE DEVENIR DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS DANS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

3.2.1. DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ELIMINATEURS)

En 2023, 254 900 tonnes de déchets dangereux (hors VHU et DEEE) ont été produites dans la Région Centre-Val de Loire :

- 24% des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire étaient traités dans la Région (61 556 tonnes) contre 29% en 2021 et 8% en 2015 ;
- 71 % étaient traités hors de la région sur le territoire national (181 746 tonnes) dont 63% dans les 6 régions limitrophes¹⁸ de la région Centre-Val de Loire :

Régions	Tonnage en 2023	Pourcentage (2023)	Pourcentage (2021)
Pays-de-la-Loire	63 131	25%	17%
Normandie	32 735	13%	12%
Hauts-de-France	26 832	11%	14%
Ile-de-France	25 635	10%	11%
Grand-Est	11 110	4%	5%
Nouvelle-Aquitaine	9 773	4%	4%
Auvergne-Rhône-Alpes	6 218	2%	3%
Bourgogne-Franche-Comté	3 608	1%	1%
Occitanie	1 777	<1%	<1%
Bretagne	901	<1%	<1%
Provence-Alpes-Côte-D'Azur	27	<1%	<1%

TABLEAU 10 - DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

Source IREP Éliminateur, 2021 et 2023

- 5% des déchets dangereux sont exportés (données issues du PNTTD), principalement en Allemagne (82%), puis en Suisse (3%) et en Belgique (10%), en Espagne (3%) et dans une moindre mesure en Pays-Bas (2%) et en Italie (<<1%).

Le résumé du traitement de ce gisement est présenté ci-contre :

NB : pour 65 935 t des 254 900 t, la destination finale après une étape de regroupement, pré-traitement ou transit n'est pas indiquée car les données renseignées sur IREP permettent uniquement de connaître la première destination ; la destination considérée dans ce synoptique est donc celle indiquée pour le regroupement/transit/pré-traitement

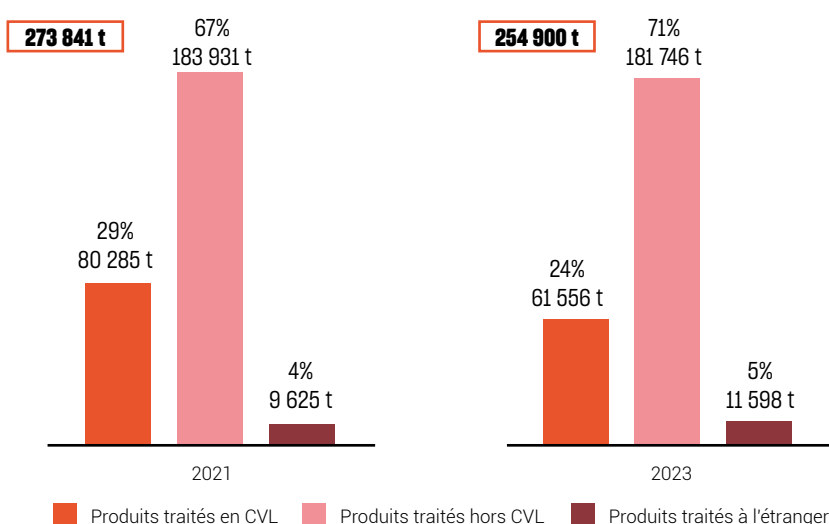


FIGURE 15 - BILAN DU TRAITEMENT DU GISEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX (HORS VHU ET DEEE) PRODUIT EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

(Source : IREP Éliminateurs, PNTTD, 2021 et 2023)

La proportion de déchets produits en région Centre-Val de Loire et traités en France et à l'étranger est relativement stable (respectivement 95% et 5%). En revanche, la part des déchets dangereux produits et traités directement dans la région a légèrement diminué (24% en 2023 et 29% en 2021). Cette évolution peut s'expliquer par la baisse du volume total de déchets dangereux produits, qui est passé de 273 841 tonnes en 2021 à 254 900 tonnes en 2023, ce qui réduit la part traitée localement.

¹⁸ Pays de la Loire, Île-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté

Les cartes ci-dessous présentent les quantités traitées hors Région Centre-Val de Loire en 2021 et 2023 :

Comme en 2021, les principales Régions qui accueillent pour traitement des déchets dangereux produits dans la Région Centre-Val de Loire sont :

1. la Région Pays de la Loire (63 131 tonnes),
2. la Région Normandie (32 735 tonnes),
3. la Région Hauts-de-France (26 832 tonnes),
4. la Région Île-de-France (25 635 tonnes).

La partie 3.5 détaille davantage les flux inter-régionaux.

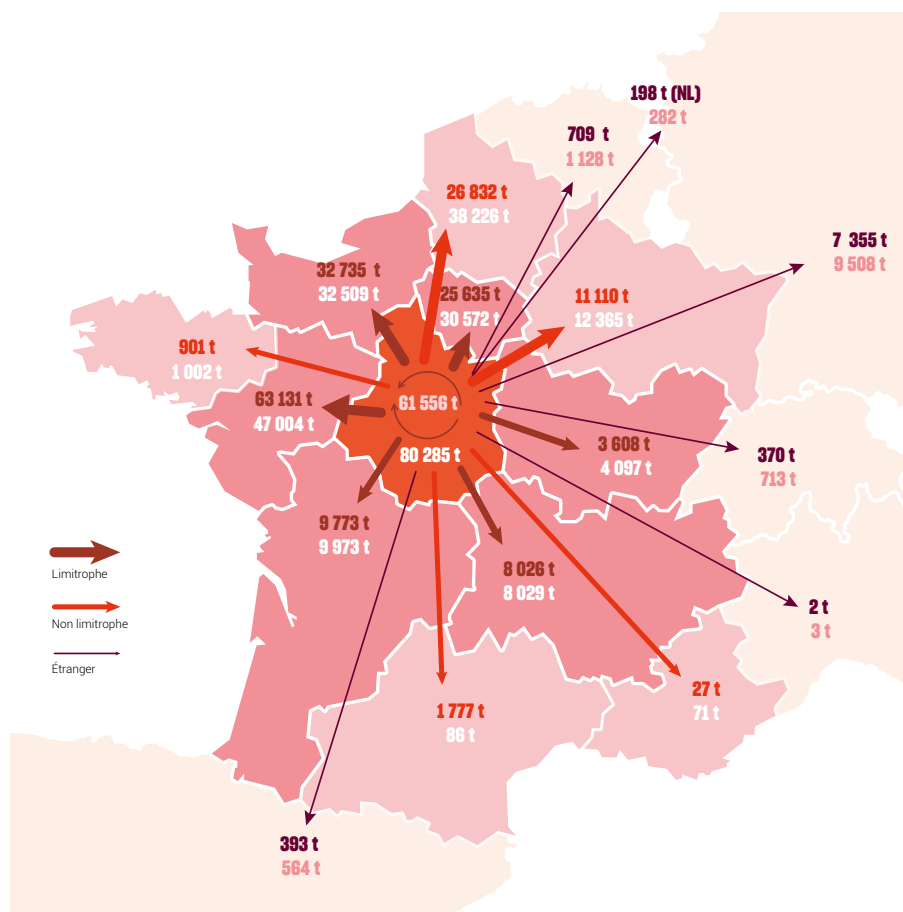


FIGURE 16 - CARTOGRAPHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX (HORS VHU ET DEEE) PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales installations ayant reçu des déchets dangereux en provenance de la Région Centre-Val de Loire (plus de 1 000 tonnes) :

Installation de traitement	Département	Tonnage reçu en 2023
AUVERGNE-RHONE-ALPES		3 600 t
SOC DE RECYCLAGE DES BETONS	ALLIER	1 859 t
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	ISERE, RHONE	1 741 t
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		1 592 t
ELIMINAT,DECHETS INDUSTR,BOURGOGNE	COTE-D'OR	1 592 t
CENTRE-VAL DE LOIRE		55 337 t
B S ENVIRONNEMENT	LOIR-ET-CHER	3 971 t
BARBAT RECYCLAGE	LOIRET, LOIR-ET-CHER	1 602 t
BRABANT CHIMIE	LOIRET	1 724 t
CHIMIE MACHINES SERVICES HIGH TECH	EURE-ET-LOIR	1 580 t
CHIMIREC CDS	EURE-ET-LOIR	1 994 t
CHIMIREC DELVERT	INDRE	1 690 t
ECOBAT RESSOURCES BAZOCHES LES GALLERANDES	LOIRET	6 309 t
ECO-LOGISTIQUE REEMPLOI	LOIRET	2 132 t
ETABLISSEMENTS J, MENUT	CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE-ET-LOIRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER	1 291 t

JEAN GESSET ET FILS	CHER	2 026 t
ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION	INDRE-ET-LOIRE	5 363 t
PMC ISOCHEM	LOIRET	9 755 t
PROTEC SAS	INDRE-ET-LOIRE	2 917 t
REVIVAL	CHER, EURE-ET-LOIR, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE	1 047 t
SARP-OSIS OUEST	INDRE-ET-LOIRE	1 202 t
SEG	INDRE	1 592 t
SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT	INDRE-ET-LOIRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER	6 928 t
SOCIETE ORLEANAISE DE VALORISATION DES DECHETS	LOIRET	2 213 t
GRAND-EST		8 901 t
DISLAUB	AUBE	2 528 t
R,V,A	MARNE	3 720 t
TREDI	HAUT-RHIN	2 652 t
HAUTS-DE-FRANCE		23 139 t
ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE FORMULATION - ARF	AINES, NORD	9 243 t
ECOBAT RESSOURCES PONT SAINTE MAXENCE	OISE	10 700 t
GREIF PLASTICS LILLE	PAS-DE-CALAIS	1 463 t
REMONDIS FRANCE SAS	OISE	1 732 t
ILE-DE-FRANCE		21 521 t
ECOPUR	ESSONNE, HAUTS-DE-SEINE	2 287 t
ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION	VAL-D'OISE	1 229 t
SARP INDUSTRIES	YVELINES	11 615 t
SITREM	SEINE-SAINT-DENIS	4 726 t
TRIADIS SERVICES	ESSONNE	1 664 t
NORMANDIE		30 722 t
ATHALYS	SEINE-MARITIME	6 807 t
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE	SEINE-MARITIME	4 647 t
ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY	SEINE-MARITIME	3 252 t
EQIOM	EURE	1 606 t
OSILUB	SEINE-MARITIME	5 985 t
SOC ETUDE REALIS POUR ENVIRON & PROCEDE	SEINE-MARITIME	2 807 t
SONOLUB	SEINE-MARITIME	1 602 t
TRIADIS SERVICES	SEINE-MARITIME	4 016 t
NOUVELLE-AQUITAINE		6 225 t
CHIMIREC DELVERT	CHARENTE-MARITIME,VIENNE	2 551 t
SARP SUD-OUEST	CHARENTE-MARITIME, HAUTE-VIENNE, VIENNE	1 471 t
SCORI	DEUX-SEVRES	2 202 t
OCCITANIE		1 590 t
SCORI	HERAULT	1 590 t

PAYS-DE-LA-LOIRE		60 195 t
ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	VENDEE	1 484 t
PAPREC CRV	SARTHE	2 189 t
SECHE ECO INDUSTRIES	MAYENNE	35 329 t
SOCIETE DE TRAITEMENT DES EMULSIONS POUR L'OUEST	SARTHE	14 923 t
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	MAINE-ET-LOIRE	6 269 t
OCCITANIE		1 590 t
SCORI	HERAULT	1 590 t

TABEAU 11 - PRINCIPALES INSTALLATIONS AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

3.2.2. MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS DANS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Les déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire faisant l'objet d'un regroupement, d'un transit ou d'un prétraitement (soit environ 65 935 tonnes) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des modes de traitement afin d'éviter tout doublon. La liste des installations de transit concernées est présentée en Annexe 6.3.

De même, le mode de traitement des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire et traités à l'étranger (11 598 t) ne seront pas étudiés dans cette partie. En effet, les informations du PNTTD fournies sur le mode de traitement des déchets n'étant pas assez précises et ce flux ne représentant que 5% du gisement produit total (hors VHU et DEEE), il est plus rigoureux de ne pas le comptabiliser.

Par conséquent, sur les 177 364 tonnes¹⁹ de déchets dangereux produits (soit 70% hors VHU et DEEE et hors regroupement ou transit et hors traitement à l'étranger) en 2023 dans la Région Centre-Val de Loire, on observe la répartition des modes d'élimination/valorisation suivante :

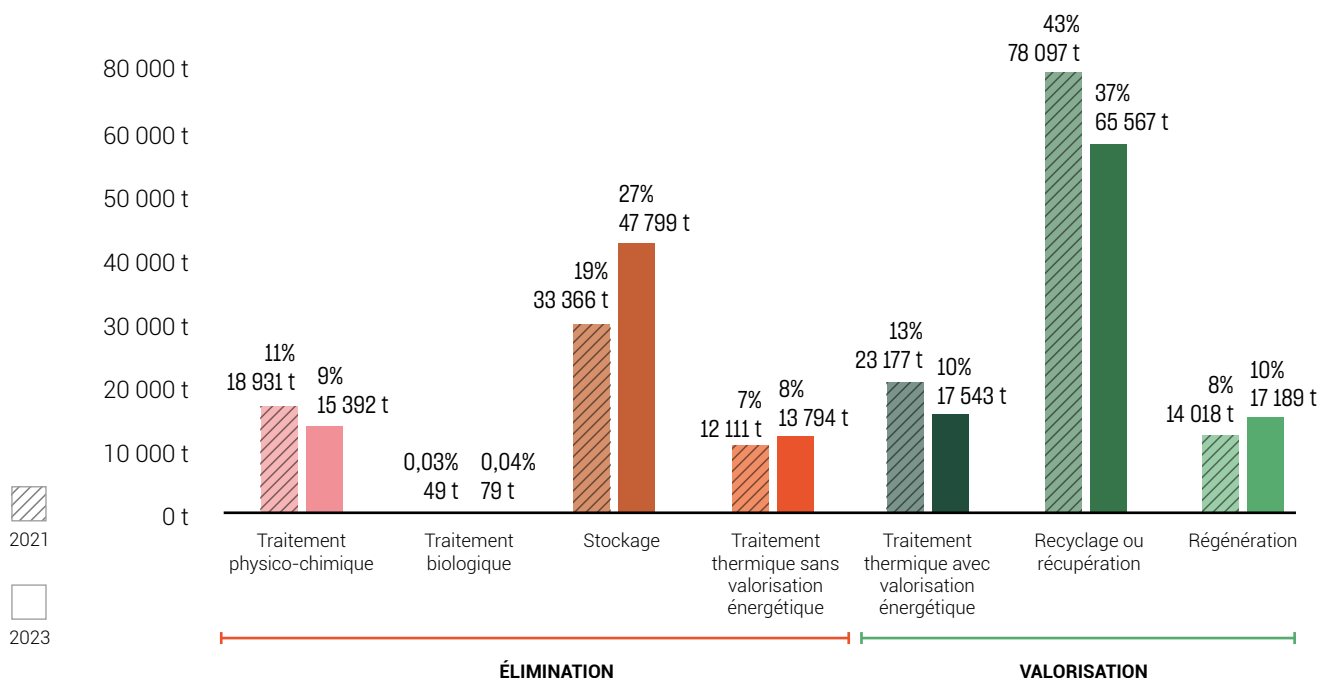


FIGURE 17 - MODE D'ÉLIMINATION-VALORISATION (HORS REGROUPEMENT, TRANSIT ET EXPORTATIONS À L'ÉTRANGER) DES DÉCHETS DANGEREUX (HORS VHU ET DEEE) PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

¹⁹ 254 900 t de DD produits dans le Centre-Val de Loire
- 11 598 t sont traitées à l'étranger
- 65 935 t avec opération de transit ou prétraitement
Soit un total de 177 364 t de DD ayant assurément subi un traitement en région.

Les filières de traitement sont principalement les filières suivantes :

- Recyclage ou récupération : 37% en 2023 ;
- Stockage : 27% en 2023 ;

- Traitement thermique avec valorisation : 10% en 2023 ;
- Traitement physico-chimique : 8% en 2023 ;
- Traitement thermique sans valorisation : 8% en 2023.

Entre 2021 et 2023, une évolution est observée dans la gestion des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire :

D'un part la diminution de la valorisation

La part des déchets recyclés a diminué de 6 points, soit environ 12 500 tonnes.

Cette baisse concerne notamment :

- Le recyclage des accumulateurs au plomb, en diminution de 40% au global, avec une baisse particulièrement marquée dans le Loiret (45) ;
- La catégorie "autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses", en diminution de 48% dans le 45.

La diminution de la valorisation observée entre 2021 et 2023 semble principalement liée à une évolution de l'organisation des flux de déchets associés à l'activité du

site EcoBat Resources dans le Loiret.

Bien que le volume total traité par EcoBat Resources soit resté stable sur la période (environ 60 000 tonnes), la part des déchets provenant de la région Centre-Val de Loire a diminué, passant de 16% à 10%, soit environ 3 600 tonnes en moins.

Le site EcoBat Resources assurant à la fois des activités de collecte et de traitement, certains flux produits en région ont pu être redirigés vers d'autres usines du groupe en France, notamment vers un site situé dans l'Oise.

D'autre part l'augmentation du stockage

La part des déchets éliminés par stockage a augmenté de 8 points, soit environ 14 500 tonnes entre 2021 et 2023.

Cette hausse concerne principalement :

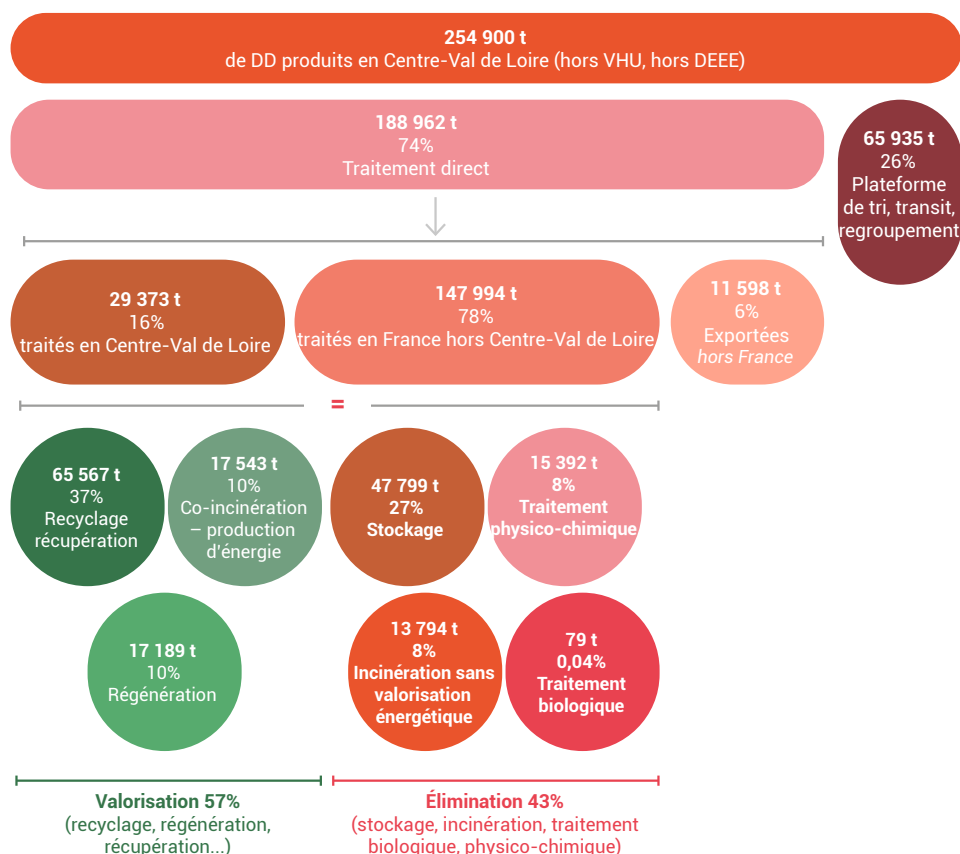
- Les terres polluées, passant d'environ 1 000 tonnes en 2021 à 8 400 tonnes

en 2023, principalement issues du département du Cher (18) ;

- Les déchets de type boues et pâteux, dont le tonnage est passé de 3 tonnes à près de 2 000 tonnes, majoritairement en provenance du Loiret (45).

L'augmentation du stockage observée entre 2021 et 2023 a été en partie liée à la réalisation d'un chantier exceptionnel dans le département du Cher (18), qui a extrait des terres polluées orientées vers des installations de stockage. Il est à noter également que dans les années à venir, le tonnage de déchets dangereux stockés risque d'augmenter car le développement de filière de valorisation de déchets non dangereux engendre la production de déchets dangereux secondaires (cendres, fumées...).

3.2.3. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



3.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DANS LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

3.3.1. ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ELIMINATEURS, PNTTD)

La partie précédente concernait le traitement des déchets produits en région Centre-Val de Loire et nous avons pu constater qu'une partie de ces déchets étaient exportés hors région et hors territoire national.

Cependant, la région Centre-Val de Loire importe également des déchets d'autres régions qui sont traités sur son territoire.

En 2023, 127 020 tonnes de déchets dangereux au total (hors VHU, hors DEEE,

hors transit et regroupement) ont été traitées dans la Région Centre-Val de Loire (120 924 tonnes en 2023 et 95 520 tonnes en 2015) :

- 23% des déchets dangereux traités en dans le Centre-Val de Loire étaient produits dans la Région (31 359 tonnes) contre 26% en 2021 ;
- 77% des déchets traités dans le Centre-Val de Loire ont été produits hors de la Région contre 74% en 2021, mais sur le territoire national (97 455 tonnes) dont 43% dans les 6 régions limitrophes de la région Centre-Val de Loire²⁰ :

Régions	Tonnage en 2023	Pourcentage 2023	Pourcentage 2021
Ile-de-France	14 817	12%	16%
Nouvelle-Aquitaine	14 374	11%	11%
Auvergne-Rhône-Alpes	9 278	7%	8%
Pays-de-la-Loire	10 087	8%	6%
Hauts-de-France	9 041	7%	6%
Bourgogne-Franche-Comté	6 193	5%	5%
Occitanie	6 842	5%	5%
Bretagne	7 471	6%	5%
Provence-Alpes-Côte-D'Azur	6 076	5%	4%
Normandie	4 813	4%	4%
Grand-Est	7 176	6%	3%
Martinique	856	0,7%	0,4%
Guyane	228	0,2%	0,2%

TABLEAU 12 - ORIGINE DES DÉCHETS TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

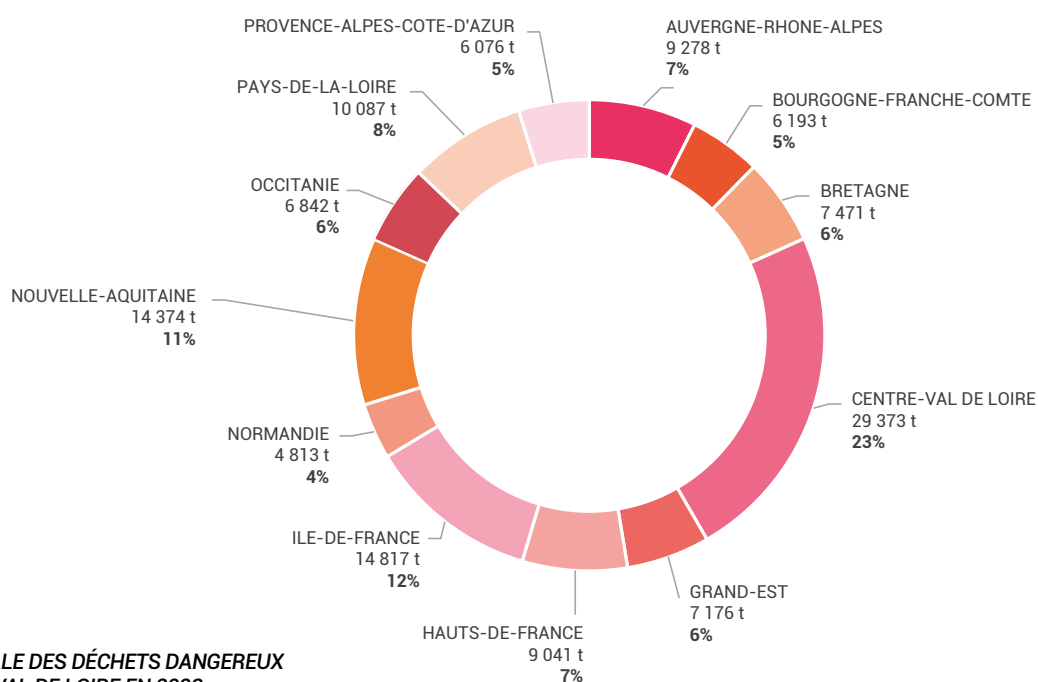


FIGURE 18 - ORIGINE RÉGIONALE DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

²⁰ Pays de la Loire, Île-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté

• 0,2% des déchets dangereux traités dans le Centre-Val de Loire ont été produits à l'étranger (données issues du PNTTD), soit 192 t en Suisse (100%).

Le détail de l'origine du gisement de déchets traités en Région Centre-Val de Loire est présenté ci-dessous :

NB : les 127 020 t ne comportent pas les VHU et DEEE ni les déchets dangereux qui transitent en Centre-Val de Loire (43 206 t) afin d'éviter les doublons avec leur destination finale.

En 2023, 127 020 tonnes de déchets dangereux ont été traitées dans la région Centre-Val de Loire, contre 120 924 tonnes en 2021. Cela correspond à une hausse de plus de 5% par rapport à 2021.

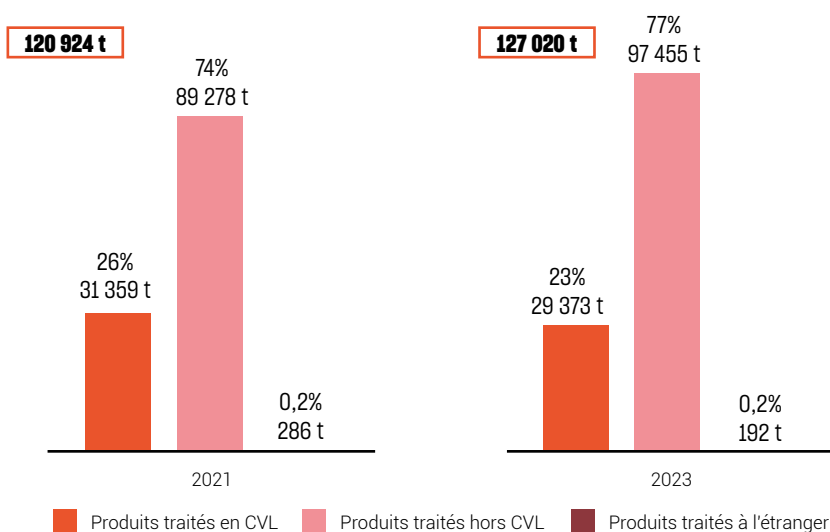


FIGURE 19 - BILAN DE L'ORIGINE DU GISEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX (HORS VHU ET DEEE, HORS REGROUPEMENT ET TRANSIT) TRAITÉ EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

Source : IREP Éliminateurs, PNTTD, 2021 et 2023

La carte ci-dessous présente les quantités traitées en Région Centre-Val de Loire en 2023 :

NB : pour les flux provenant de l'étranger, une partie dédiée se trouve en 3.5.2.

En 2023, les principales Régions qui envoient des déchets dangereux (hors VHU et DEEE) produits sur leur territoire pour traitement dans la Région Centre-Val de Loire sont :

1. la Région Île-de-France (14 817 tonnes),
2. la Région Nouvelle-Aquitaine (14 374 tonnes),
3. la Région Auvergne-Rhône-Alpes (10 087 tonnes),
4. la Région Pays de la Loire (10 087 tonnes).

La partie 3.5 détaille davantage les flux inter-régionaux.

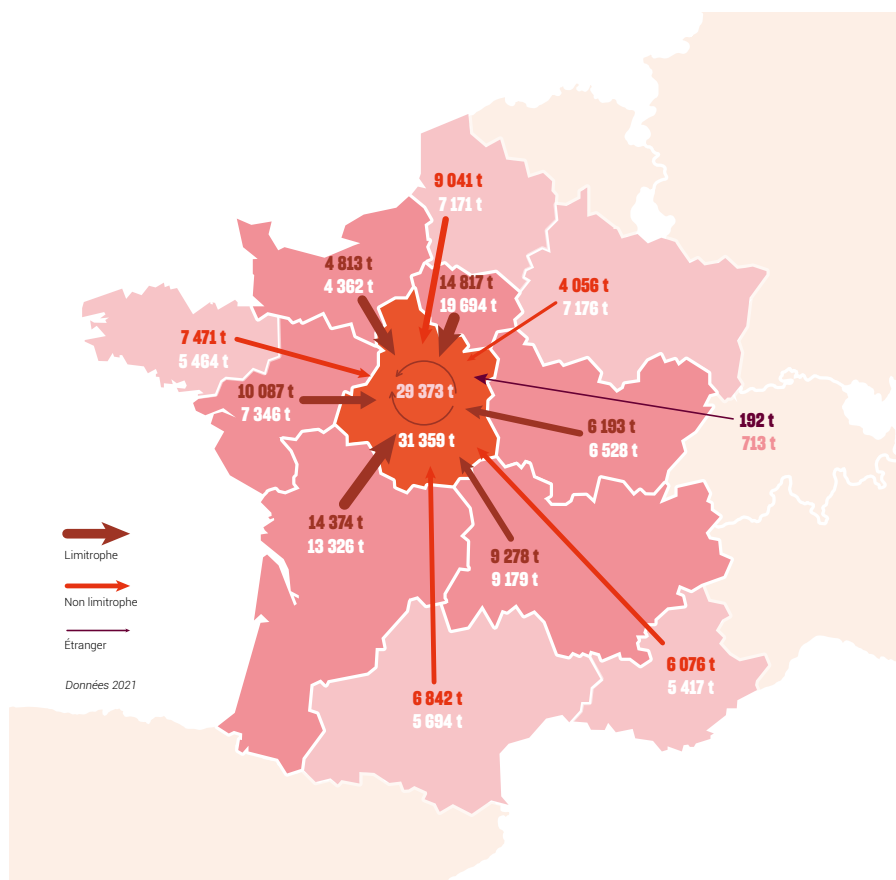


FIGURE 20 - CARTOGRAPHIE DE L'ORIGINE DES DD TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

3.3.2. MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS DANS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Cette partie concerne les modes de traitement des déchets dangereux traités en Région Centre-Val de Loire et provenant à la fois de la région et des autres régions françaises.

À noter que les déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire faisant l'objet d'un regroupement, d'un transit ou d'un prétraitement (soit environ 43 206 tonnes) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des modes de traitement afin d'éviter tout doublon. La liste des installations accueillant des déchets dangereux en transit ou regroupement est présente en

Annexe 6.3.

Ainsi, sur les **126 828 tonnes²¹** de **déchets dangereux traités** (hors VHU et DEEE, hors regroupement ou transit et hors traitement à l'étranger) en 2023 dans la Région Centre-Val de Loire, on observe la répartition des modes d'élimination/valorisation suivante :

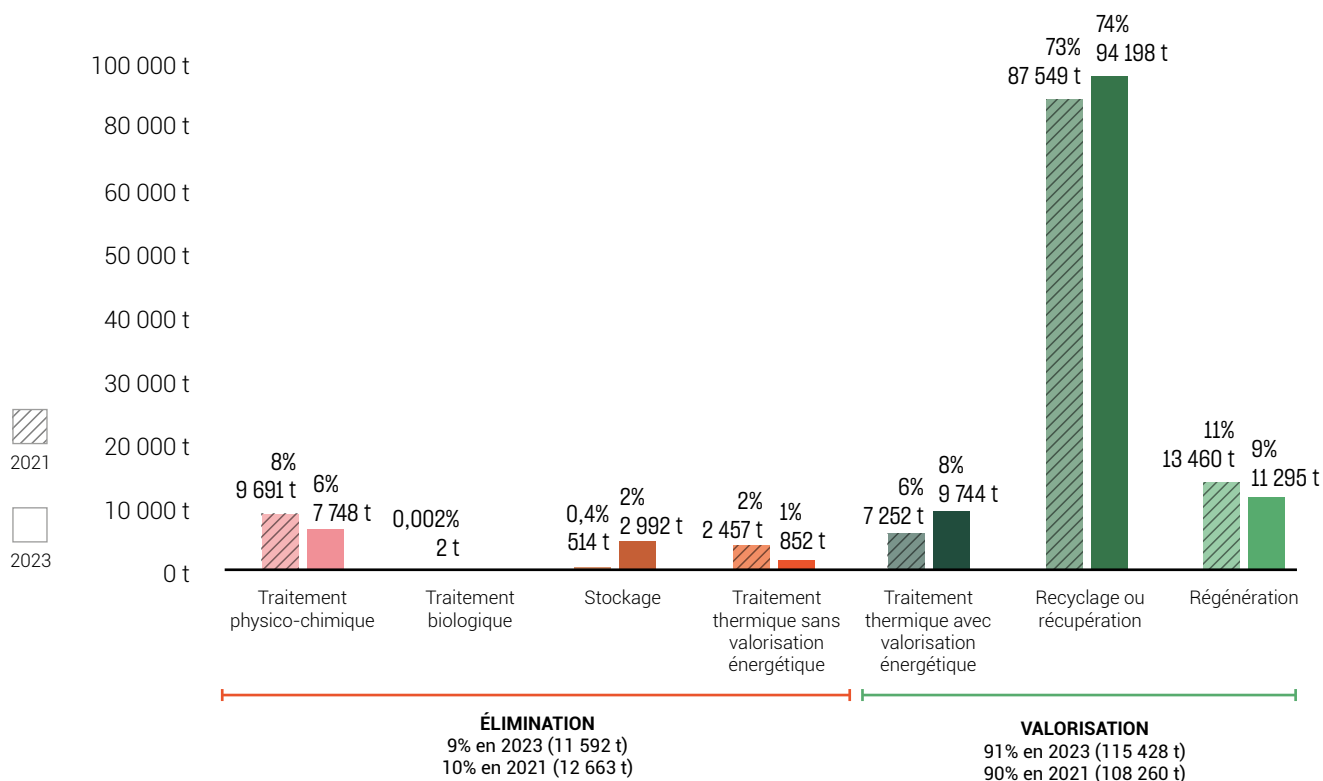


FIGURE 21 - MODE D'ÉLIMINATION-VALORISATION DES DD (HORS VHU ET DEEE, HORS REGROUPEMENT, TRANSIT OU PRÉ-TRAITEMENT ET HORS ORIGINE ÉTRANGÈRE) TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

En 2023, la proportion de déchets dangereux valorisés sur le territoire de la région Centre-Val de Loire demeure globalement stable par rapport à 2021, 91% sont valorisés (contre 90% en 2021) et 9% sont orientés vers le stockage (contre 10% en 2021).

Par rapport à 2015, la proportion de valorisation des déchets dangereux sur le territoire de la région Centre-Val de Loire a augmenté de manière significative (+7 points), tandis que la proportion stockée a significativement diminuée (-7 points), ce qui traduit une évolution positive des pratiques de traitement dans la région.

De plus la part de déchets valorisés sur la région atteint 91%. Ce qui signifie que la région dispose de nombreux opérateurs réalisant de la valorisation et peu de l'élimination.

Entre 2023 et 2021, la proportion de déchets dangereux traités en Centre-Val de Loire orientée vers l'incinération sans valorisation énergétique, qui s'élevait à 7% en 2015, a fortement diminué par la suite pour atteindre 2% en 2021, puis 1% en 2023, confirmant une tendance continue à la baisse.

²¹ 127 020t de DD traités dans le Centre-Val de Loire – 192 t proviennent de l'étranger = 126 828 t de DD.

3.3.3. LES PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

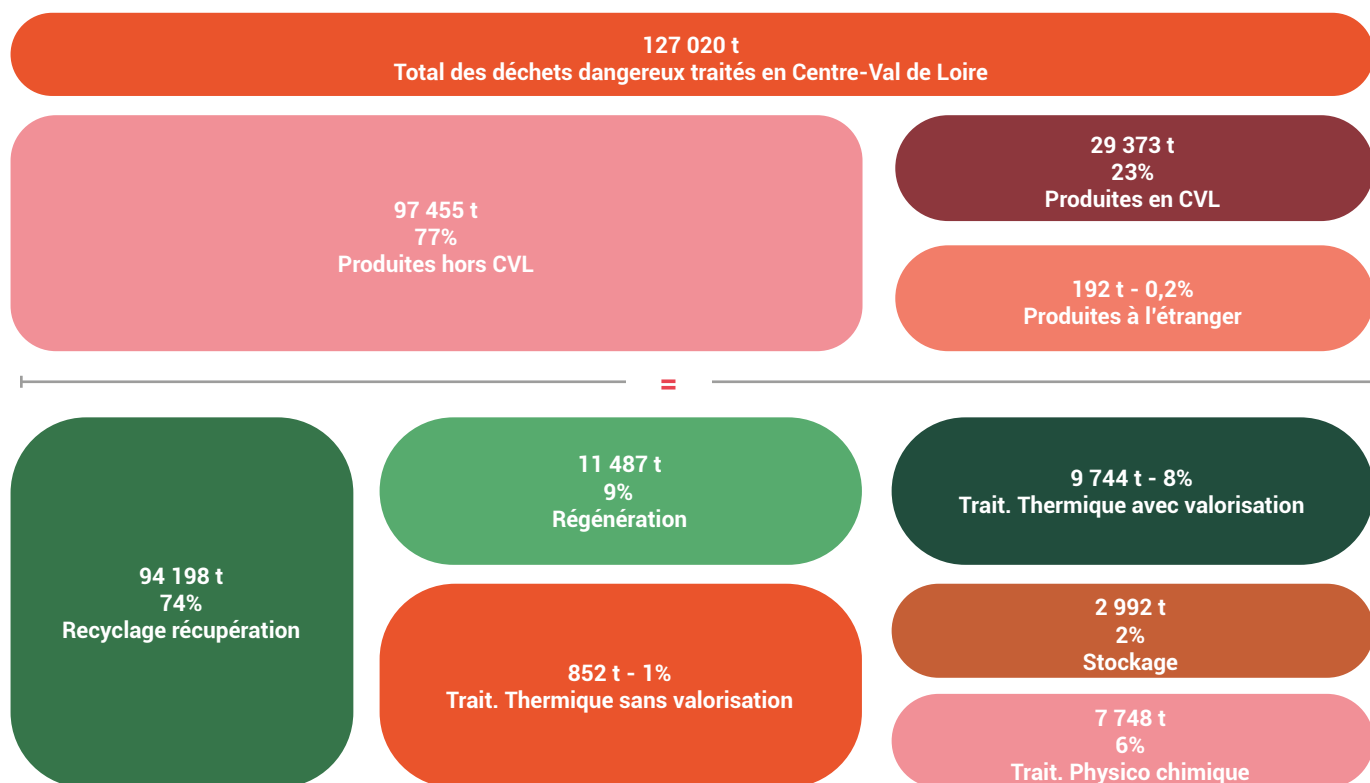


FIGURE 22 - SYNTHÈSE DES DÉCHETS TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Recyclage ou récupération

Le recyclage est une opération de valorisation des déchets consistant à les transformer en nouvelles matières ou produits réutilisables.

La récupération regroupe les opérations de valorisation des déchets, dont le recyclage, permettant leur réutilisation ou leur transformation dans un nouveau cycle de production.

Dans la Région Centre-Val de Loire, les principales installations pratiquant le recyclage ou la récupération sont :

- ECOBAT RESSOURCES à Bazoches-lès-Gallerandes (45).
- ECO-LOGISTIQUE Réemploi à Courtenay (45) ;
- CHIMIREC PPM à La Roche-Clermault (37) ;
- ALKERN Sud à Saint-Marcel (36) ;
- RECHERCHE VALORISATION DES MÉTAUX à Coulombs (28).

Au total, ce sont 21 installations qui ont réalisé du recyclage/récupération.

Au total, en 2023, on estime que **94 198 tonnes de DD ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une récupération** ce qui représente **74%** des tonnages traités en Centre-Val de Loire (hors regroupement, transit et prétraitement).

Régénération

La régénération est un procédé de recyclage qui extrait la fraction polluante ou indésirable d'un déchet pour ainsi lui redonner une grande partie de ses propriétés d'origine. Elle concerne principalement les huiles, les solvants et les gaz fluorés.

Dans la Région Centre-Val de Loire, les principales installations pratiquant la régénération sont (IREP Eliminateur) :

- Chimirec PPM à La Roche-Clermault (37) ;
- Brabant Chimie à Mignères (45) ;
- CMS High Tech à Luigny (28).

Au total, en 2023, on estime que **11 487 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement par régénération** ce qui représente **9%** des tonnages traités en Centre-Val de Loire (hors regroupement, transit et prétraitement).

Traitement thermique avec valorisation :

Le traitement thermique avec valorisation est un procédé consistant à détruire les déchets par combustion tout en récupérant l'énergie produite (chaleur et/ou électricité), afin de la réutiliser.

Dans la Région Centre-Val de Loire, les principales installations pratiquant le traitement thermique avec valorisation sont (IREP Eliminateur) :

- CEMENTS CALCIA (18)
- SOCIÉTÉ ORLÉANAISE DE VALORISATION DES DÉCHETS (45)
- PMC ISOICHEM (45)
- VALCANTE (41)

Au total, en 2023, on estime que **9 744 tonnes de DD ont fait l'objet d'un traitement thermique** avec valorisation ce qui représente **8%** des tonnages traités en Centre-Val de Loire (hors regroupement, transit et prétraitement).

3.3.4. INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Nous avons répertorié dans le tableau suivant les installations de traitement des déchets dangereux de la région selon leurs rubriques ICPE.

- 2790 : Installation de traitement de déchets dangereux
- 2760 : Installation de stockage de déchets ou carrière autorisée à réceptionner de l'amiante en remblaiement (casier amiante)
- 2770 : Installation de traitement thermique

de déchets dangereux et des installations de combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910

- 3510 : Élimination ou valorisation des déchets dangereux

Rubrique ICPE	Raison sociale	Localisation
2760	Carrière COLAS-PLAIMPIED	Plaimpied-Givaudins
2760	Carrière SEG	Gournay
2760	ISDND TERRALIA	Saint-Aignan-des-Gués
2770	MENUT J	Gellainville
2770	MENUT	Saint-Pierre-des-Corps
2770	PMC ISOCHEM	Pithiviers
2770	SDH FER	Saint-Denis-de-l'Hôtel
2770 - DASRI	VALCANTE	Blois
2770 - DASRI	PAPREC ENERGIES 45	Gien
2770 - DASRI	TRISALID	Saran
2770 - DASRI	Ciments Calcia - Cimenterie	Beffes
2770 - DASRI	Heidelberg Materials France Ciments	Villiers-au-Bouin
2790	AFM RECYCLAGE	Notre-Dame-d'Oé
2790	BERNARDY	Thénieux
2790	BRABANT CHIMIE	Mignéres
2790	CEDRE	Pithiviers
2790	CHIMIREC CDS	Béville-le-Comte
2790	CHIMIREC PPM	La Roche-Clermault
2790	CLMTP SARL	Gièvres
2790	ECO-LOGISTIQUE REEMPLOI	Courtenay
2790	GALOO	Vernouillet
2790	OGD (ORTEC Générale de Dépollution)	Vouvray
2790	CHIMIE CIRCUIT	Dreux
2790	ECOBAT RESOURCES	Bazoches-les-Gallerandes
2790	PMC ISOCHEM	Pithiviers
2790 / 2770	RVM	Coulombs
2790 / 2770	CMS HIGH TECH	Luigny
2790 / 2770	ECOBAT RESOURCES	Bazoches-les-Gallerandes
2790 / 2770	RVM	Coulombs
2790 / 2770	CMS HIGH TECH	Luigny
3510	ALKERN SUD	Saint-Marcel

TABLEAU 13 - INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE

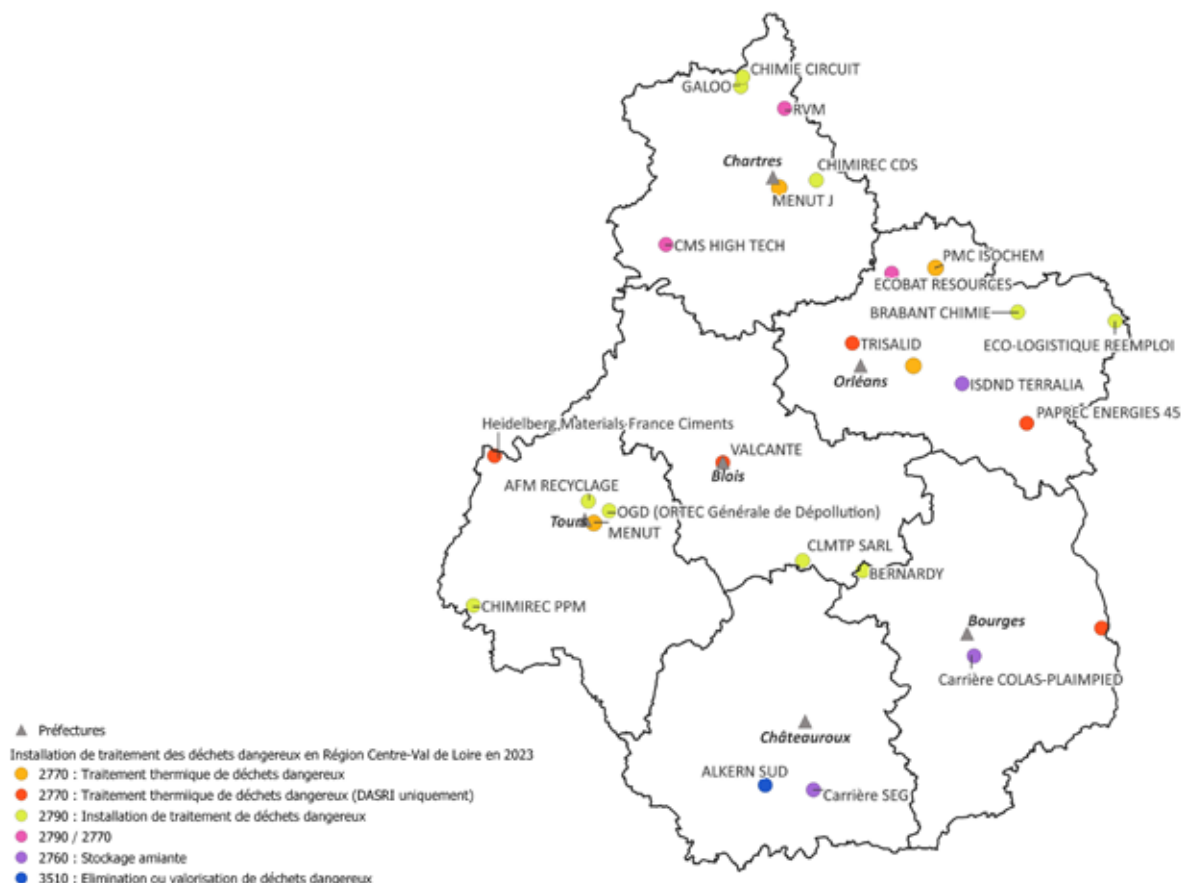


FIGURE 23 - CARTE DES INSTALLATIONS TRAITANT DES DÉCHETS DANGEREUX EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

3.4. FOCUS SUR L'AMIANTE

3.4.1. MÉTHODOLOGIE

La base IREP "producteur" n'a pas été utilisée pour déterminer la production de déchets amiantés.

En effet, cette base est incomplète et difficile à exploiter pour l'amiante.

La base IREP "éliminateur" a été utilisée car plus robuste. Cette base référence les tonnages d'amiante accueillis dans les installations dédiées en France et spécifie la région d'origine.

Afin de ne pas avoir de doublons, les codes traitement lié au "regroupement" ont été retirés.

Pour chacune des installations réceptrices de déchets amiantés, il a été vérifié qu'elles disposaient d'une rubrique ICPE 2760, rubrique encadrant pour le stockage de déchets de ce type.

Avec ces éléments nous pouvons connaître les tonnages d'amiante qui ont été tracés.

3.4.2. COLLECTE DES DÉCHETS AMIANTÉS SUR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Différents modes de collecte de l'amiante sont présents sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire : collecte en déchèteries publiques, collecte en déchèteries professionnelles, collectes ponctuelles, entreprises de désamiantage.

Collecte en déchèteries publiques

Les déchèteries publiques acceptant des déchets d'amiante représentent au moins 6% des déchèteries publiques du Centre-Val de Loire. En 2023, le nombre total de déchèteries était de 243²². Les données du tableau ci-dessous sont les tonnages déclarés par les collectivités via l'enquête collecte.

	Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante	Tonnage d'amiante collecté en déchèteries publiques	Pourcentage de déchèteries publiques acceptant l'amiante
Cher (18)	5	43,86 t*	13%
Eure-et-Loir (28)	0	0 t	-
Indre (36)	2	2,09 t	7%
Indre-et-Loire (37)	4	151,78 t	9%
Loir-et-Cher (41)	2	12,91 t	5%
Loiret (45)	2	57 t	5%
TOTAL	15	267,64 t	

*Le tonnage d'amiante collecté est inconnu pour 4 des 5 déchèteries du Cher.

TABLEAU 14 - DÉTAIL SUR LES DONNÉES AMIANTE PAR DÉPARTEMENT

²² 250 déchèteries publiques sont référencées en 2023. Or 7 d'entre elles sont des plateformes dédiées uniquement à l'accueil de déchets verts, elles ont donc été retirées du périmètre pour l'analyse de l'accueil de l'amiante.

D'après les données déclarées, les déchèteries situées dans le 28 n'acceptent pas l'amiante. Les collectivités peuvent toutefois proposer d'autres moyens de collecte : orientation des particuliers vers des professionnels, collecte ponctuelle...

En 2023, 15 déchèteries publiques déclarent accepter l'amiante, soit une baisse de 3 déchèteries par rapport à 2021 (18 déchèteries).

Parmi ces 15 déchèteries publiques, 5 d'entre elles se trouvent dans le département du Cher (18), proposant ainsi 2 déchèteries pour 100 000 habitants.

L'Indre-et-Loire est également bien doté grâce à ses 4 déchèteries publiques, soit l'équivalent de 0,6 déchèterie pour 100 000 habitants tout comme l'Indre avec 0,9 déchèterie pour 100 000 habitants.

Cependant, le département Eure-et-Loir ne dispose a priori d'aucune déchèterie acceptant l'amiante.

Les informations liées aux déchèteries professionnelles n'étant pas été collectées, elles ne sont pas présentées dans ce rapport.

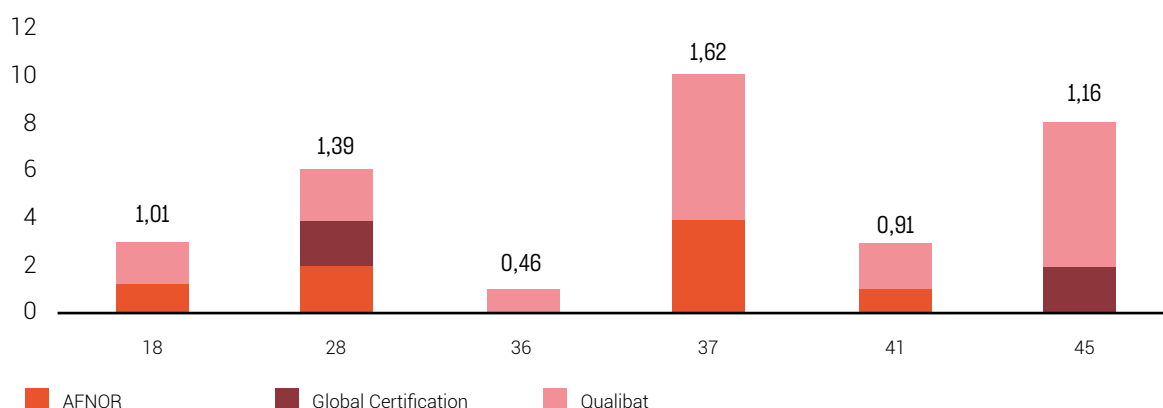
Entreprises de désamiantage :

Les entreprises de désamiantage doivent être certifiées et sont soumises à une réglementation très stricte. Les

2 principales certifications AFNOR²³ et QUALIBAT²⁴ permettent de connaître ces entreprises dans la Région Centre-Val de Loire. La certification délivrée par Global Certification²⁵ permet aussi de connaître les entreprises certifiées en Région Centre-Val de Loire : 30 entreprises sont présentes sur la Région. Leur présence est particulièrement concentrée sur les départements 45, 37

et 28 et on note une certaine faiblesse du maillage pour les départements 18, 36 et 41.

Le diagramme ci-dessous présente le nombre d'entreprises de désamiantage certifiées par département ainsi que le nombre d'entreprises pour 100 000 habitants :



NB : l'étiquette des données indiquée correspond au nombre d'entreprises pour 100 000 habitants par département

FIGURE 24 - ENTREPRISES DE DÉSAMANTAGE PAR DÉPARTEMENT

Source : AFNOR, Qualibat, Global Certification

Le détail des entreprises certifiées par AFNOR, Global Certification et Qualibat en 2023 sont détaillées dans les Annexes 6.4, 6.5 et 6.6.

À titre d'information, pour un total de 938 entreprises, le ratio national s'établit à 1,37 entreprise de désamiantage pour 100 000 habitants.

3.4.3. GISEMENT DES DÉCHETS AMIANTÉS

Toujours selon la base IREP "Eliminateur", le tonnage d'amiante produit en Centre-Val de Loire est de **9 169 t**.

En 2021, le tonnage du gisement d'amiante déclaré était de 7 245 tonnes.

²³ <http://cdn.afnor.org/download/produits/FR/SMS001.pdf>

²⁴ https://www.qualibat.com/rechercher/?wq_type%5B%5D=Entreprise

²⁵ <http://web.archive.org/web/20210901101433/https://www.global-certification.fr/images/CERTIFICATION/AMIANTE/AMIANTE-ENTREPRISE/global-certification-liste-certifies-amiante.pdf>

La figure ci-dessous illustre l'évolution des gisements d'amiante dans la région entre 2021 et 2023.

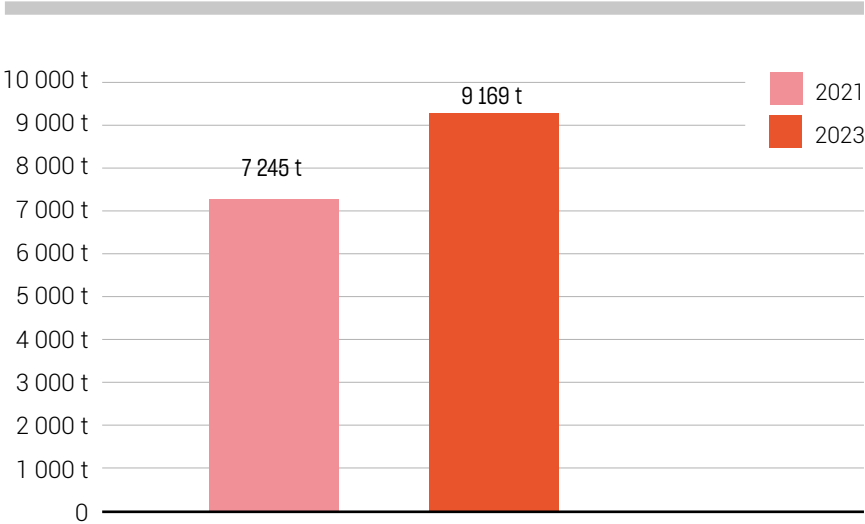


FIGURE 25 - TONNAGE DE DÉCHETS AMIANTÉS PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

Pour rappel, la donnée présente correspond aux tonnages entrant en installation de traitement autorisée à traiter l'amiante. Cette évolution semble principalement liée à une amélioration de la traçabilité, plutôt qu'à une augmentation réelle des quantités produites.

Ce gisement est majoritairement constitué (89%) de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Libellé déchet	Code déchet	Quantités produites en Centre-VL (en tonnes)	%
Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	17 06 03*	400	4%
Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides	15 01 11*	1	0%
Matériaux de construction contenant de l'amiante	17 06 05*	8 182	89%
Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	17 06 01*	584	6%
Patins de freins contenant de l'amiante	16 01 11*	1	0%
Total		9 169	100%

TABLEAU 15 - TONNAGE D'AMIANTE COLLECTÉ SELON LEUR NATURE

3.4.4. LE DEVENIR DES DÉCHETS AMIANTÉS PRODUITS EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

D'après la base IREP Eliminateur 2023, sur les 9 169 t d'amiante produites en Centre-Val de Loire, 9 régions françaises ont traité cet amiante.

Le graphique ci-dessous détaille en 2021 et 2023 par région les tonnages traités.

Sur l'ensemble des tonnages d'amiantes produits, 21% du volume est traité sur des installations situées en région Centre-Val de Loire (contre 6% en proportion en 2021). Cela s'explique notamment par l'autorisation de 2 nouvelles installations pour traiter l'amiante en région entre 2021 et 2023 (cf partie 3.4.5).

À noter que 58% du flux amiante est traité en région Pays de la Loire (62% en 2021).

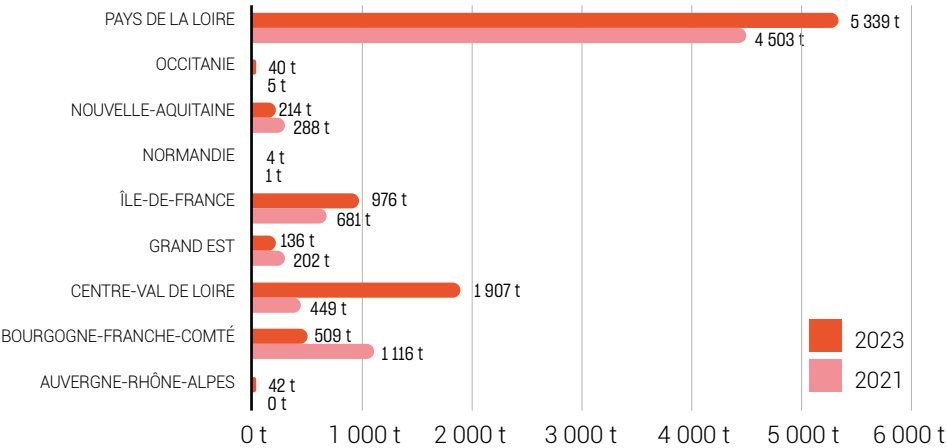


FIGURE 26 - RÉPARTITION PAR RÉGIONS DE TRAITEMENT DE L'AMIANTE PRODUIT EN CENTRE- VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023

3.4.5. FOCUS SUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AMIANTE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Selon la base IREP "Eliminateur" 2023, **2 926 tonnes** d'amiante ont été traitées dans les installations de Centre-Val de Loire.

La répartition par région d'origine des tonnages de déchets amiantés traités en Centre-Val de Loire est présentée dans le graphique ci-contre.

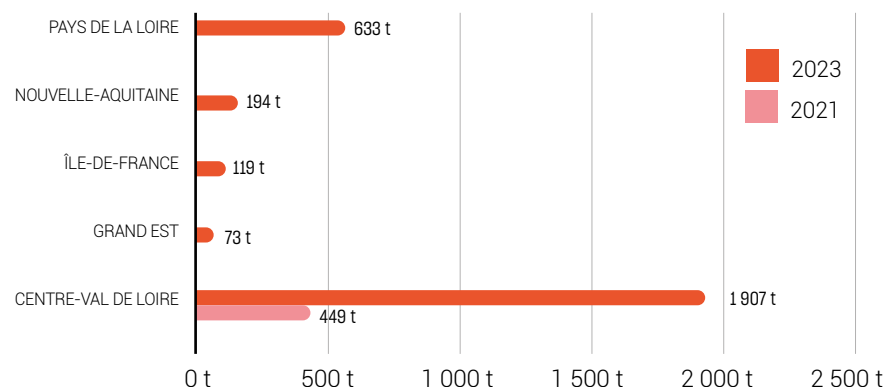


FIGURE 27 - RÉPARTITION PAR RÉGIONS DES TONNAGES DE DÉCHETS AMIANTÉS TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2021 ET 2023 (IREP ELIMINATEURS 2023 - 2021)

À noter qu'entre 2021 et 2023, le tonnage traité dans les installations de la région a été multiplié par 6,5 (449 t en 2021 contre 2 926 t en 2023). Cela est dû à l'augmentation des capacités de traitement régionale. En effet, la région dispose de trois installations de traitement :

- TERRALIA dans le 45 (capacité de traitement : 1 000 t/an),
- SEG dans le 36 (capacité de traitement : 15 000 t/an),
- COLAS France dans le 18 (capacité de traitement : 2 500 t/an).

Nous pouvons noter également que 4 autres régions ont exporté des déchets d'amiante vers la région Centre-Val de Loire, ce qui représente 35% des volumes traités dans les installations citées ci-dessus.

Les trois installations autorisées au traitement de l'amiante en région Centre-Val de Loire disposent d'une capacité maximale de 18 500 tonnes par an. Elles ont traité 2 926 tonnes de déchets d'amiante au total (Figure 25), dont 1 907 tonnes issues de la région Centre-Val de Loire. Ce tonnage total représente environ 16% de la capacité autorisée. La DREAL a autorisé des capacités importantes afin d'améliorer le traitement des déchets d'amiante de la région.

En 2023, 2 926 t de déchets d'amiante ont été traitées sur les installations régionales, soit une multiplication de près de 6,5 entre 2021 et 2023. Cette augmentation est due à l'augmentation des capacités en région avec l'autorisation de 2 nouvelles installations supplémentaires et potentiellement au meilleur captage de ce type de déchets.

À noter qu'en 2023, 16% des capacités régionales en termes de traitement d'amiante sont utilisées.

3.5. FLUX TRANSFRONTALIERS ET INTER-RÉGIONAUX

3.5.1. LES FLUX INTER-RÉGIONAUX

Pour rappel, d'après la partie 3.2.1, les déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire et envoyés en régions françaises sont principalement exportés en Pays de la Loire, Hauts-de-France et Normandie. Cela représente 181 746 t traitées sur le territoire national (hors région Centre-Val de Loire).

Par ailleurs, d'après la partie 3.3.1, les déchets traités en région Centre-Val de Loire et importés de régions françaises proviennent principalement d'Île-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela représente un total de 97 455 t importées en région Centre-Val de Loire par les autres régions françaises.

Dans cette partie, sont présentées les exportations et importations entre la région Centre-Val de Loire et **Pays de la Loire**,

Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Au global, la région Centre-Val de Loire exporte plus de déchets qu'elle n'en importe. Les déchets qui sont importés en région Centre-Val de Loire subissent en majorité du recyclage du fait des installations de la région et de la nature des déchets réceptionnés. En effet, la région Centre-Val de Loire réceptionne majoritairement :

- Des accumulateurs au plomb (53 239 t),
- La catégorie "autre" regroupe majoritairement des "Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses" (8 198 t),
- Des emballages souillés (6 953 t).

La région Centre-Val de Loire a exporté une diversité de déchets dans les régions françaises, notamment car cette dernière ne dispose pas d'installations de traitement dédiées pour ces flux. Les principaux déchets exportés sont :

- Des déchets liquides (22 164 t),
- La catégorie "autre" regroupe majoritairement des "Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses" (15 130 t),
- Résidus de séparateur eau/hydrocarbures (13 642 t),

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages exportés, le type de traitement majoritaire ainsi que la nature des déchets importés pour les régions suivantes : PDL (Pays de la Loire), CVL (Centre-Val de Loire), HDF (Hauts-de-France), IDF (Île-de-France), NA (Nouvelle-Aquitaine), ARA (Auvergne-Rhône-Alpes), Normandie.

	Tonnages exportés	Déchets exportés	Traitement majoritaire des déchets exportés
PDL vers CVL	11 955 t	Accumulateurs au plomb, huiles usagées, solvants usés	Recyclage : 69%
CVL vers PDL	63 131 t	Déchets liquides, REFIOM, résidus d'incinération de DND et de DD, terres polluées	Stockage : 74%
HDF vers CVL	9 341 t	Accumulateurs au plomb, déchets de traitement physico-chimique, déchets de véhicules automobiles	Traitement thermique sans valo énergétique : 68%
CVL vers HDF	26 832 t	Catégorie "autre", emballages souillés, déchets liquides	Recyclage : 72%
Normandie vers CVL	7 174 t	Accumulateurs au plomb, emballages souillés, boues et pateux	Recyclage : 83%
CVL vers Normandie	32 735 t	Huiles usagées, déchets liquides, résidus de séparateurs eau / hydrocarbures	Régénération : 36%
IDF vers CVL	17 977 t	Accumulateurs au plomb, emballages souillés, déchets de véhicules automobiles	Recyclage : 91%
CVL vers IDF	25 635 t	Résidus de séparateurs eau / hydrocarbures, eaux de lavage industriel, déchets liquides	Recyclage : 35%
NA vers CVL	16 182 t	Catégorie "autre", accumulateurs au plomb	Recyclage : 91%
CVL vers NA	9 773 t	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb), résidus de traitement de surface	Recyclage : 39%
ARA vers CVL	10 160 t	Accumulateurs au plomb, emballages souillés	Recyclage : 88%
CVL vers ARA	6 218 t	Déchets liquides, huiles usagées, eau de lavage industriel	Traitement thermique avec valo énergétique : 35%

TABEAU 16 - SYNTHÈSE DES IMPORTS/EXPORTS AVEC LES PRINCIPALES RÉGIONS

a) Pays de la Loire

Synthèse des transferts

11 955 t importées

Dont 16% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESSOURCES BAZOCHES LES GALLERANDES (45)
- CHIMIREC-PPM (45)
- CHIMIE MACHINES SERVICES HIGH TECH (28)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb
- Solvants usés
- Huiles usagées



63 131 t exportées

Dont 6% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- SECHE (53)
- SOCIÉTÉ DE TRAITEMENT DES ÉMULSIONS POUR L'OUEST (72)
- SUEZ RR IWS MINERALS France (49)
- PAPREC CRV (72)

Nature des déchets exportés :

- REFIOM
- Déchets liquides
- Terres polluées
- Résidus d'incinération de DND et de DD

FIGURE 28 - SYNTHÈSE DES FLUX ÉCHANGÉS ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La région Centre-Val de Loire exporte presque 5 fois plus de déchets dangereux vers la région Pays de la Loire que l'inverse. À noter que les types de traitements des déchets exportés et importés sont très différents. En effet, les déchets exportés vers les Pays de la Loire sont des déchets qui sont à 74% stockés, notamment du fait de leur nature (REFIOM, terres polluées...). À l'inverse, les déchets reçus en Centre-Val de Loire sont valorisés à 94%.

Exportations vers les Pays de la Loire :

63 131 tonnes de déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire ont été exportées dans la Région Pays de la Loire. Sur ce gisement, 4 058 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations des Pays de la Loire, soit 6% du gisement exporté.

Sur les 59 073 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

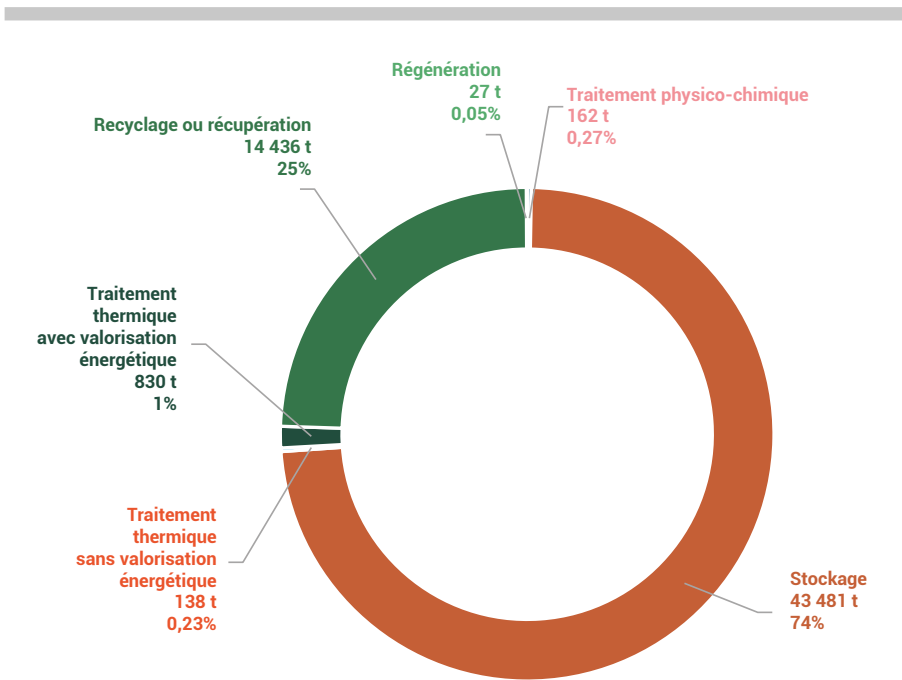


FIGURE 29 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX EXPORTÉS EN PAYS DE LA LOIRE

Les 3/4 des déchets exportés en Pays de la Loire sont des déchets qui sont destinés à être stockés. En effet, la région dispose d'une grosse installation de stockage des déchets dangereux (Séché Eco Industries) en Mayenne.

15 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 4 établissements ont traité 92% du gisement exporté :

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) exportés en Région Pays de la Loire pour traitement sont :

- Les REFIOM (20%)
- Les déchets liquides (15%) ;
- Terres polluées (15%) ;
- Les résidus d'incinération de DND et de DD (10%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
SECHE ECO INDUSTRIES	Mise en décharge spécialement aménagée	REFIOM ; résidus d'incinération de DND et de DD ; terres polluées ; mâchefers, scories et cendres industrielles ; ...	MAYENNE
SOTREMO	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Déchets liquides ; résidus de séparateurs eau/hydrocarbures ; ...	SARTHE
SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	Mise en décharge spécialement aménagée	Mélanges bitumineux contenant du goudron, déchets amiantés ; ...	MAINE-ET-LOIRE
PAPREC (ex NCI ENVIRONNEMENT)	Mise en décharge spécialement aménagée	Déchets amiantés ; emballages souillés	SARTHE

TABLEAU 17 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE PAYS-DE-LA-LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations dans le Centre-Val de Loire :

11 956 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Pays de la Loire ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 1 868 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 16% du gisement importé.

Sur les 10 087 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

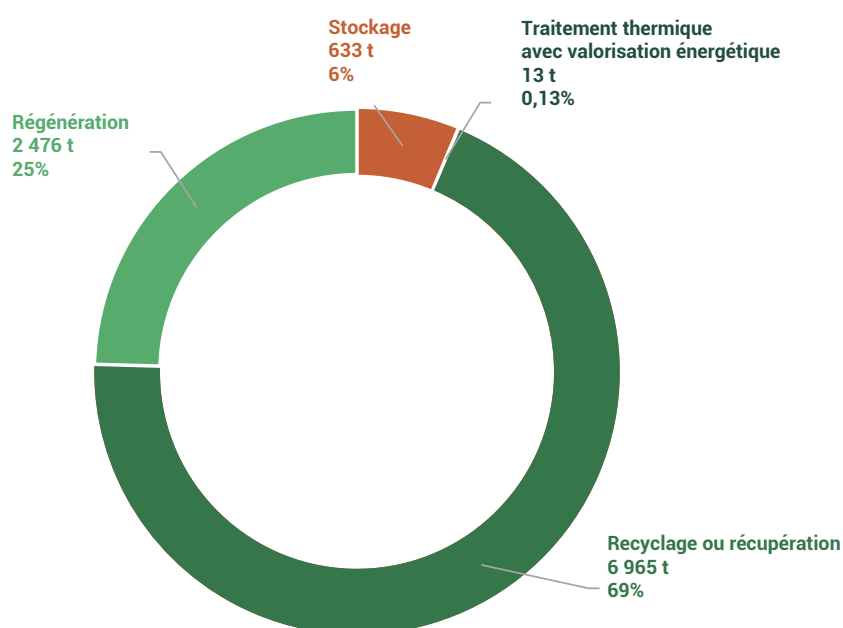


FIGURE 30 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DES PAYS DE LA LOIRE TRAITÉS DANS LE CENTRE-VAL DE LOIRE

À l'inverse des exports, 94% des déchets de Pays de la Loire envoyés en Centre-Val de Loire sont traités sous forme de valorisation.

10 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Pays de la Loire. 3 établissements ont traité 90% du gisement exporté :

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (48%) ;
- Les solvants usés (11%) ;
- Les huiles usagées (1%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
CMS HIGH TECH	Récupération ou régénération des solvants ; traitement physico-chimique	Solvants usés, eaux de lavage industriel ; ...	EURE-ET-LOIR
PPM CHIMIREC	Régénération ou autres réemplois des huiles ; recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Huiles usagées, déchets liquides ; ...	INDRE-ET-LOIRE
ECOBAT RESSOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET

TABLEAU 18 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN PAYS-DE-LA-LOIRE EN 2023

b) Hauts-de-France

Synthèse des transferts

9 341 t importées

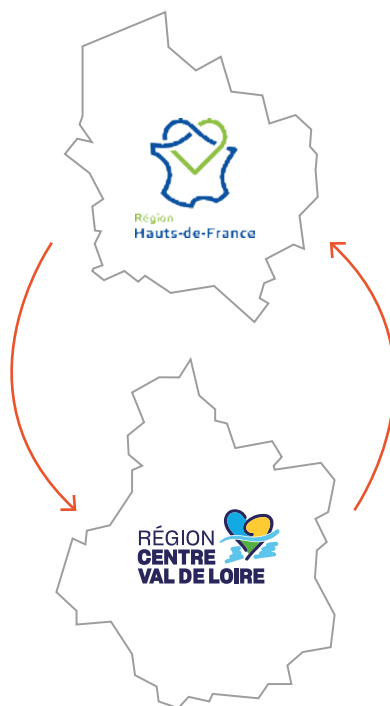
Dont 3% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESSOURCES (45)
- Ciments Calcia (18)
- Chimirec PPM (37)
- Eco-Logistique réemploi (45)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb ;
- Déchets de traitement physico-chimique ;
- Déchets de véhicules automobiles.



26 832 t exportées

Dont 32% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESSOURCES (60)
- ARF (02)

Nature des déchets exportés :

- Emballages souillés
- Déchets liquides

FIGURE 31 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La région Centre-Val de Loire exporte près de 3 fois plus de déchets dangereux vers la région Hauts-de-France HDF que l'inverse. Les déchets exportés sont valorisés à 77%.

Exportations vers la Région Hauts-de-France :

26 832 tonnes de déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire ont été exportées dans les Hauts-de-France. Sur ce gisement, 8 534 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations des Hauts-de-France, soit 32% du gisement exporté.

Sur les 18 298 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

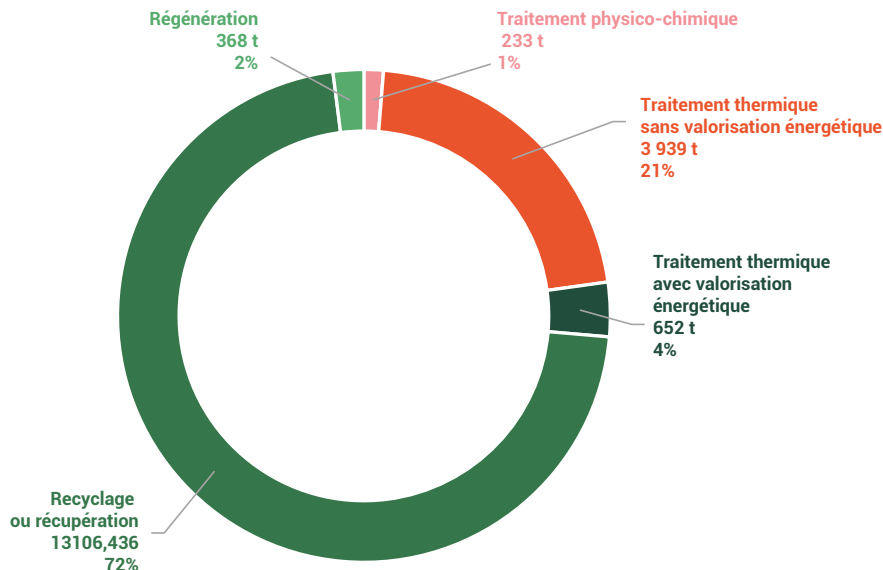


FIGURE 32 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DU CENTRE-VAL DE LOIRE TRAITÉS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EN 2023 (HORS TRANSIT ET REGROUPEMENT)

Source : IREP Eliminateur, 2023

84% des déchets exportés en HDF sont valorisés, notamment via du recyclage.

18 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 3 établissements ont traité 92% du gisement exporté :

Les principales typologies de déchets dangereux exportés (hors transit et regroupement) en Région Hauts-de-France pour traitement sont :

- La catégorie Autres (59%) (correspondent à la catégorie suivante sur IREP : "Autres déchets provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses");
- Les emballages souillés (11%) ;
- Les déchets liquides (10%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ECOBAT RESSOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Autres déchets provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses	OISE
ARF	Incinération à terre ; Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de production de l'énergie	Résidus de séparateur eau/hydrocarbures ; déchets liquides ; solvants usés ; ...	AISNE
GREIF PLASTICS LILLE	Lavage pour réemploi des matières plastiques ; valorisation matière par broyage pour l'obtention de copeaux plastiques	Résidus de substances dangereuses ou contaminés	PAS-DE-CALAIS

TABLEAU 19 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DES HAUTS-DE-FRANCE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations en Région Centre-Val de Loire :

9 342 tonnes de déchets dangereux produites dans les Hauts-de-France ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 300 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 3% du gisement importé.

Sur les 9 041 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

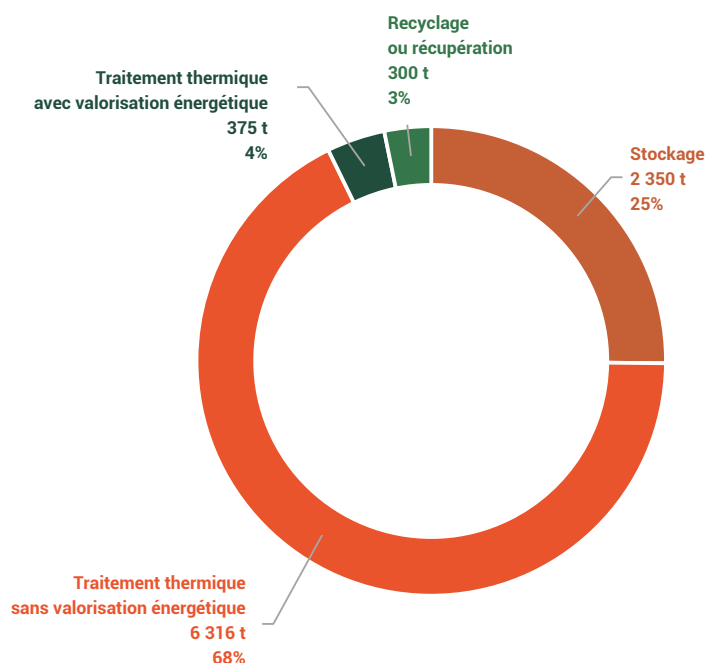


FIGURE 33 - MODE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DES HAUTS-DE-FRANCE TRAITÉS DANS LE CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

10 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Hauts-de-France. 4 établissements ont traité 95% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ECOBAT RESSOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET
Ciments Calcia-EPC FRANCE	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Déchets combustibles solides	CHER
PPM CHIMIREC	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants ; régénération ou autres réemplois des huiles	Déchets de véhicules automobiles (antigel) ; huiles usagées ; ...	INDRE-ET-LOIRE
ECO-LOGISTIQUE Réemploi	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Emballages souillés	LOIRET

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (48%) ;
- Les déchets de traitement physico-chimique (26%) ;
- Les déchets de véhicules automobiles (hors VHU) (10%) ;
- Les emballages souillés (9%).

TABLEAU 20 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN HAUTS-DE-FRANCE EN 2023

c) Normandie

Synthèse des transferts

7 174 t importées

Dont 33% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESSOURCES (45)
- Eco-Logistique réemploi (45)
- Chimirec PPM (37)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb ;
- Emballages souillés ;
- Boues et pateux ;
- Huiles usagées.



32 735 t exportées

Dont 7% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ATHALYS (76)
- OSILUB (76)

Nature des déchets exportés :

- Huiles usagées
- Déchets liquides

FIGURE 34 - SYNTHÈSE DES FLUX ÉCHANGÉS ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION NORMANDIE

La région Centre-Val de Loire exporte près de 5 fois plus de déchets dangereux vers la région Normandie que l'inverse. En effet, la région Normandie dispose de nombreuses installations spécialisées dans le traitement des huiles usagées, qui représentent environ 35% des déchets exportés. Ainsi, 83% des déchets expédiés en Normandie sont valorisés et 100% des déchets normands traités en Centre-Val de Loire sont valorisés.

Exportations vers la Région Normandie :

32 735 tonnes de déchets dangereux produits dans le Centre-Val de Loire ont été exportées dans la Région Normandie. Sur ce gisement, 2 245 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de la Normandie, soit 9% du gisement exporté.

Sur les 30 490 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

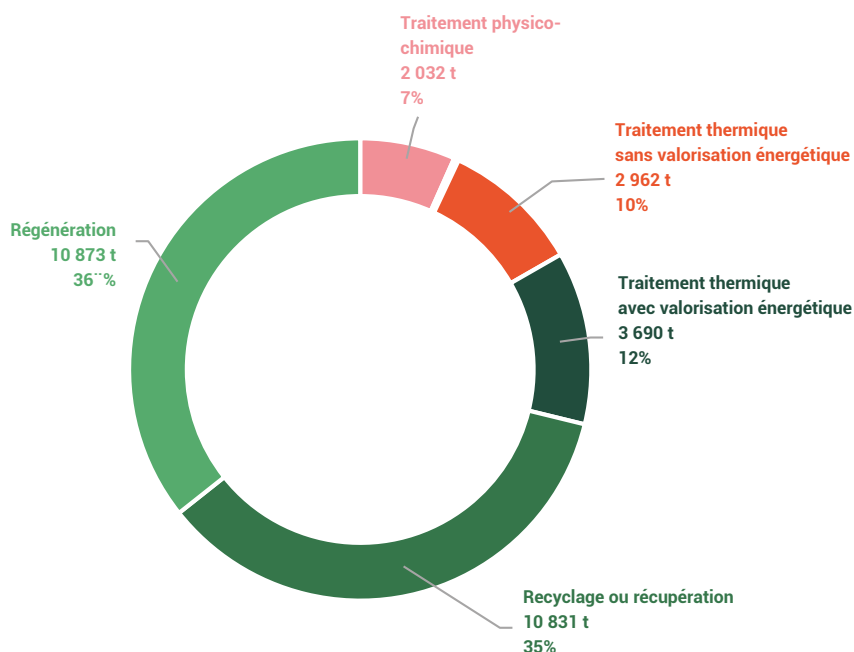


FIGURE 35 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX EXPORTÉS EN NORMANDIE

14 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 5 établissements ont traité 77% du gisement exporté.

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) exportés en Région Normandie pour traitement sont :

- Les huiles usagées (35%)
- Les déchets liquides (21%) ;
- Les résidus de séparateurs eau/hydrocarbures (11%) ;
- Les eaux de lavage industriel (9%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ATHALYS	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures ; Émulsions et solutions d'usinage sans halogènes ; Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses ; ...	SEINE-MARITIME
OSILUB	Réemplois des huiles	Huiles usagées	SEINE-MARITIME
CIE FRANCAISE ECO HUILE	Régénération ou autres réemplois des huiles	Huiles usagées	SEINE-MARITIME
ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY	Incinération à terre ; Traitement physico-chimique ; ...	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures ; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses ; ...	SEINE-MARITIME
SOC ETUDE REALIS POUR ENVIRON & PROCEDE	Traitement physico-chimique ; ...	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses ; Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation...	SEINE-MARITIME

TABLEAU 21 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE NORMANDIE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations en Région Centre-Val de Loire :

7 174 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Normandie ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 2 361 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 33% du gisement importé.

Sur les 4 813 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

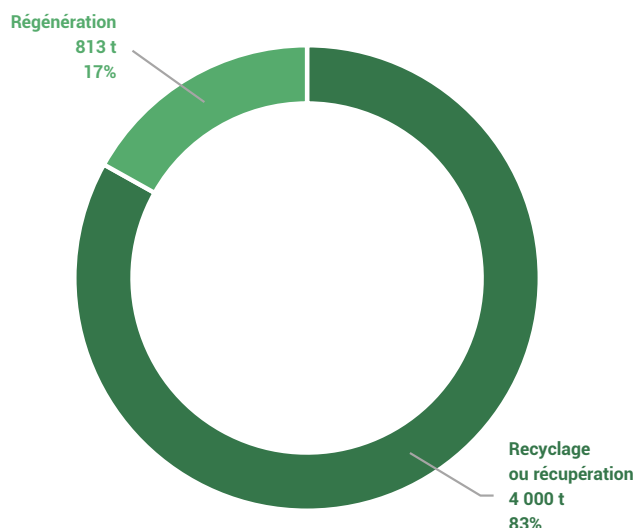


FIGURE 36 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DE NORMANDIE TRAITÉS DANS LE CENTRE-VAL DE LOIRE

9 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Normandie. 3 établissements ont traité 75% du gisement exporté :

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (41%) ;
- Les emballages souillés (21%) ;
- Les boues et pâteux (11%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ECOBAT RESOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET
ECO-LOGISTIQUE Réemploi	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Emballages souillés	LOIRET
PPM CHIMIREC	Régénération ou autres réemplois des huiles	Huiles usagées ; déchets liquides ; déchets de véhicules automobiles (antigel)	INDRE-ET-LOIRE

TABLEAU 22 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NORMANDIE EN 2023

d) Île-de-France

Synthèse des transferts

17 977 t importées

Dont 18% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESOURCES (45)
- PPM CHIMIREC (37)
- ECO-LOGISTIQUE RÉEMPLOI (45)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb
- Emballages souillés
- Déchets de véhicules automobiles



25 635 t exportées

Dont 19% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- SARP INDUSTRIES (78)
- SITREM (93)
- ECOPUR (91)
- SUEZ (77)

Nature des déchets exportés :

- Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures
- Eaux de lavage industriel
- Déchets liquides
- Emballages souillés

FIGURE 37 - SYNTHÈSE DES FLUX ÉCHANGÉS ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La région Centre-Val de Loire exporte 1.5 fois plus de déchets vers la région Île-de-France que l'inverse. En effet, la région dispose d'une grosse installation de traitement des déchets dangereux (Sarp Industries) qui traite près d'1/3 des déchets exportés. Ainsi, près de 60% des déchets exportés vers la région francilienne sont valorisés contre 99% pour le traitement des déchets importés vers la région Centre-Val de Loire.

Exportations vers la Région Île-de-France :

25 635 tonnes de déchets dangereux produits dans le Centre-Val de Loire ont été exportées dans la Région Île-de-France. Sur ce gisement, 4 818 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'Île-de-France, soit 19% du gisement exporté.

Sur les 20 817 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

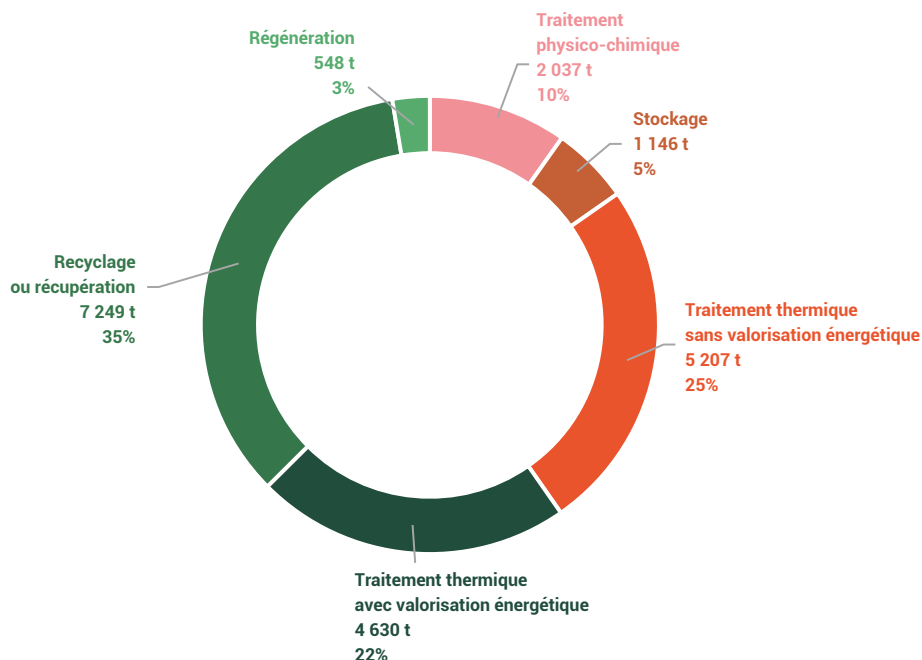


FIGURE 38 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

21 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 5 établissements ont traité 89% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
SARP Industries	Incinération à terre ; utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie ; traitement physico-chimique ; ...	Eaux de lavage industriel ; résidus de traitement de surface ; emballages souillés ; ...	YVELINES
SITREM	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures ; déchets liquides ; ...	SEINE-SAINT-DENIS
ECOPUR	Traitement physico-chimique ; Traitement biologique ; Membranes ultrafiltrations ; ...	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures, Déchets contenant des hydrocarbures ; ...	ESSONNE
SUEZ RR IWS Minerals France	Traitement physico-chimique ; Mise en décharge spécialement aménagée	REFIOM ; Mâchefers, scories et cendres industrielles ; ...	SEINE-ET-MARNE
EMTA Guitrancourt	Mise en décharge spécialement aménagée	Déchets de véhicules automobiles ; Terres polluées ; Déchets amiantés ; ...	YVELINES

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) exportés en Région Île-de-France pour traitement sont :

- Les résidus de séparateurs eau/hydrocarbure (27%) ;
- Les eaux de lavage industriel (13%) ;
- Les déchets liquides (13%) ;
- Eaux de lavage industriel (13%).

TABLEAU 23 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE L'ÎLE-DE-FRANCE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations en Région Centre-Val de Loire :

17 977 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Île-de-France ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 3 160 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 18% du gisement importé.

Sur les 14 817 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

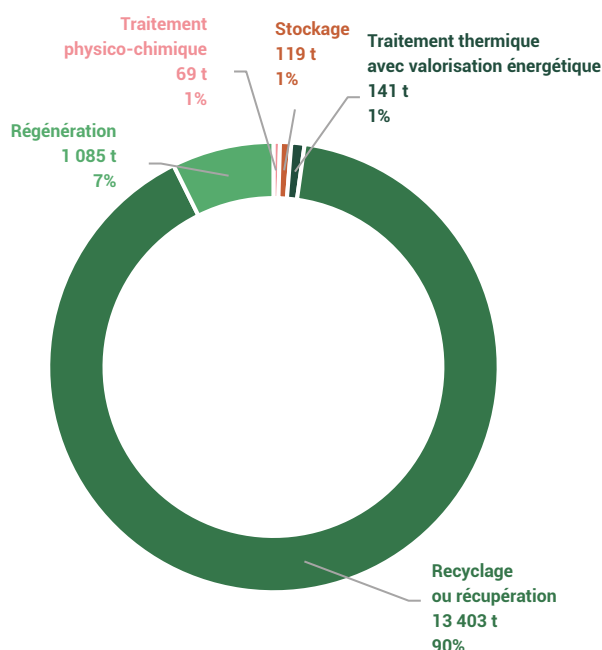


FIGURE 39 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DE L'ÎLE-DE-FRANCE TRAITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

16 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Île-de-France. 3 établissements ont traité 91% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ECOBAT RESOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET
PPM CHIMIREC	Régénération ou autres réemplois des huiles ; Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Déchets de véhicules automobiles ; déchets liquides ; Huiles usagées ; ...	INDRE-ET-LOIRE
ECO-LOGISTIQUE REEMPLOI	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	LOIRET

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (71%) ;
- Les emballages souillés (8%)
- Les déchets de véhicules automobiles (hors VHU) (8%) ;
- Gaz industriel (4%).

TABLEAU 24 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2023

e) Nouvelle-Aquitaine

Synthèse des transferts

16 182 t importées

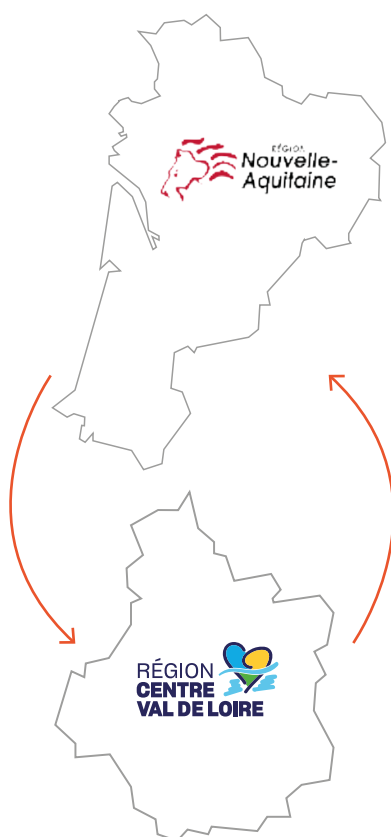
Dont 11% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ALKERN SUD (36)
- ECOBAT RESOURCES (45)
- PPM CHIMIREC (37)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb
- Déchets de véhicules automobiles



9 773 t exportées

Dont 74% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- PAPREC D3E (33)
- CEMENTS CALCIA (79)
- SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRÉNÉES (33)

Nature des déchets exportés :

- Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)
- Résidus de traitement de surface
- Eaux de lavage industriel
- Déchets amiantés

FIGURE 40 - SYNTHÈSE DES FLUX ÉCHANGÉS ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La région Nouvelle-Aquitaine exporte 1,6 fois plus de déchets vers la région Centre-Val de Loire que l'inverse. Environ 66% des déchets exportés vers la Nouvelle-Aquitaine ont été valorisés contre 98% pour les déchets importés en région Centre-Val de Loire.

Exportations vers la Région Nouvelle-Aquitaine :

9 773 tonnes de déchets dangereux produits dans le Centre-Val de Loire ont été exportées dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Sur ce gisement, 7 221 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de Nouvelle-Aquitaine, soit 74% du gisement exporté.

Sur les 2 552 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

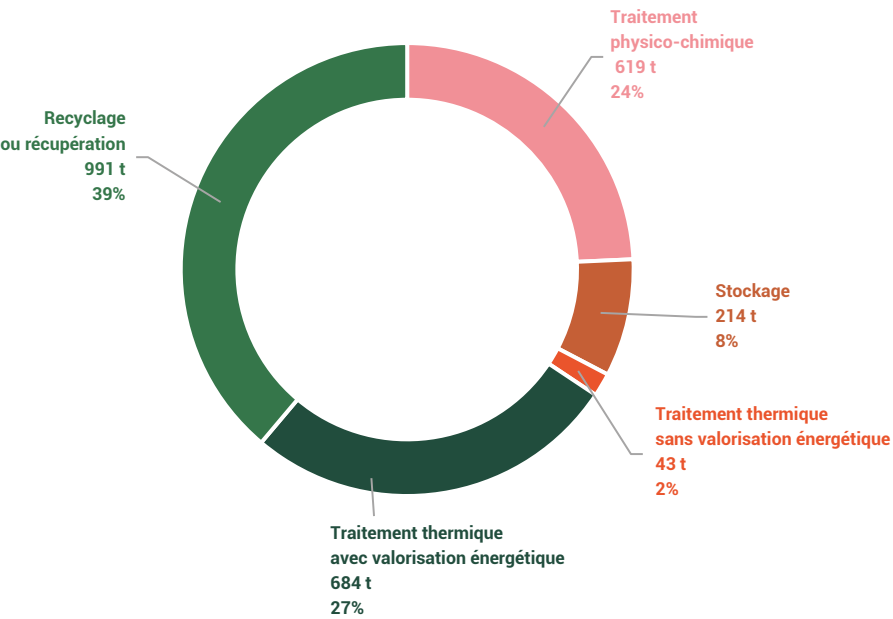


FIGURE 41 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

13 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 3 établissements ont traité 74% du gisement exporté :

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) exportés en Région Nouvelle-Aquitaine pour traitement sont :

- Les Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb) (33%) ;
- Les résidus de traitement de surface (19%) ;
- Les eaux de lavage industriel (14%) ;
- Les huiles usagées (11%).

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
PAPREC D3E (ex ACOOR ENVIRON (EK199))	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	GIRONDE
CIMENTS CALCIA sas	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Eaux de lavage industriel ; huiles usagées ; solvants usés ; ...	DEUX-SEVRES
SIAP-SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENEES	Traitement physico-chimique ; Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Résidus de traitement de surface ; ...	GIRONDE

TABLEAU 25 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE NOUVELLE-AQUITAINE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations dans le Centre-Val de Loire :

16 182 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région Nouvelle-Aquitaine ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 180 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 11% du gisement importé.

Sur les 14 374 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

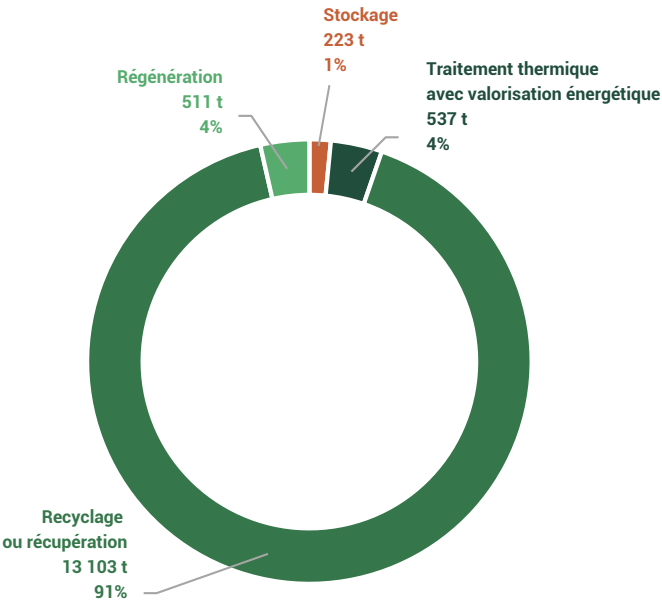


FIGURE 42 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DE NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CENTRE-VAL DE LOIRE

18 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Nouvelle-Aquitaine. 3 établissements ont traité 82% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ALKERN Sud	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	INDRE
PPM CHIMIREC	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants ; régénération ou autres réemplois des huiles	Déchets de véhicules automobiles (antigel) ; Huiles usagées ; ...	INDRE-ET-LOIRE
ECOBAT RESOURCES (ex.STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (28%) ;
- Les déchets de véhicules automobiles (hors VHU) (8%).

TABLEAU 26 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2023

f) Auvergne-Rhône-Alpes

Synthèse des transferts

10 160 t importées

Dont 9% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- ECOBAT RESOURCES (45)
- ECO-LOGISTIQUE RÉEMPLOI (45)
- CMS HIGH TECH (28)

Nature des déchets exportés :

- Accumulateurs au plomb
- Emballages souillés
- Solvants usés



6 218 t exportées

Dont 38% pour du regroupement

Principales installations de traitement

- SUEZ RR IWS CHEMICALS France (38, 69)
- LAFARGE CEMENTS (07, 69)

Nature des déchets exportés :

- Déchets liquides
- Huiles usagées
- Eaux de lavage industriel

FIGURE 43 – SYNTHÈSE DES FLUX ÉCHANGÉS ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes exporte 1,7 fois plus de déchets vers la région Centre-Val de Loire que l'inverse. Environ 67% des déchets exportés vers la Auvergne-Rhône-Alpes ont été valorisés contre 98% pour les déchets importés en région Centre-Val de Loire.

Exportations vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

6 218 tonnes de déchets dangereux produits dans le Centre-Val de Loire ont été exportées dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Sur ce gisement, 2 371 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations de l'AURA, soit 38% du gisement exporté.

Sur les 3 847 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux exporté est présentée dans le graphique suivant :

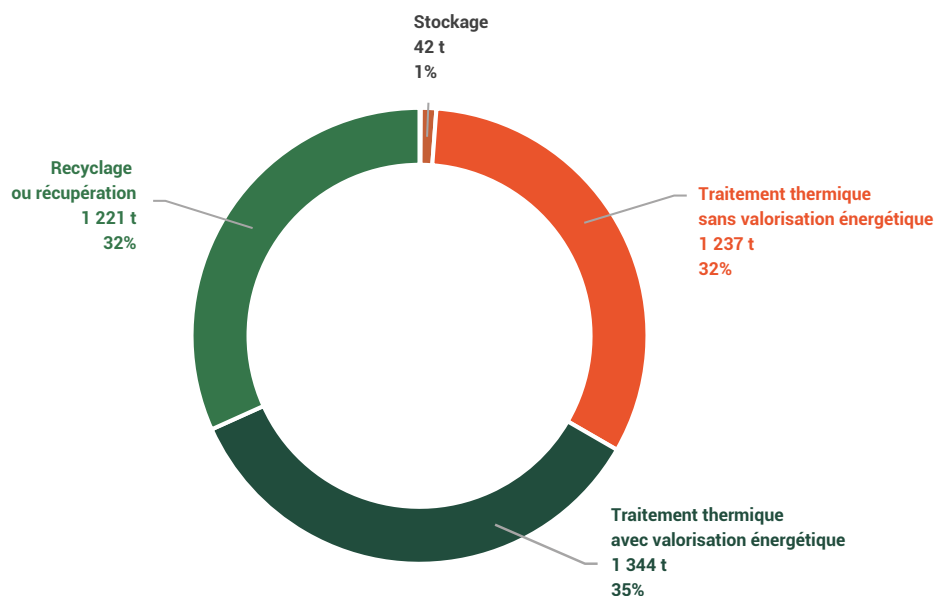


FIGURE 44 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN ARA

13 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région Centre-Val de Loire. 4 établissements ont traité 87% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques ; incinération à terre ; ...	Déchets liquides ; eaux de lavage industriel ; ...	ISERE & RHONE
LAFARGE CEMENTS	Co-traitement en four de cimenterie	Huiles usagées	ARDECHE & RHONE
TREDI	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	Huiles usagées ; Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus ; ...	AIN & ISERE
VICAT	Co-traitement en four de cimenterie	Huiles usagées	ALLIER

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) exportés en Région AURA pour traitement sont :

- Les déchets liquides (35%) ;
- Huiles usagées (28%).

TABLEAU 27 - PRINCIPALES INSTALLATIONS D'AUVERGNE-RHÔNE ALPES AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

Importations dans le Centre-Val de Loire :

10 160 tonnes de déchets dangereux produites dans la Région AURA ont été importées dans le Centre-Val de Loire. Sur ce gisement, 882 tonnes correspondent à des opérations de regroupement/transit sur des installations du Centre-Val de Loire, soit 9% du gisement importé.

Sur les 9 278 tonnes hors regroupement, la répartition selon le mode de traitement opéré sur le déchet dangereux importé est présentée dans le graphique suivant :

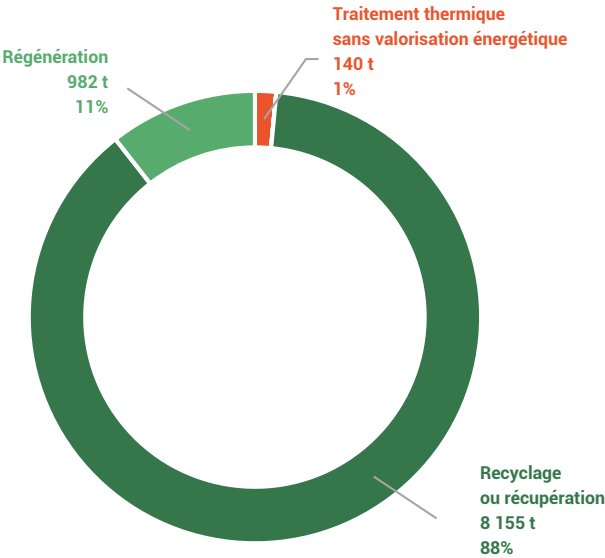


FIGURE 45 - MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DE L'ARA DANS LE CENTRE-VAL DE LOIRE

11 établissements de traitement (hors établissement de transit et regroupement) ont déclaré avoir traité des déchets dangereux de la Région AURA. 4 établissements ont traité 91% du gisement exporté :

Installation de traitement	Type de traitement	Type de déchets	Département
ECOBAT RESSOURCES (ex. STCM B2)	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Accumulateurs au plomb	LOIRET
ECO-LOGISTIQUE Réemploi	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants ; Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Emballages souillés	LOIRET
ECO PLANET RECYCLING	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques ; Traitement physico-chimique ; ...	Gaz en récipients à pression (contenant des substances dangereuses)	INDRE-ET-LOIRE
CMS HIGH TECH	Récupération ou régénération des solvants ; Traitement physico-chimique ; recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Solvants usés ; eaux de lavage industriel ; déchets de peintures, vernis, colles, encres ; ...	EURE-ET-LOIR

Les principales typologies de déchets dangereux (hors transit et regroupement) importés pour traitement sont :

- Les accumulateurs au plomb (74%) ;
- Les emballages souillés (8%) ;
- Solvants usés (6%).

TABLEAU 28 - PRINCIPALES INSTALLATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AYANT REÇU DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN AUVERGNE-RHÔNE ALPES EN 2023

3.5.2. FLUX TRANSFRONTALIERS

Les flux transfrontaliers sont évalués à partir des données du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets.

Importation 2023 : 192 tonnes soit 0,2 % du total des déchets dangereux produits en région Centre-Val de Loire)

Importation 2021 : 286 (-49%)

Pays d'origine :
100% Suisse

Typologie des déchets importés
100% eaux de lavage industriel

En 2023, 192 tonnes de déchets dangereux ont été importées en Région Centre-Val de Loire depuis des pays étrangers (-49% par rapport à 2021) et 11 598 tonnes ont été exportées vers des pays étrangers (+20% par rapport à 2021).

Près de 82% des déchets exportés dans un pays étranger l'ont été vers l'Allemagne et correspondent à des déchets de type mâchefers et REFIOM. L'annexe 6.7 présente la nature des déchets expédiés par pays.

Exportation 2023 : 11 598 tonnes soit 5 % du total des déchets dangereux en région Centre-Val de Loire)

Exportation 2021 : 9 625 (+20%)

Pays de traitement :
82% Allemagne

10% Belgique

3% Espagne

3% Suisse

<<1 Italie

Typologie des déchets exportés

53% REFIOM

29% Mâchefers, scories et cendres industrielles

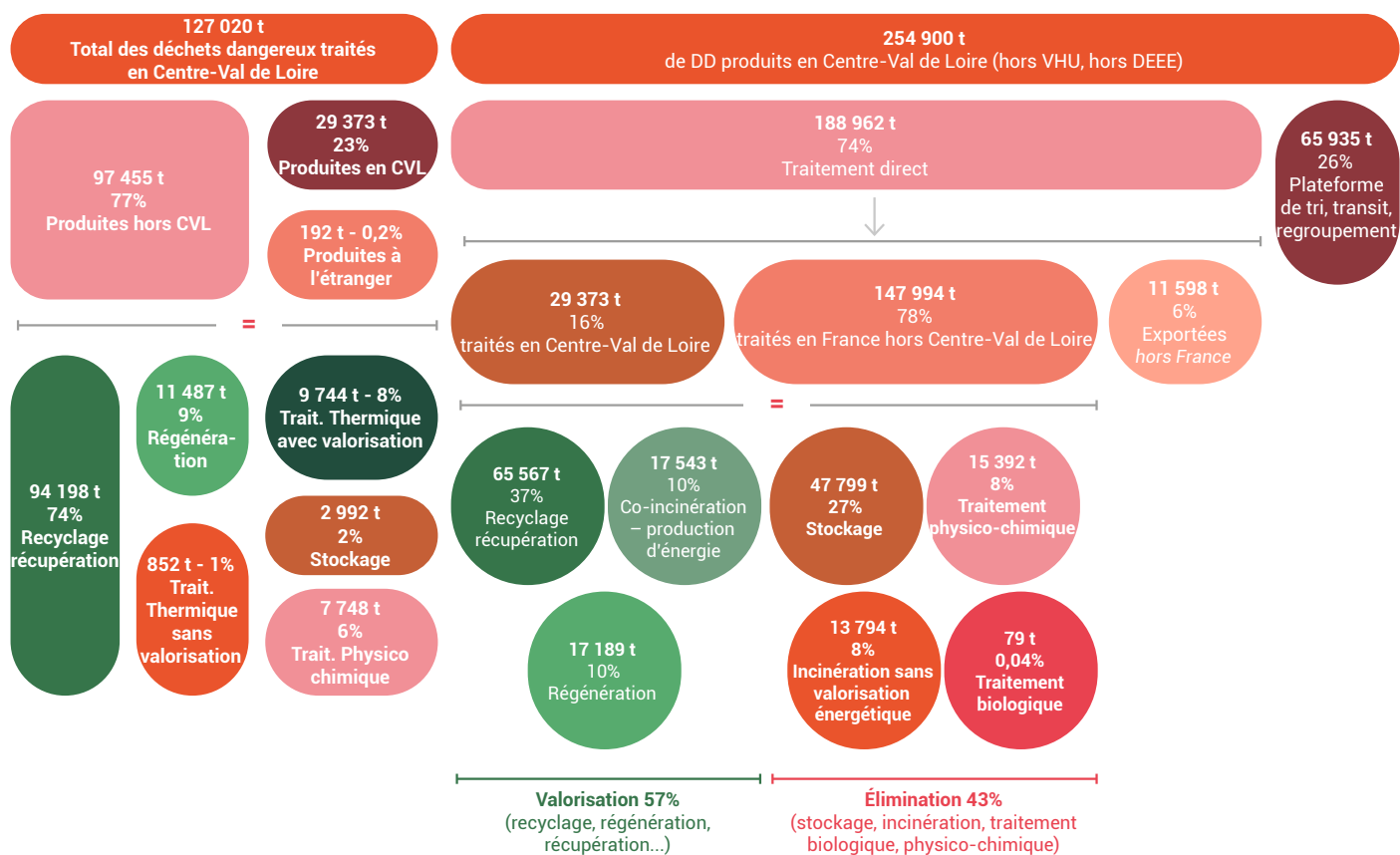
3% Boues et pâteux

2% Accumulateurs au plomb

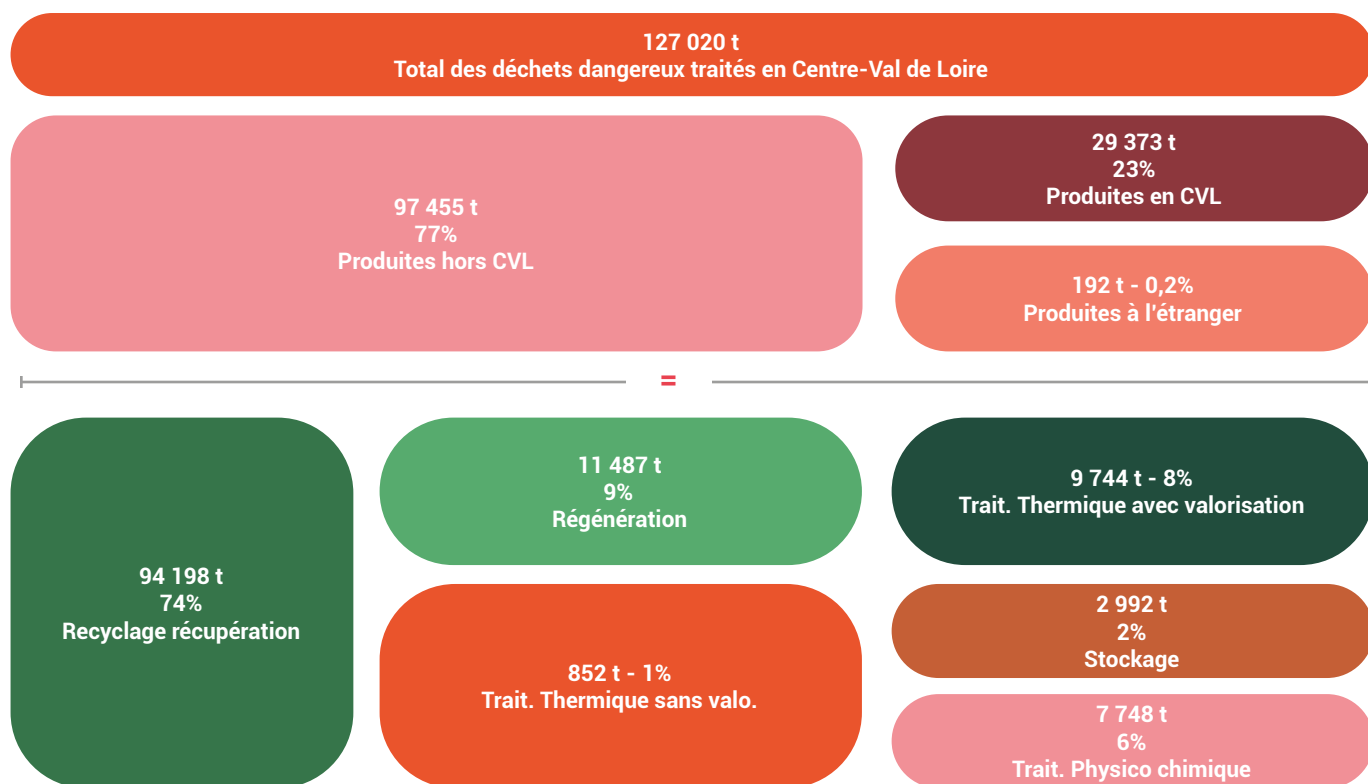
4 CONCLUSION DE L'OBSERVATION DES DÉCHETS DANGEREUX

Synthèse de la gestion des déchets dangereux en Centre-Val de Loire en 2023

Déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023



Déchets dangereux traités en Centre-Val de Loire en 2023



L'analyse des données relatives à l'année 2023 met en évidence **une légère diminution des tonnages de déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire**. Au total, près de **254 900 tonnes de déchets** (hors VHU et D3E) ont été produits sur la région. Cette baisse est estimée à près de 5% par rapport à 2021.

Près de 42% des déchets produits sur la région l'ont été sur le territoire du Loiret qui concentre une activité industrielle importante. Les déchets produits par l'industrie représentant à eux seuls près de 44% de la production régionale. Cette tendance observée est stable par rapport à 2021.

La quantité de déchets provenant des gros producteurs (>2 tonnes) est estimée à 176 119 t minimum soit près de 69% des tonnages produits. Ce ratio a évolué par rapport à 2021 puisque 62% des déchets dangereux étaient des déchets non-diffus. Cette différence peut être due à une meilleure traçabilité.

Environ 24% des déchets produits sur la région ont été traités sur le territoire. Par rapport à 2021, nous pouvons noter une diminution de cette proportion qui était de 28%. Cette évolution reflète la diminution du tonnage total de déchets produits dans la région.

Parmi les déchets dangereux produits dans la région, **57% ont été valorisés en 2023**, soit une baisse de 6 % par rapport à 2021, tandis que l'élimination atteint 43%, (+8% vis-à-vis 2021). Cette évolution s'explique principalement par un chantier exceptionnel portant sur des terres polluées dans le Cher (18). Il est à noter également que dans les années à venir, le tonnage de déchets dangereux stockés risque d'augmenter car le développement de filière de valorisation de déchets non dangereux engendre la production de déchets dangereux secondaires (cendres, résidus d'épuration des fumées...).

Les **installations de traitement de la région Centre-Val de Loire ont traité près de 127 020 t** dont 23% provenant de la région même et 77% des autres régions françaises. À noter que la **valorisation est le mode de traitement principal par les installations de la région : 91%** contre 9% d'élimination. Le taux de valorisation est stable par rapport à 2021 (90%).

En 2023, la production régionale de **déchets amiantés est estimée à 9 169 tonnes** en Centre-Val de Loire.

La capacité de traitement en amiante de la région a fortement augmenté en 2023, atteignant 18 500 tonnes, contre seulement 1 800 tonnes en 2022. Cette hausse est liée à l'autorisation de deux nouvelles installations dédiées au traitement de l'amiante. En 2023, 2 926 tonnes d'amiante ont été traitées en région, ce qui représente un taux de remplissage de 15% de la capacité totale.

5

INDICATEURS DE SUIVI



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des indicateurs validés par le COPIL. Il comprend les données de 2015, lorsqu'elles étaient disponibles, celles de 2021 ainsi que la mise à jour réalisée à partir des données de l'analyse 2023.

Actions	Sous-actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015	Données 2021	Données 2023
Objectif 1 : Réduire la production de DD tout en améliorant le taux de collecte et le taux de valorisation								
1.1 Développer la connaissance des déchets produits et collectés		Quantité de déchets produits par nature	DD	-	Région, ADEME, Fédérations professionnelles, DREAL, associations, chambres consulaires	REFIOM, REFIDI, et autres résidus d'opération thermique : 34 634 t DEEE (hors piles et accumulateurs) : 16 458 t Piles et accumulateurs (hors DEEE) : 10 117 t Déchets amiantés : 4 518 t Déchets contenant des PCB : 527 t Déchets d'activité de soins : 1 t	Les catégories sont différentes. Cf tableau 3.	Les catégories sont différentes. Cf tableau 3.
		Quantité de déchets collectés par département	DD			Hors VHU, hors DASRI - Eure-et-Loir : 26 948 t (16%) - Cher : 11 069 t (6%) - Loiret : 82 483 t (48%) - Indre : 9 083 t (5%) - Indre-et-Loire : 27 344 t (16%) - Loir-et-Cher : 16 619 t (10%)	Hors VHU, hors DEEE - Eure-et-Loir : 39 520 t (14%) - Cher : 21 998 t (8%) - Loiret : 125 302 t (46%) - Indre : 12 689 t (5%) - Indre-et-Loire : 44 031 t (16%) - Loir-et-Cher : 30 300 t (11%)	Hors VHU, hors DEEE - Eure-et-Loir : 40 958 t (16%) - Cher : 26 635 t (11%) - Loiret : 105 729 t (42%) - Indre : 13 712 t (5%) - Indre-et-Loire : 42 231 t (17%) - Loir-et-Cher : 25 635 t (10%)

1.2 Augmenter la proportion de DD valorisés	Quantité de DD éliminés Quantité de DD valorisés	DD, DMA, BTP	-	Région, ADEME, Fédérations professionnelles, DREAL, associations, chambres consulaires	DD produits en Centre-Val de Loire (hors VHU, DASRI) et traités en France : 96 369 t (56%) valorisées 77 177 t (44%) éliminée*	DD produits en Centre-Val de Loire (hors VHU, DEEE) et traités en France : 115 292 t (64%) valorisées 64 456 t (36%) éliminée*	DD produits en Centre-Val de Loire (hors VHU, DEEE) et traités en France : 100 299 t (57%) valorisées 77 064 t (43%) éliminée*
					DD traités en Centre-Val de Loire (hors VHU, hors DASRI) : 80 290 t (84%) valorisées 15 229 t (16%) éliminée* *Elimination inclut incinération	DD traités en Centre-Val de Loire (hors VHU, hors DEEE) : 108 260 t (90%) valorisées 12 663 t (10%) éliminée*	DD traités en Centre-Val de Loire (hors VHU, hors DEEE) : 115 428 t (91%) valorisées 11 592 t (9%) éliminée*
1.3 Suivi du traitement des flux des DD** **Hors transit et regroupement	Evolution des tonnages de déchets dangereux traités en région Centre-Val de Loire (produits en région et hors région, et hors France)	DD, DMA, BTP	-	Région, ADEME, Fédérations professionnelles, DREAL, associations, chambres consulaires	95 520 t Dont 14 739 t produites en région Centre-Val de Loire	120 924 t Dont 31 359 t produites en région Centre-Val de Loire	127 020 t Dont 29 373 t produites en région Centre-Val de Loire
	Evolution des tonnages de déchets dangereux traités en dehors de la région Centre-Val de Loire (mais produits en région Centre-Val de Loire)	DD, DMA, BTP			158 807 t 152 407 t en France (hors Centre-Val de Loire) 6 400 t à l'étranger	193 556 t 183 931 t en France (hors Centre-Val de Loire) 9 625 t à l'étranger	193 344 t 181 746 t en France (hors Centre-Val de Loire) 11 598 t à l'étranger
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des déchets diffus et capter 100 % du gisement en 2025							
2.1 Améliorer le maillage des points de collecte	- Identifier les zones blanches, permettre un accès aux professionnels 24/24h dans un rayon de 20 km (ou acceptable selon la typologie de déchets) (déchèteries automatiques avec pesées, mobiles pour particuliers/professionnels en centre-ville ou zone blanche) - Tendre vers la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels hors zones blanches - Favoriser les opérations collectives de collecte dans les ZAC - Organiser des opérations de collecte ponctuelles - Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages par l'étude et la caractérisation de ce phénomène et par le recensement et la surveillance des sites touchés	Nombre d'opérations de communication, d'information, de sensibilisation	BTP	-	-	/	431 opérations de sensibilisation : • 45 imprimeurs sensibilisés en 2021 sur les déchets (dangereux et tout type de déchets) • 243 entreprises dans le cadre des opérations Eco-défis • 90 artisans de la réparation • 45 entreprises autour de la pollution des eaux • 8 webinaires (118 participants)

Actions	Sous-actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015	Données 2021	Données 2023
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des déchets diffus et capter 100 % du gisement en 2025								
2.1 Améliorer le maillage des points de collecte	- Identifier les zones blanches, permettre un accès aux professionnels 24/24h dans un rayon de 20 km (ou acceptable selon la typologie de déchets) (déchèteries automatiques avec pesées, mobiles pour particuliers/professionnels en centre-ville ou zone blanche) -Tendre vers la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels hors zones blanches - Favoriser les opérations collectives de collecte dans les ZAC - Organiser des opérations de collecte ponctuelles - Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages par l'étude et la caractérisation de ce phénomène et par le recensement et la surveillance des sites touchés	Nombre de solutions de collecte pour les professionnels par territoire dont nombre de déchèteries publiques	DD, DMA	-	-	• 10 déchèteries professionnelles • 212 déchèteries publiques acceptant les professionnels : - Cher : 30 - Eure et Loir : 37 - Indre : 17 - Indre et Loire : 37 - Loir et Cher : 42 - Loiret : 49	• NC déchèteries professionnelles • 211 déchèteries publiques acceptant les professionnels : - Cher : 28 - Eure et Loir : 35 - Indre : 14 - Indre et Loire : 39 - Loir et cher : 41 - Loiret : 54	• NC déchèteries professionnelles • 214 déchèteries publiques acceptant les professionnels : - Cher : 29 - Eure et Loir : 35 - Indre : 16 - Indre et Loire : 39 - Loir et cher : 38 - Loiret : 57
		Nombre d'opérations collectives dans les ZAC	DD	-	-	/	Non connue	Non connue
		Nombre d'actions réalisées par les EPCI pour la lutte contre les dépôts sauvages	DD, DMA	-	-	/	Au moins 8* sur 55 EPCI ont déclaré avoir mis en place des actions contre les dépôts sauvages dont 2 déclarants explicitement avoir récupéré des déchets amiantés. *8 n'ont pas répondu	Au moins 8* sur 54 EPCI ont déclaré avoir mis en place des actions contre les dépôts sauvages dont 1 déclarant explicitement avoir récupéré des déchets amiantés. *27 n'ont pas répondu
2.2 Pour les déchets du BTP : suivre le déploiement de la reprise chez les distributeurs		Identifier les magasins soumis à l'obligation de reprise et les déchèteries (publiques ou privées) localisées dans un rayon de 10km de ces magasins	DD, BTP	Chambre consulaire	Distributeurs de matériaux, fédérations professionnelles, DREAL, Associations	/	Pas de données avant 2023	La carte de l'OCAB permet de s'identifier les sites pratiquant la reprise gratuite des matériaux : https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/

Actions	Sous-actions	Indicateurs	Enquêtes concernées	Porteurs de l'action	Partenaires de l'actions	Données 2015	Données 2021	Données 2023
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des déchets diffus et capter 100 % du gisement en 2025								
2.3 Mettre en œuvre une communication adaptée envers les professionnels	- Rappeler la réglementation - Identifier et communiquer sur les outils et les lieux de collecte (par exemple : http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)	Tonnage de déchets produit par unité de valeur	BTP	Fédération des acteurs du déchet, Chambre consulaire	DREAL, Maîtres d'ouvrage, associations	Travaux publics : 5 608 t/M€ Bâtiment : 157 t/M€ BTP total : 1 253 t/M€	Donnée non disponible en 2021	BTP total : 1 235 t/M€ (issu d'un calcul avec des données du rapport BTP Centre-Val de Loire 2022)
		Nombre de diagnostics avant démolition commandités	BTP		Maîtres d'ouvrage, ADEME, Associations	/	Pas d'obligation avant 2023 donc pas de donnée	Depuis la rentrée en vigueur de la REP PMCB, il n'y a pas de donnée officielle publiée à ce sujet
		Nombre d'entreprises sensibilisées accompagnées	DD		Fédérations professionnelles	/	• 45 imprimeurs sensibilisés en 2021 sur les déchets (dangereux et tout type de déchets) • 243 entreprises dans le cadre des opérations Eco-défis • 90 artisans de la réparation • 45 entreprises autour de la pollution des eaux • Soit 423 entreprises	• 94 entreprises artisanales diagnostiquées sur les enjeux environnementaux (diagnostic 360°) • 56 artisans de la réparation engagés dans la charte des Répar'acteurs • 26 diagnostics Imprim'Vert réalisés dans les entreprises d'imprimerie et arts graphiques • 8 entreprises artisanales sensibilisées à l'économie circulaire • 114 entreprises engagées dans les Eco-défis et 90 labellisés Eco-défis

Actions	Sous- actions	Indicateurs	En- quêtes concer- nées	Porteurs de l'ac- tion	Partenaires de l'actions	Données 2015	Données 2021	Données 2023
Objectif 3 : Maximiser le captage des déchets d'amiante liée et non liée								
3.1 Augmenter le maillage de points de collecte de l'amiant	- Augmenter les déchèteries profes- sionnelles acceptant l'amiante, (et donc dé- ployer les formations nécessaires), les points de regroupement dans les conditions législa- tives et règlementaires en vigueur. - Augmenter les dé- chèteries publiques ac- ceptant l'amiante (via les marchés publics) dans les conditions législatives et règlemen- taires en vigueur, et en partenariat avec les entreprises et autres acteurs agréés	Tonnages captés par an d'amiante liée et non liée	DD, BTP	Fédéra- tions des acteurs du déchet ; Collecti- vités en charge de la gestion des déchets	CRMA, CARSAT ; Associations	4 541 t collectées en 2015 (données GERE) 7 232 t traitées en région	7 245 t collectées en Centre-Val de Loire	9 169 t collectées en Centre-Val de Loire
		Nombre de déchèteries professionnelles sur le territoire qui collectent de l'amiante liée et non liée	DD			10 déchèteries profes- sionnelles mais pas d'indication disponible sur acceptation amiante	/	Non connu
		Nombre de déchèteries publiques acceptant l'amiante liée et non liée	DD, DMA	Collecti- vités en charge de la gestion des déchets	Fédérations profes- sionnelles, CRMA, CARSAT, entreprises agréées ; Associations	Au moins 9 déchèteries	Au moins 18 déchèteries	Au moins 15 déchèteries
		Nombre d'opérations ponctuelles de collecte	DD, DMA			-	NC	NC
		Nombre de points d'accueils par rapport à l'année de référence du plan	DD			-	A minima 18 points (déchèteries publiques)	A minima 15 points (déchèteries publiques)
Objectif 4 : Optimiser le réseau d'installations de traitement des DD en région								
4.1 Réaliser une veille technologique de façon à ce que les installations se positionnent au regard des meilleures technologies disponibles	Nombre d'installations de gestion des déchets dangereux et capacité de traitement des déchets dangereux en région	DD	Fédéra- tions des acteurs du déchet	Fédérations des acteurs du déchet	Au moins 10 installations	32 installations (hors transit et regroupement)	38 installations (hors transit et regroupement)	
4.2 Étudier et favoriser toutes les filières de valorisation possibles (valorisa- tion matière de certains composés, valorisation énergétique dans le cadre de traitement thermique, possibilité de valoriser les produits/déchets secon- daires induits) au sein des centres de traitement	Quantité de déchets dangereux traitées en région	DD		DREAL, Associations	95 520 t	120 924 t	127 020 t	
Objectif 5 : Maintenir des capacités suffisantes de stockage de l'amiante liée et non liée sur le territoire								
5.1 Étudier, suivre les besoins ainsi que les capacités pour anticiper les fermetures et maintenir des capacités régionales suffisantes de stockage des déchets d'amiante liée ainsi qu'un maillage pertinent	Capacité de stockage des déchets d'amiante liée et non liée	DD, BTP	DREAL, Observa- toire	Fédération des acteurs du déchet, acteurs du BTP, associations	Au moins 10 500 t (sur 4 ISDND) en 2015	1 800 t sur 1 installations	2023 : 19 300 t sur 3 installa- tions	

6

ANNEXES



6.1. REGROUPEMENT DES DÉCHETS PAR NATURE ET PAR ORIGINE SECTORIELLE

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
01 03 04*	Industrie	Autres	stériles acidogènes provenant de la transformation du sulfure	déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	1
01 03 05*	Industrie	Autres	autres stériles contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	1
01 03 07*	Industrie	Autres	autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	1
01 03 10*	Industrie	Autres	boues rouges issues de la production d'alumine contenant des substances dangereuses, autres que les déchets visés à la rubrique 01 03 07	déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	1
01 04 07*	Industrie	Boues et pateux	déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères	déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères	1
01 05 05*	Industrie	Boues et pateux	boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures	boues de forage et autres déchets de forage	1
01 05 06*	Industrie	Boues et pateux	boues et autres déchets de forage contenant des substances dangereuses	boues de forage et autres déchets de forage	1
02 01 08*	Agriculture	Déchets agro-chimiques	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche	2
03 01 04*	Industrie	Autres	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles	3
03 02 01*	Industrie	Autres	composés organiques non halogénés de protection du bois	déchets des produits de protection du bois	3

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
03 02 02*	Industrie	Autres	composés organochlorés de protection du bois	déchets des produits de protection du bois	3
03 02 03*	Industrie	Autres	composés organométalliques de protection du bois	déchets des produits de protection du bois	3
03 02 04*	Industrie	Autres	composés inorganiques de protection du bois	déchets des produits de protection du bois	3
03 02 05*	Industrie	Autres	autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses	déchets des produits de protection du bois	3
04 01 03*	Industrie	Solvants usés	déchets de dégraissage contenant des solvants sans phase liquide.	déchets provenant de l'industrie du cuir et de la fourrure	4
04 02 14*	Industrie	Solvants usés	déchets provenant des finitions contenant des solvants organiques	déchets de l'industrie textile	4
04 02 16*	Industrie	Solvants usés	teintures et pigments contenant des substances dangereuses	déchets de l'industrie textile	4
04 02 19*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets de l'industrie textile	4
05 01 02*	Industrie	Boues et pateux	boues de dessalage	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 03*	Industrie	Boues et pateux	boues de fond de cuves	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 04*	Industrie	Boues et pateux	boues d'alkyles acides	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 05*	Industrie	Boues et pateux	hydrocarbures accidentellement répandus	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 06*	Industrie	Boues et pateux	boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 07*	Industrie	Goudrons	goudrons acides	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 08*	Industrie	Goudrons	autres goudrons et bitumes	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 09*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 11*	Industrie	Déchets liquides	déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 12*	Industrie	Déchets liquides	hydrocarbures contenant des acides	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 14*	Industrie	Déchets liquides	déchets provenant des colonnes de refroidissement	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 01 15*	Industrie	Déchets liquides	argiles de filtration usées	déchets provenant du raffinage du pétrole	5
05 06 01*	Industrie	Goudrons	goudrons acides	déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon	5
05 06 03*	Industrie	Goudrons	autres goudrons	déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon	5
05 07 01*	Industrie	Déchets liquides	déchets contenant du mercure	déchets provenant de la purification et du transport du gaz naturel	5
06 01 01*	Industrie	Déchets liquides	acide sulfurique et acide sulfureux	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6
06 01 02*	Industrie	Déchets liquides	acide chlorhydrique	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6
06 01 03*	Industrie	Déchets liquides	acide fluorhydrique	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
06 01 04*	Industrie	Déchets liquides	acide phosphorique et acide phosphoreux	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6
06 01 05*	Industrie	Déchets liquides	acide nitrique et acide nitreux	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6
06 01 06*	Industrie	Déchets liquides	autres acides	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides	6
06 02 01*	Industrie	Déchets liquides	hydroxyde de calcium	déchets provenant de la FFDU de bases	6
06 02 03*	Industrie	Déchets liquides	hydroxyde d'ammonium	déchets provenant de la FFDU de bases	6
06 02 04*	Industrie	Déchets liquides	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium	déchets provenant de la FFDU de bases	6
06 02 05*	Industrie	Autres	autres bases	déchets provenant de la FFDU de bases	6
06 03 11*	Industrie	Autres	sels solides et solutions contenant des cyanures	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques	6
06 03 13*	Industrie	Autres	sels solides et solutions contenant des métaux lourds	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques	6
06 03 15*	Industrie	Autres	oxydes métalliques contenant des métaux lourds	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques	6
06 04 03*	Industrie	Déchets liquides	déchets contenant de l'arsenic	déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06 03	6
06 04 04*	Industrie	Déchets liquides	déchets contenant du mercure	déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06 03	6
06 04 05*	Industrie	Déchets liquides	déchets contenant d'autres métaux lourds	déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06 03	6
06 05 02*	Industrie	Déchets liquides	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du soufre, de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration	6
06 06 02*	Industrie	Autres	déchets contenant des sulfures dangereux	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du soufre, de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration	6
06 07 01*	Industrie	Déchets amiantés	déchets contenant de l'amiante provenant de l'électrolyse	déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes	6
06 07 02*	Industrie	Boues et pateux	déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore	déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes	6
06 07 03*	Industrie	Boues et pateux	boues de sulfate de baryum contenant du mercure	déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes	6
06 07 04*	Industrie	Déchets liquides	solutions et acides, par exemple, acide de contact	déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes	6
06 08 02*	Industrie	Autres	déchets contenant des chlorosilanes dangereux	déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium	6
06 09 03*	Industrie	Autres	déchets de réactions basées sur le calcium contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances	déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore	6
06 10 02*	Industrie	Autres	déchets contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais	6

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
06 13 01*	Industrie	Boues et pateux	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides	déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs	6
06 13 02*	Industrie	Boues et pateux	charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02)	déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs	6
06 13 04*	Industrie	Déchets amiantés	déchets provenant de la transformation de l'amiante	déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs	6
06 13 05*	Industrie	Autres	suies	déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs	6
07 01 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 01 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base	7
07 02 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
07 02 14*	Industrie	Solvants usés	déchets provenant d'additifs contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 02 16*	Industrie	Boues et pateux	déchets contenant des silicones dangereux	déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques	7
07 03 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 03 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11)	7
07 04 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
07 04 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 04 13*	Industrie	Boues et pateux	déchets solides contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides	7
07 05 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 05 13*	Industrie	Eaux de lavage industriel	déchets solides contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques	7
07 06 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7
07 06 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques	7

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
07 07 01*	Industrie	Eaux de lavage industriel	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 03*	Industrie	Eaux de lavage industriel	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 04*	Industrie	Eaux de lavage industriel	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 07*	Industrie	Solvants usés	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 08*	Industrie	Solvants usés	autres résidus de réaction et résidus de distillation	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 09*	Industrie	Boues et pateux	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 10*	Industrie	Boues et pateux	autres gâteaux de filtration et absorbants usés	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
07 07 11*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs	7
08 01 11*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 01 13*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 01 15*	Industrie	Boues et pateux	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 01 17*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 01 19*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 01 21*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets de décapants de peintures ou vernis	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	8
08 03 12*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets d'encres contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression	8
08 03 14*	Industrie	Boues et pateux	boues d'encre contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression	8
08 03 16*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets de solutions de gravure à l'eau-forte	déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression	8
08 03 17*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression	8
08 03 19*	Industrie	Huiles usagées	huiles dispersées	déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression	8

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
08 04 09*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	8
08 04 11*	Industrie	Boues et pateux	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	8
08 04 13*	Industrie	Boues et pateux	boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	8
08 04 15*	Industrie	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	8
08 04 17*	Industrie	Huiles usagées	huile de résine	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	8
08 05 01*	Industrie	Autres	déchets d'isocyanates	déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08	8
09 01 01*	Industrie	Déchets liquides	bains de développement aqueux contenant un activateur	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 02*	Industrie	Déchets liquides	bains de développement aqueux pour plaques offset	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 03*	Industrie	Déchets liquides	bains de développement contenant des solvants	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 04*	Industrie	Déchets liquides	bains de fixation	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 05*	Industrie	Déchets liquides	bains de blanchiment et bains de blanchiment/ fixation	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 06*	Industrie	Autres	déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 11*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	appareils photographiques à usage unique contenant des piles visées aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03	déchets de l'industrie photographique	9
09 01 13*	Industrie	Déchets liquides	déchets liquides aqueux provenant de la récupération in situ de l'argent autres que ceux visés à la rubrique 09 01 06	déchets de l'industrie photographique	9
10 01 04*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Mâchefers, scories et cendres industrielles	cendres volantes et cendres sous chaudière d'hydrocarbures	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	acide sulfurique	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 13*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	cendres volantes provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 14*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 16*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	cendres volantes provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
10 01 18*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des gaz contenant des substances dangereuses.	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 20*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 01 22*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses	déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19)	10
10 02 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier	10
10 02 11*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier	10
10 02 13*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier	10
10 03 04*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	scories provenant de la production primaire	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 08*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	scories salées de production secondaire	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	crasses noires de production secondaire	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 15*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 17*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 19*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses.	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 21*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	autres fines de poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 23*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 25*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 03 27*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
10 03 29*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires contenant des substances dangereuses	déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium	10
10 04 01*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	scories provenant de la production primaire et secondaire	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 02*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 03*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	arséniate de calcium	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 04*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 05*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	autres fines et poussières	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 06*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10
10 04 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des		
hydrocarbures	déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb	10			
10 05 03*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc	10
10 05 05*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc	10
10 05 06*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc	10
10 05 08*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc	10
10 05 10*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	crasses et écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses	déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc	10
10 06 03*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre	10
10 06 06*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre	10

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
10 06 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre	10
10 06 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre	10
10 07 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets provenant de la pyrométallurgie de l'argent, de l'or et du platine	10
10 08 08*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	scories salées provenant de la production primaire et secondaire	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 08 10*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	crasses et écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 08 12*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 08 15*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 08 17*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 08 19*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux	10
10 09 05*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 09 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 09 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 09 11*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	autres fines contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 09 13*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets de liants contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 09 15*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	révélateur de criques usagé contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux ferreux	10
10 10 05*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
10 10 07*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10
10 10 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10
10 10 11*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	autres fines contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10
10 10 13*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets de liants contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10
10 10 15*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	révélateur de criques usagés contenant des substances dangereuses	déchets de fonderie de métaux non ferreux	10
10 11 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets de préparation avant cuisson contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 11 11*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	petites particules de déchets de verre et poudre de verre contenant des métaux lourds (par exemple : tubes cathodiques)	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 11 13*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Boues et pateux	boues de polissage et de meulage du verre contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 11 15*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 11 17*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Boues et pateux	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 11 19*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers	10
10 12 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction	10
10 12 11*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets d'émaillage contenant des métaux lourds	déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction	10
10 13 09*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Déchets amiantés	déchets provenant de la fabrication d'amiante-ciment contenant de l'amiante	déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés	10
10 13 12*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés	10
10 14 01*	Industries - Centrales thermiques, chaufferies...	Résidus d'incinération de DND et de DD	déchets provenant de l'épuration des fumées contenant du mercure	déchets de crémateurs	10

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
11 01 05*	Industrie	Résidus de traitement de surface	acides de décapage	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 06*	Industrie	Résidus de traitement de surface	acides non spécifiés ailleurs	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 07*	Industrie	Résidus de traitement de surface	bases de décapage	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 08*	Industrie	Résidus de traitement de surface	boues de phosphatation	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 09*	Industrie	Résidus de traitement de surface	boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 11*	Industrie	Résidus de traitement de surface	liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 13*	Industrie	Résidus de traitement de surface	déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 15*	Industrie	Résidus de traitement de surface	éluats et boues provenant des systèmes à membrane et des systèmes d'échange	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 16*	Industrie	Résidus de traitement de surface	résines échangeuses d'ions saturées ou usées	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 01 98*	Industrie	Résidus de traitement de surface	autres déchets contenant des substances dangereuses	revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)	11
11 02 02*	Industrie	Résidus de traitement de surface	boues provenant de l'hydrométallurgie de zinc (y compris jarosite et goethite)	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux	11
11 02 05*	Industrie	Résidus de traitement de surface	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux	11
11 02 07*	Industrie	Résidus de traitement de surface	autres déchets contenant des substances dangereuses	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux	11
11 03 01*	Industrie	Résidus de traitement de surface	déchets cyanurés	boues et solides provenant de la trempe	11
11 03 02*	Industrie	Résidus de traitement de surface	autres déchets	boues et solides provenant de la trempe	11
11 05 03*	Industrie	Résidus de traitement de surface	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	déchets provenant de la galvanisation à chaud	11
11 05 04*	Industrie	Résidus de traitement de surface	flux utilisé	déchets provenant de la galvanisation à chaud	11
12 01 06*	Industrie	Huiles usagées	huiles d'usinage à base minérale contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
12 01 07*	Industrie	Huiles usagées	huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 08*	Industrie	Déchets liquides	émulsions et solutions d'usinage contenant des halogènes	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 09*	Industrie	Déchets liquides	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 10*	Industrie	Huiles usagées	huiles d'usinage de synthèse	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 12*	Industrie	Boues et pateux	déchets de cires et graisses	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 14*	Industrie	Boues et pateux	boues d'usinage contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 16*	Industrie	Autres	déchets de grenaillage contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 18*	Industrie	Boues et pateux	boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 19*	Industrie	Huiles usagées	huiles d'usinage facilement biodégradables	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 01 20*	Industrie	Autres	déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.	12
12 03 01*	Industrie	Déchets liquides	liquides aqueux de nettoyage	déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11)	12
12 03 02*	Industrie	Autres	déchets du dégraissage à la vapeur	déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11)	12
13 01 01*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Déchets contenant des PCB	huiles hydrauliques contenant des PCB (1)	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 04*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	autres huiles hydrauliques chlorées (émulsions)	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 05*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 09*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles hydrauliques chlorées à base minérale	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 10*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 11*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles hydrauliques synthétiques	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 12*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles hydrauliques facilement biodégradables	huiles hydrauliques usagées.	13
13 01 13*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	autres huiles hydrauliques	huiles hydrauliques usagées.	13

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
13 02 04*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	13
13 02 05*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	13
13 02 06*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	13
13 02 07*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	13
13 02 08*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Huiles usagées	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	13
13 03 01*	Industrie	Déchets contenant des PCB	huiles isolantes et fluides caloporteurs contenant des PCB	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 03 06*	Industrie	Huiles usagées	huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autre que ceux visés à la rubrique 13 03 01	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 03 07*	Industrie	Huiles usagées	huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 03 08*	Industrie	Huiles usagées	huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 03 09*	Industrie	Huiles usagées	huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 03 10*	Industrie	Huiles usagées	autres huiles isolantes et fluides caloporteurs	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés	13
13 04 01*	Industrie	Déchets liquides	hydrocarbures de fond de cale provenant de la navigation fluviale	hydrocarbures de fond de cale	13
13 04 02*	Industrie	Déchets liquides	hydrocarbures de fond de cale provenant de canalisations de mûles	hydrocarbures de fond de cale	13
13 04 03*	Industrie	Déchets liquides	hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation	hydrocarbures de fond de cale	13
13 05 01*	Industrie	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 05 02*	Industrie	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 05 03*	Industrie	Boues et pateux	boues provenant de déshuileurs	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 05 06*	Industrie	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 05 07*	Industrie	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 05 08*	Industrie	Résidus de séparateurs eau/hydrocarbures	mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs	contenu de séparateur eau/hydrocarbures	13
13 07 01*	Industrie	Déchets liquides	fioul et gazole	combustibles liquides usagés	13
13 07 02*	Industrie	Déchets liquides	essence	combustibles liquides usagés	13

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
13 07 03*	Industrie	Déchets liquides	autres combustibles (y compris mélanges)	combustibles liquides usagés	13
13 08 01*	Industrie	Boues et pateux	boues ou émulsions de dessalage	huiles usagées non spécifiées ailleurs	13
13 08 02*	Industrie	Déchets liquides	autres émulsions	huiles usagées non spécifiées ailleurs	13
13 08 99*	Industrie	Déchets liquides	déchets non spécifiés ailleurs	huiles usagées non spécifiées ailleurs	13
14 06 01*	Industrie	Gaz chlorofluorocarbonés	Chlorofluorocarbones, HCFC, HFC	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/ de mousses organiques	14
14 06 02*	Industrie	Solvants usés	Autres solvants et mélanges de solvants halogènes	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/ de mousses organiques	14
14 06 03*	Industrie	Solvants usés	Autres solvants et mélanges de solvants	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/ de mousses organiques	14
14 06 04*	Industrie	Boues et pateux	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogènes	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/ de mousses organiques	14
14 06 05*	Industrie	Boues et pateux	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants	Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/ de mousses organiques	14
15 01 10*	Industrie - Filière emballages souillés	Emballages souillés	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)	15
15 01 11*	Industrie - Filière emballages souillés	Déchets amiantés	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)	15
15 02 02*	Industrie - Filière emballages souillés	Emballages souillés	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection	15
16 01 04*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	VHU	véhicules hors d'usage	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 07*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	déchets de véhicules automobiles	filtres à huile	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 08*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	déchets de véhicules automobiles	composants contenant du mercure	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
16 01 09*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Déchets contenant des PCB	composants contenant des PCB	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 10*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	déchets de véhicules automobiles	composants explosifs (par exemple : coussins gonflables de sécurité)	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 11*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Déchets amiantés	patins de freins contenant de l'amiante	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 13*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	Déchets liquides	liquides de frein	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 14*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	déchets de véhicules automobiles	antigels contenant des substances dangereuses	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 01 21*	Automobile (réparateurs et centres VHU)	déchets de véhicules automobiles	composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tout-terrain) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13,14, et sections 16 06 et 16 08)	16
16 02 09*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets contenant des PCB	transformateurs et accumulateurs contenant des PCB	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16
16 02 10*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets contenant des PCB	équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16
16 02 11*	Collecte de DEEE hors service public	Gaz chlorofluorocarbonés	équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16
16 02 12*	Collecte de DEEE hors service public	Déchets amiantés	équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16
16 02 13*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	équipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
16 02 15*	Collecte de DEEE hors service public	DEEE hors lampes	composants dangereux retirés des équipements mis au rebut	déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.	16
16 03 03*	Industrie	Autres	déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	loupés de fabrication et produits non utilisés	16
16 03 05*	Industrie	Autres	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses	loupés de fabrication et produits non utilisés	16
16 03 07*	Industrie	Autres	mercure métallique	loupés de fabrication et produits non utilisés	16
16 04 01*	Pyrotechnie	Autres	déchets de munitions	déchets d'explosifs	16
16 04 02*	Pyrotechnie	Autres	déchets de feux d'artifice	déchets d'explosifs	16
16 04 03*	Pyrotechnie	Autres	autres déchets d'explosifs	déchets d'explosifs	16
16 05 04*	Industrie	Gaz industriel	gaz en récipients à pression (compris les halons) contenant des substances dangereuses	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut	16
16 05 06*	Industrie	Gaz industriel	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut	16
16 05 07*	Industrie	Gaz industriel	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut	16
16 05 08*	Industrie	Gaz industriel	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut	16
16 06 01*	Collecte de piles hors service public	Accumulateurs au plomb	accumulateurs au plomb	piles et accumulateurs.	16
16 06 02*	Collecte de piles hors service public	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	accumulateurs Ni-Cd	piles et accumulateurs.	16
16 06 03*	Collecte de piles hors service public	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	piles contenant du mercure	piles et accumulateurs.	16
16 06 06*	Collecte de piles hors service public	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	électrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément	piles et accumulateurs.	16
16 07 08*	Industrie	Déchets liquides	déchets contenant des hydrocarbures	déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitres 05 et 13)	16
16 07 09*	Industrie	Autres	déchets contenant d'autres substances dangereuses	déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitres 05 et 13)	16
16 08 02*	Industrie	Déchets liquides	catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition (3) dangereux	catalyseurs usés	16
16 08 05*	Industrie	Déchets liquides	catalyseurs usés contenant de l'acide phosphorique	catalyseurs usés	16
16 08 06*	Industrie	Déchets liquides	liquides usés employés comme catalyseurs	catalyseurs usés	16
16 08 07*	Industrie	Déchets liquides	catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses	catalyseurs usés	16

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
16 09 01*	Industrie	Déchets liquides	permanganates (par exemple : permanganate de potassium)	substances oxydantes	16
16 09 02*	Industrie	Déchets liquides	chromates (par exemple : chromate de potassium, dichromate de sodium ou de potassium)	substances oxydantes	16
16 09 03*	Industrie	Déchets liquides	peroxydes (par exemple : peroxyde d'hydrogène)	substances oxydantes	16
16 09 04*	Industrie	Déchets liquides	substances oxydantes non spécifiées ailleurs	substances oxydantes	16
16 10 01*	Industrie	Déchets liquides	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site	16
16 10 03*	Industrie	Déchets liquides	concentrés aqueux contenant des substances dangereuses	déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site	16
16 11 01*	Industrie	Autres	revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses	déchets de revêtements de fours et réfractaires	16
16 11 03*	Industrie	Autres	autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses	déchets de revêtements de fours et réfractaires	16
16 11 05*	Industrie	Autres	revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques contenant des substances dangereuses	déchets de revêtements de fours et réfractaires	16
17 01 06*	BTP et assimilés	Déchets de construction	mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	béton, briques, tuiles et céramiques	17
17 02 04*	BTP et assimilés	Déchets de construction	bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	bois, verre et matières plastiques	17
17 03 01*	BTP et assimilés	Déchets de construction	mélanges bitumineux contenant du goudron	mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés	17
17 03 03*	BTP et assimilés	Goudrons	goudron et produits goudronnés	mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés	17
17 04 09*	BTP et assimilés	Déchets de construction	déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses	métaux (y compris leurs alliages)	17
17 04 10*	BTP et assimilés	Déchets de construction	câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses	métaux (y compris leurs alliages)	17
17 05 03*	BTP et assimilés	Terres polluées	terres et cailloux contenant des substances dangereuses	terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage	17
17 05 05*	BTP et assimilés	Boues et pateux	boues de dragage contenant des substances dangereuses	terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage	17
17 05 07*	BTP et assimilés	Déchets de construction	ballast de voie contenant des substances dangereuses	terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage	17
17 06 01*	BTP et assimilés	Déchets amiantés	matériaux d'isolation contenant de l'amiante	matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante	17
17 06 03*	BTP et assimilés	Déchets amiantés	autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante	17
17 06 05*	BTP et assimilés	Déchets amiantés	matériaux de construction contenant de l'amiante	matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante	17

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
17 08 01*	BTP et assimilés	Déchets de construction	matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses	matériaux de construction à base de gypse	17
17 09 01*	BTP et assimilés	Déchets de construction	déchets de construction et de démolition contenant du mercure	autres déchets de construction et de démolition	17
17 09 02*	BTP et assimilés	Déchets contenant des PCB	déchets de construction et de démolition contenant des PCB (par exemple : mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs contenant des PCB)	autres déchets de construction et de démolition	17
17 09 03*	BTP et assimilés	Déchets de construction	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	autres déchets de construction et de démolition	17
18 01 03*	Santé humaine et animale	DASRI	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme	18
18 01 06*	Santé humaine et animale	DASRI	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme	18
18 01 08*	Santé humaine et animale	DASRI	médicaments cytotoxiques et cytostatiques	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme	18
18 01 10*	Santé humaine et animale	DASRI	déchets d'amalgame dentaire	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme	18
18 02 02*	Santé humaine et animale	DASRI	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux	18
18 02 05*	Santé humaine et animale	DASRI	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux	18
18 02 07*	Santé humaine et animale	DASRI	médicaments cytotoxiques et cytostatiques	déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux	18
19 01 05*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	REFIOM	gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 06*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	REFIOM	déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 07*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	REFIOM	déchets secs de l'épuration des fumées	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 10*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	REFIOM	charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 11*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Mâchefers, scories et cendres industrielles	mâchefers contenant des substances dangereuses	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 13*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Mâchefers, scories et cendres industrielles	cendres volantes contenant des substances dangereuses	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
19 01 15*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Mâchefers, scories et cendres industrielles	cendres sous chaudière contenant des substances dangereuses	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 01 17*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Mâchefers, scories et cendres industrielles	déchets de pyrolyse contenant des substances dangereuses	déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets	19
19 02 04*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets de traitement physi- co-chimique	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux	déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets (notamment, déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 02 05*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Boues et pateux	boues provenant des traitements physico-chimiques contenant des substances dangereuses	compris déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 02 07*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets de traitement physi- co-chimique	hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation	déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets (notamment, déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 02 08*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets liquides	déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses	compris déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 02 09*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets de traitement physi- co-chimique	déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses	déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets (notamment, déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 02 11*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets de traitement physi- co-chimique	autres déchets contenant des substances dangereuses	déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets (notamment, déchromatation, décyanuration, neutralisation)	19
19 03 04*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets stabilisés/ solidifiés	déchets catalogués comme dangereux, partiellement (5) stabilisés	déchets stabilisés/ solidifiés (4)	19
19 03 06*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets stabilisés/ solidifiés	déchets catalogués comme dangereux, solidifiés	déchets stabilisés/ solidifiés (4)	19
19 03 08*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets stabilisés/ solidifiés	mercure partiellement stabilisé	déchets stabilisés/ solidifiés (4)	19
19 04 02*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Mâchefers, scories et cendres industrielles	cendres volantes et autres déchets du traitement des gaz de fumée	déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification	19
19 04 03*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets de traitement physi- co-chimique	phase solide non vitrifiée	déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification	19
19 07 02*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	lixiviats de décharges	lixiviats de décharges contenant des substances dangereuses	lixiviats de décharges	19
19 08 06*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	résines échangeuses d'ions saturées ou usées	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19
19 08 07*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19
19 08 08*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	déchets provenant des systèmes à membrane contenant des métaux lourds	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19
19 08 10*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/ eaux usées autres que ceux visés à la rubrique 19 08 09	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
19 08 11*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	boues contenant des substances dangereuses provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19
19 08 13*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Traitement des eaux usées	boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles	déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs	19
19 10 03*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	fraction légère des résidus de broyage et poussières contenant des substances dangereuses	déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux	19
19 10 05*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	autres fractions contenant des substances dangereuses	déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux	19
19 11 01*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	argiles de filtration usées	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 11 02*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Goudrons	goudrons acides	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 11 03*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets liquides	déchets liquides aqueux	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 11 04*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 11 05*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Boues et pateux	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 11 07*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	déchets provenant de l'épuration des gaz de combustion	déchets provenant de la régénération de l'huile	19
19 12 06*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	bois contenant des substances dangereuses	déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs	19
19 12 11*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses	déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs	19
19 13 01*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Autres	déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines	19
19 13 03*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Boues et pateux	boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines	19
19 13 05*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Boues et pateux	boues provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines	19
19 13 07*	Traitement des déchets, Traitement des eaux usées, Traitement des sols pollués	Déchets liquides	déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses	déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines	19
20 01 13*	DD pris en charge par le ser- vice public	Solvants usés	solvants	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 14*	DD pris en charge par le ser- vice public	Déchets liquides	acides	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 15*	DD pris en charge par le ser- vice public	Déchets liquides	déchets basiques	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 17*	DD pris en charge par le ser- vice public	Déchets liquides	produits chimiques de la photographie	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20

Regroupement pour cette étude					
CODE	Origine sectorielle/Activité	Nature	Libellé	Catégorie	Chapitre
20 01 19*	DD pris en charge par le service public	Déchets agro-chimiques	pesticides	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 21*	DD pris en charge par le service public	Lampes	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 23*	DD pris en charge par le service public	Gaz chlorofluorocarbonés	équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 26*	DD pris en charge par le service public	Huiles usagées	huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 27*	DD pris en charge par le service public	Déchets de peintures, vernis, colles, encres	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 29*	DD pris en charge par le service public	Solvants usés	détergents contenant des substances dangereuses	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 31*	DD pris en charge par le service public	DASRI	médicaments cytotoxiques et citostatiques	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 33*	DD pris en charge par le service public	Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03, et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 35*	DD pris en charge par le service public	DEEE hors lampes	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20
20 01 37*	DD pris en charge par le service public	Autres	bois contenant des substances dangereuses	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	20

6.2. INSTALLATIONS DE TRANSIT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ELIMINATEUR)

Installations de transit	
ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE FORMULATION - ARF	HENSEL RECYCLING FRANCE
AFM RECYCLAGE	IRA
AMBOISIENNE DE RECUPERATION	J,M BELEC
ARTOIS METAUX	JEAN GESSET ET FILS
ARTOS	KHEDDACHE AKLI (AUTO TILT)
B S ENVIRONNEMENT	LABO SERVICES
BA 273	LUMIVER
BACHELET-BONNEFOND	MAILLOT SAS
BARBAT RECYCLAGE	MAJ
BRABANT CHIMIE	MCM
BUTY DECHETS SPECIAUX	MEGA PNEUS
CHIMIE MACHINES SERVICES HIGH TECH	METAL 21
CHIMIREC	METOSTOCK ENVIRONNEMENT
CHIMIREC CDS	ORTEC ENVIRONNEMENT
CHIMIREC DELVERT	ORTEC GENERALE DE DE POLLUTION
CHIMIREC-SOCODELI	ORTEC INDUSTRIE
COGETRAD INDUSTRIES	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED	PAPREC CRV
CORREZE FERRAILLE METAUX INDUSTRIE	PAPREC SUD-OUEST
CREALIS	PASSENAUD HENRI RECUPERATION
DADDI SRI	PASSENAUD RECYCLAGE
DENIS PASSENAUD SAS	PROCUVES
DEPOLIA	PROTEC SAS
DG DESAMIANTEGE	REMONDIS FRANCE SAS
DISTILLERIE HAUGUEL SA	RENOVEMBAL
DRUCK CHEMIE	REVIVAL
ECO VALOR	ROMI LOIRE
ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY	S O C C O I M
ECOPUR	S,R,T,M,
ELIMINAT,DECHETS INDUSTR,BOURGOGNE	SAFETY - KLEEN FRANCE
ENTREPRISE OCCITANE DE VALORISATION	SARP CENTRE EST
ENVIRONNEMENT RECYCLING	SARP INDUSTRIES
EQIOM	SARP SUD-OUEST
ETABLISSEMENTS J, MENUT	SARP-OSIS IDF
ETABLISSEMENTS MAURICE	SARP-OSIS OUEST
EURO DIEUZE INDUSTRIE	SCHUTZ France
GRAVALOIRE RECYCLAGE	SCORI
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	SCORI EST

Installations de transit

SERPOL

SHL

SOC DE RECYCLAGE DES BÉTONS

SOC NOUVELLE D'AFFINAGE DES MÉTAUX

SOCIÉTÉ DE TRAITEMENT DES ÉMULSIONS POUR
L'OUEST

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORT ET ÉVACUA-
TION D'ORDURES

SOCIÉTÉ ÉTABLISSEMENTS VINCENT

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE RÉCUPÉRATION DES MÉ-
TAUX

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'EPERNAY

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE COLLECTE DE DÉCHETS

SOCIÉTÉ ORLÉANAISE D'ASSAINISSEMENT

SOCIÉTÉ POUR L'OUEST DE RECONDITIONNEMENT DE
DÉCHETS INDUSTRIELS

SODI

SONOLUB

SOSAREC

SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE

SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE

SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN

SUEZ RV LOURCHES

SUEZ RV NORD

SUEZ RV YONNE MÉTAUX

SYND MIXTE ENLÈVEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES DE SOLOGNE

TRANSFO SERVICES

TREDI

TRIADE ÉLECTRONIQUE

TRIADIS SERVICES

TRIS Recyclage et Valorisation

VALVERT RHÔNE AUVERGNE

VENDÔMOISE D'ASSAINISSEMENT FOUCHER

VISSERIAS ASSAINISSEMENT

6.3. INSTALLATIONS DE GROUPEMENT ET DE TRANSIT DES DÉCHETS DANGEREUX EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ÉLIMINATEUR)

Installation de regroupement/transit
AFM RECYCLAGE
AMBOISIENNE DE RÉCUPÉRATION
B S ENVIRONNEMENT
BA 273
BARBAT RECYCLAGE
BRABANT CHIMIE
CHIMIE MACHINES SERVICES HIGH TECH
CHIMIREC CDS
CHIMIREC DELVERT
DENIS PASSENAUD SAS
DG DESAMANTAGE
ECOBAT RESSOURCES BAZOCHES LES GALLERANDES
EPMU Centre Aquitaine - GMu Savigny en Septaine
ETABLISSEMENTS J, MENUT
ETABLISSEMENTS MAURICE
GROUPE VESSIERE
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT
JEAN GESSET ET FILS
KHEDDACHE AKLI (AUTO TILT)
MEGA PNEUS
ORTEC GENERALE DE DE POLLUTION
PASSENAUD RECYCLAGE
PROTEC SAS
REVIVAL
S O C C O I M
S,R,T,M,
SAFETY - KLEEN FRANCE
SARP-OSIS OUEST
SOCIETE ETABLISSEMENTS VINCENT
SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT
SYND MIXTE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE SOLOGNE
VENDÔMOISE D ASSAINISSEMENT FOUCHER

6.4. ENTREPRISES DE DÉSAMIANTAGES CERTIFIÉES PAR L'AFNOR EN CENTRE-VAL DE LOIRE (AFNOR, 2023²⁶)

Nom Entreprise	Siret	Adresse	Code Postal	Ville	Secteur d'activité principal à titre informatif	Date fin Validité Certificat	Numéro certificat
ALTRAD ENDEL	4382770300011	ZONE INDUSTRIELLE LES BUTTES	37420	AVOINE	Ouvrages extérieurs/ intérieurs de bâtiment Génie civil et Installations industrielles	14/06/2029	26334
AD2L	45235889800024	ROUTE DE LOUDUN ZI LA PIECE DES MARAIS	37500	LA ROCHE CLERMAULT	Ouvrages extérieurs/ intérieurs de bâtiment Installations industrielles	13/06/2026	24656
COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT DE BOURGES	32933888301185	RN 76	18026	BOURGES CEDEX	Génie civil et terrains amiantifères	13/03/2027	86880
DEMANTECH	80933177000044	3 RUE DE LA BOUCHARDIERE	41100	NAVEIL	Ouvrages extérieurs/ intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères	30/06/2030	26334
FCM DÉSAMIANTAGE	88763570400018	LA QUEUE D'HIRONDELLE	28230	DROUE SUR DROUETTE	Ouvrages extérieurs/ intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères	24/04/2029	89532
FP INDUSTRIES	93887247000019	37 RUE DES GRANDS MORTIERS	37700	ST PIERRE DES CORPS	Ouvrages extérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères	26/05/2026	104327
SNCF - TECHNICENTRE DE ST PIERRE DES CORPS	55204944749920	11 RUE DES ATELIERS	37700	ST PIERRE DES CORPS	Installations fixes de traitement de l'amiant Matériels et équipements de transport	11/07/2026	109938
SOCIETE NOUVELLE TRANSPORT TERRASSEMENT CHARTRAINS (SN TTC)	47773072500058	26 RUE HENRI IV	28190	ST GEORGES SUR EURE	Ouvrages extérieurs/ intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles	29/07/2029	76481

²⁶ <http://cdn.afnor.org/download/produits/FR/SMS001.pdf>

6.5. ENTREPRISES DE DÉSAMANTAGES CERTIFIÉES PAR GLOBAL CERTIFICATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE (GLOBAL CERTIFICATION, 2022²⁷)

Nom Entreprise	Siret	Adresse	Code Postal	Ville	Secteur d'activité principal à titre informatif	Date début validité certificat	Date fin Validité Certificat	Numéro certificat
BAUDIN CHA-TEAUNEUF	8 578 053 400 013	CS 30 019 60 rue de la Brosse	45110	CHA-TEAUNEUF-SUR-LOIRE	Génie Civil Terrains Amiantifères	11/03/2020	10/03/2022	STA/0101-f
BRAUN ASSISTANCE ENVELOPPE	82 417 120 100 018	BRAUN ASSISTANCE ENVELOPPE	45400	FLEURY-LES-AUBRAIS	Ouvrages extérieurs du bâtiment	14/04/2021	13/04/2026	STA/0171-d
RUPELLAN ENTREPRISES	48 903 264 900 019	10 rue des Closeaux	28700	FRANCOURVILLE	Ouvrages extérieurs du bâtiment	15/12/2020	14/12/2025	STA/0181-d
TERRATAIR SERVICES	89 877 997 000 018	5 rue du Château d'Eau	28500	GARANCIERES-EN-DROUAIS	Ouvrages extérieurs/ intérieurs du bâtiment	06/10/2021	05/10/2023	STA/0235-a

6.6. ENTREPRISES DE DÉSAMANTAGES CERTIFIÉES PAR QUALIBAT EN CENTRE-VAL DE LOIRE (QUALIBAT, 2026²⁸)

Nom Entreprise	Siret	Ville	Département
D.B. CENTRE	447 950 882 00020	Châteauneuf-sur-cher	18
Sept Désamiantage	88335498700017	St-Florent sur-Cher	18
Chartres amiante	80394190500017	Leves	28
Protectea - Établissement Lorillard	80542020500363	Chartres	28
Désamiantage Démolition du centre Abrege DDC	90439589400010	Déols	36
ADEKAS	795 152 305 00053	Joué-Lès-Tours	37
Atmosphere 37	42322386600025	St-Cyr sur-Loire	37
Désamiantage Centre Ouest	53532749800015	Chambray-Les-Tours	37
DG désamiantage	52102731800018	La Membrolle-sur-Choisille	37
Eurl Desperches	47762944800028	St-Jean St-Germain	37
Jérôme BTP	35013511700033	Ballan Miré	37
DEHE Centre-Val de Loire	81002452100025	Vineuil	41
Gulcis	47852055400021	Romorantin Lanthenay	41
Ada travaux publics SA	41815976000028	Cercottes	45
EC-CO-DEC-SARL	44938387600033	Saint Denis de L'hôtel	45
IACO	83877651600026	Bellegarde	45
ONAL	44380453900015	Montargis	45
SARL Agri-Territoires	42336115300012	Ruan	45
Toitures 45	53105033400022	Cercottes	45

²⁷ <http://web.archive.org/web/20221006125431/https://www.global-certification.fr/images/CERTIFICATION/AMIANTE/AMIANTE-ENTREPRISE/global-certification-liste-certifies-amiante.pdf>

²⁸ https://www.qualibat.com/rechercher/?wq_type%5B%5D=Entreprise

6.7. PNTTD : NATURE DES DÉCHETS EXPORTÉS PAR PAYS

Nature des déchets et pays importateurs	Tonnages reçus
BELGIQUE	1 128 t
Autres	609 t
Boues et pâteux	11 t
Déchets de peintures, vernis, colles, encres	119 t
Eaux de lavage industriel	249 t
Emballages souillés	140 t
SUISSE	370 t
Boues et pateux	370 t
ALLEMAGNE	9 508 t
Mâchefers, scories et cendres industrielles	3 312 t
REFIOM	6 125 t
Résidus de traitement de surface	63 t
Déchets de véhicules automobiles	8 t
ESPAGNE	393 t
Accumulateurs au plomb	235 t
Piles et accumulateurs (hors accumulateurs au plomb)	157 t
ITALIE	2 t
Déchets liquides	2 t
PAYS-BAS	198 t
Autres	198 t
Total général	11 598 t

²⁷ <http://web.archive.org/web/20221006125431/https://www.global-certification.fr/images/CERTIFICATION/AMIANTE/AMIANTE-ENTREPRISE/global-certification-liste-certifies-amiante.pdf>

²⁸ https://www.qualibat.com/rechercher/?wqq_type%5B%5D=Entreprise

